NUMÉRIQUE : ÇA BOUGE DANS LES DÉPARTEMENTS

GOUVERNEMENT: CHRISTOPHE BÉCHU, MINISTRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

5972985554741 11

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS N°12 -JUIN 2022

COMMUNICATION : LES ÉLECTIONS VUES PAR CÉCILE DELOZIER

1ER ANNIVERSAIRE DU JOURNAL : UNE ANNÉE AU SERVICE DES DÉPARTEMENTS

GÉRARD LARCHER PARRAIN DU JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022
LE 30 SEPTEMBRE 2022
CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT
JUSQU'AU JEUDI 30 JUIN
RENSEIGNEMENT À
LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

EDITO

Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du journal des départements

Bon anniversaire

Un an. ! Il y a un an sortait le premier numéro du Journal des Départements.

Nous pensions instinctivement qu'il existait un besoin, une demande en la matière. Le succès du livre « Les Départements pour les nuls » montrait qu'il y avait un intérêt pour le sujet, même s'il paraissait peu tendance.

Les élections départementales et régionales ont montré le désintérêt de nos concitoyens. A cette occasion, on a pu surtout mesurer la méconnaissance des habitants sur les compétences des différents niveaux de collectivités. Pourquoi aller voter quand on ne connaît pas les responsabilités et les enjeux ? Il y a une urgence à clarifier, à simplifier, à expliquer. Cela aussi nous semblait un enjeu important.

Alors, nous nous sommes lancés, sans étude de marché, sans véritable modèle économique, mais avec la certitude que la constance et le travail seraient récompensés.

Au fur et à mesure des numéros, le journal s'est étoffé. Des collaborations nouvelles ont permis d'explorer de nouveaux champs.

Et puis, il y a eu vos encouragements, soutiens, conseils.

Bien sûr, nous avons subi des critiques, des blocages, des jalousies, mais cela nous a stimulé.

Et les résultats parlent d'eux-mêmes : 5 000 exemplaires papiers diffusés gratuitement chaque mois (60 000 annuels avec les suppléments) auprès de tous les Présidents, DGS, directeurs de cabinets, directeurs de la communication, de tous les parlementaires, et lors des différents salons…

15 000 exemplaires numériques mensuels (180 000 exemplaires annuels) destinés aux élus, administratifs et tous ceux qui s'intéressent aux collectivités territoriales et aux Départements.

En un an, notre journal est devenu le premier média pour les Départements.

Nous sommes heureux et fiers, mais aussi conscient du chemin qu'il nous reste à parcourir. Créer de nouvelles rubriques, réfléchir à une nouvelle mise en page. Nous y travaillons et dès juillet nous vous proposerons des évolutions.

Ce travail s'est réalisé grâce à vous. La plupart des Départements nous font parvenir leurs actualités, nous proposent des sujets et communiquent sur leurs idées ou projets.

Certains regrettent de ne pas voir leur nom ou leurs initiatives relayées, mais, en général, c'est parce qu'ils ont oublié de nous informer. Alors à vos plumes !

Commencé le mois dernier, nous poursuivons la rubrique des départements en photos. Merci au Puy-de-Dôme qui nous propose de superbes paysages.

Notre numéro de juillet présentera les grandes expositions et festivals de l'été dans nos départements.

Mais nos projets vont plus loin.
Dès le lancement du journal, nous annoncions l'organisation des trophées des Départements destinés à mettre en lumière les réalisations remarquables dans le prolongement des Trophées des Territoires que nous avons organisé l'année dernière à la Tour Eiffel.

Pour les Départements, ces trophées seront remis au Château de Chambord le 30 septembre prochain. Nous limitons le nombre des Départements candidats, mais vous êtes déjà nombreux à avoir manifesté votre intérêt.

D'autres initiatives dans le domaine de l'emploi ou des clubs se préparent. Nous vous informerons de ces projets au fur et à mesure de leur avancement.

Pour l'heure avec le nouveau gouvernement, de nouveaux interlocuteurs ont été nommés. Christophe Béchu dépendra de deux ministres, mais sa connaissance des Départements (il a été président du Conseil général de Maine-et-Loire durant 10 ans) représente un atout.

Il aura des dossiers importants à mener : les 10 milliards d'économie annoncés et la réforme du conseiller territorial.

Souhaitons-lui du courage, de la persévérance et de l'attention pour les collectivités territoriales.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Le Journal des Départements
N°12 Juin 2022

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Retrouvez-nous sur Linkedin, @lejournaldesdepartements

Communication

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

SOMMAIRE

Le Journal des Départements

À vos côtés depuis 1 an ! À vos côtés depuis maintenant 12 mois, le Journal des Départements est heureux de vous retrouver dans ce douzième numéro, qui conclue une première année de collaboration avec les Départements de France. **08**

Gouvernement

Présentation du nouveau gouvernement d'Elisabeth Borne **17**

Chronique parlementaire du sénateur du Cantal : Stéphane Sautarel

Vers une véritable décentralisation politique. **36**

MANAGEMENT ET CONDUITE DU CHANGEMENT

L'INVITÉE DU MOIS : Séverine Battin **66**

Littérature

Les choix de Simon Houdebert **84**

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

La République des territoires constitue une nouvelle approche au quotidien, un nouvel espoir pour demain

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal

A l'échelon local, je constate encore régulièrement que le plafond de verre bloque l'ascension des femmes.

Cécile Delozier
Communicante

Être participatif, ce n'est pas une technique comme certains le pensent, c'est un comportement qui s'acquiert avec le temps.

Jean-Pierre Boisoteau
Consultant en management des Ressources Humaines

Nous sommes très fiers de participer à ce projet d'aménagement ambitieux, exemplaire et structurant pour le département des Hauts-de-Seine et de la région Ile-de-France !

Bruno Alléard
Directeur Général Adjoint chez Léon Grosse

Vous gèrerez vos émotions mais pas trop ; c'est ce qui vous permettra d'être en empathie avec votre collectif de travail.

Alain Gillouard
Directeur général des services au Département d'Ille-et-Vilaine

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet :
«Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .
OJP PRESSE
PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2022

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Atelier Techi Architectes, Chabanne – Partenaires, E. Girardot / MDT 52, Philippe Lemoine

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Gilles Lagarde, Jean-Marie Martino, Jean-Pierre Boisoteau, Rozenn Kernanet, Ninon Boulain, Jean-Philippe Delbonnel, Mathilde Haas, Bernard de Froment, Simon Houdebert, Stéphane Sautarel, Cécile Delozier, Alain Gillouard, Bruno Alléard, Olivier, Calon, Corinne Rochette, Séverine Battin, François Burdeyron

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires par abonnement ouvert aux entreprises et collectivités des départements Français.

Les candidatures pour les Trophées des Départements sont ouvertes !

ZOOM sur une cérémonie d'exception qui attend nos lauréats. Comment participer, quels sont les critères, quand et ou ce déroulera cette dernière ? Rencontre avec Jean-Philippe Delbonnel qui est le président du Groupe Delbo Presse qui édite notamment, Le Journal des Départements et le Journal des Territoires. Olivier de Brabois, le rédacteur en chef du Journal des Départements.

Comment et pourquoi avoir crée les Trophées des Départements ?

JPHD: Avec notre rédacteur en Chef, Olivier de Brabois nous avons un objectif commun : Mettre en avant les meilleurs idées et initiatives de nos Départements avec cette revue et nous allons l'illustrer via cette cérémonie d'exception.

A l'occasion de nos nombreux déplacements dans la France entière a la rencontre des président(e)s nous avons constaté le dynamisme de nos Départements . Partout des idées intéressantes, originales, trop peu connues et reconnues au niveau national. Notre enjeu concerne précisément ce dernier point.

Présenter au niveau national ces initiatives et les acteurs de terrain qui font la France

Quels sont les critères pour participer à cette cérémonie ?

OdB : Avec le jury composé de 10 personnalités nous avons défini une vingtaine de critères afin de sélectionner les meilleurs dossiers. De plus j'ajoute que nous avons également décidé de créer 30 catégorie d'admission. Du sport à la jeunesse en passant par le numérique et bien d'autres encore.

Comment participer aux trophées des départements ?

JPHD : Il suffit de se rendre sur notre site, celui du Journal des Départements et cliquer sur le lien trophées. Dès lors, un rendez vous en visioconférence vous est proposé afin d'étudier votre éligibilité à la candidature 2022.

Avez vous déjà trouvé le lieu pour cette 1ère édition 2022 ?

OdB : Absolument. La remise des trophées se déroulera au Château de Chambord, le 30 septembre. J'en profite pour remercier le Domaine de Chambord, son directeur Jean d'Haussonville et le Département de Loir-et-Cher et son Président Philippe Gouet.

Pour conclure, qu'attendez vous de cette 1ère édition ?

JPHD : Nous attendons le meilleur (sourire) plus sérieusement, et c'est précisément la notre ADN, mettre en avant celles et ceux qui font battre tambour battant le coeur de nos Départements et le coeur de la France. Plus que jamais les Départements ont un rôle à jouer et c'est le moment de le prouver via l'ensemble des actions et des initiatives qui se déroulent au coeur de nos territoires.

A suivre en septembre prochain...

> **Plus que jamais les Départements ont un rôle à jouer et c'est le moment de le prouver**
>
> *Jean-Philippe Delbonnel*

Les étapes :

1. *Rendez vous sur le site du journal des départements, onglet : "Trophées"*
2. *Un formulaire de contact est à compléter par vos soins avec vos coordonnés et le détail de votre projet*
3. *L'équipe du Journal des Départements, reviendra vers vous afin d'organiser un premier entretien d'admission*

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS POUR UNE FRANCE QUI BOUGE

Mettre sous les feux des projecteurs toutes celles et ceux qui oeuvrent dans l'ombre pour faire bouger la France ! Tel est le pari des Trophées des Départements, une action plébiscitée par les élus et les décideurs notamment à travers le flux des candidatures amorcé depuis avril 2022 et qui risque de se poursuivre jusqu'au 30 Juin 2022, date de clôture des dossiers.

Élu(e)s, chefs d'entreprises, décideurs, directeurs de fondations, femmes et hommes et de tous âges, rejoignent les rangs des candidats. Ce qui augure d'un bon millésime pour cette année 2022, à l'image d'une France plurielle et résiliente sur tous les fronts.

Vous aussi, faites-nous partager vos actions et les initiatives entreprises dans vos collectivités ou vos activités. Téléchargez votre dossier et envoyez-nous votre candidature pour faire partie de nos personnalités inspirantes de l'année, faire parler de vous et figurer sur notre Book des Trophées 2022.

COMMENT PARTICIPER AUX TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022

Pour candidater aux Trophées des Départements 2022, vous devez représenter, une collectivité, une institution ou une entreprise et, avoir entrepris des actions de développement, qu'elles soient d'ordre économique, social, environnemental, culturel, sanitaire ou technologique, au sein de votre entité, dans vos activités ou au service des autres.

Pour cela, vous devez remplir et adresser le dossier de candidature réservé à votre catégorie en fournissant les informations de communication demandées.Les dossiers de candidatures sont disponibles sur lejournaldesdepartements.fr, rubrique « Trophées ».

Attention, il y a deux types de dossiers selon le profil de votre candidature. Un dossier pour les « Départements » et un dossier pour les « institutions et entreprises ».

Pour chaque type de dossier, vous aurez à choisir une ou plusieurs catégories pour vous distinguer sur les 25 qui vous sont proposées selon votre profil de candidature.

Dates de clôture des commissions
Les candidatures pour les 50 « Trophées des Départements 2022 » sont examinées pendant l'été 2022 de Juillet à Août.

Les actions de communication autour des lauréats sont réalisées au fur et à mesure de la réception des dossiers, de leur traitement et des attributions.

Informations, contact et dossiers de candidature à télécharger sur
www.lejournaldesdepartements.fr/ceremonie

Le Média leader de la presse départementale !

Le Journal des Départements, à vos côtés depuis 1 an !

À vos côtés depuis maintenant 12 mois, le Journal des Départements est heureux de vous retrouver dans ce douzième numéro, qui conclue une première année de collaboration avec les Départements de France .

lejournaldesdepartements.fr

Rencontre avec le Président du Sénat Gérard Larcher

Lancement du Journal des Départements

Rencontre avec le Président François Hollande

Interview avec l'ancien Président
François Hollande

Rencontre avec Hervé Ingardia, directeur du développement de Léon Grosse

Rencontre avec Jacqueline Gourault ministre de la cohésion des territoires

Rencontre avec François Sauvadet, Président de Assemblée des Départements de France et du Conseil départemental de la Côte-d'Or

Signature d'une convention de partenariat entre l'ANCT et
Le Journal des Départements

Rencontre avec Claude Riboulet président
du Département de L'Allier

Présentation du Journal des Départements
lors du salon des Maire

Le Journal des Départements partenaire des
assises de Assemblée des Départements de France

Rencontre avec François DUROVRAY Président du
Département de l'Essonne.

Rencontre avec Jean DEGUERRY président du Département de
l'Ain , vice président de Assemblée des Départements de France.

Présentation des assises
Avec Jean Deguerry, François Sauvadet et Nicolas Lacroix

Présentation à Jean Castex , premier Ministre, du journal des Départements, en présence de Cyril LUNEAU, directeur des relations avec les collectivités chez Orange, Jean Deguery, Président du Département de l'Ain, François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or et de l'Assemblée des Départements de France

Rencontre avec Jacques Fleury, Président du Département du Cher

Rencontre avec Nicolas Lacroix, Président du Département de la Haute-Marne

Rencontre avec Florence Dabin, Présidente du Département du Maine-et-Loire et Présidente du GIP national « Enfance en Danger »

Rencontre avec Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance

INAUGURATION DU STAND PAR JEAN DEGUERRY, XAVIER BRETON , MICHEL JOUX ET DAMIEN ABAD DE L'ESPACE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIME

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIME

Rencontre avec Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône

DÉPARTEMENT DU GERS

Retour sur le Salon de l'Agriculture

Rencontre avec Philippe Gouet, Président du Département du Loir-et-Cher

Mise en place de la diffusion du Journal des Départements aux 348 sénateurs

Rencontre avec Philippe Gouet, Président du Département du Loir-et-Cher

Rencontre avec Nicolas Sarkozy, ancien Président

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022

CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT

LE 30 SEPTEMBRE 2022

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

INTERVIEW DE BRUNO ALLÉARD

Directeur Général Adjoint chez Léon Grosse

"Nous sommes très fiers de participer à ce projet d'aménagement ambitieux, exemplaire et structurant pour le département des Hauts-de-Seine et de la région Ile-de-France ! "

Le projet de réhabilitation du stade départemental Yves du Manoir en quelques mots ?
Ce stade mythique, situé à Colombes (92), doit son nom au célèbre international de rugby et polytechnicien français, mort tragiquement à l'âge de 23 ans en 1928.
En 1924, cet équipement sportif a accueilli les Jeux olympiques d'été ! Aujourd'hui, ce stade est en cours de réhabilitation et de modernisation en vue de Paris 2024. Ce sera le site olympique du hockey sur gazon. 100 ans après !
Léon Grosse, mandataire en conception-réalisation avec les architectes partenaires Celnikier & Grabli et l'agence Olgga, est en train de réaliser ce chantier d'une durée de 22 mois pour le compte du département des Hauts-de-Seine.
Il s'agit d'un projet particulièrement audacieux, exemplaire et aux défis techniques multiples comme nous les aimons chez Léon Grosse ! C'est un trait d'union symbolique entre le passé et le futur. Nous sommes très fiers de participer à ce projet d'aménagement ambitieux, exemplaire et structurant pour le département et la région.

Lors de la livraison en 2024, de quels équipements disposera ce stade ?
Il disposera sur un ensemble de 18 hectares des équipements suivants : deux terrains de hockey-sur-gazon, quatre terrains de football, trois terrains de rugby, ainsi qu'un nouvel anneau d'athlétisme de 200 mètres, sans compter deux bâtiments pour les tribunes et le volet relatif à la gestion administrative de l'enceinte.
Pour Colombes et pour le département des Hauts-de-Seine, ce nouveau site sportif est une véritable renaissance qui contribuera au rayonnement et à l'attractivité de la région et du Grand Paris.

Quels sont les points saillants de ce chantier emblématique ?
Il faut tout d'abord souligner la dimension "locale" du projet qui est très prégnante. En effet, ce stade sera une infrastructure majeure à disposition des sportifs altoséquanais, et ce, au-delà des JO Paris 2024.
Concernant les points saillants, j'en citerai trois majeurs qui sont en ligne avec nos engagements RSE : l'efficacité énergétique, l'exemplarité environnementale et l'engagement social.
Une belle illustration pour l'efficacité énergétique du projet, c'est un bâtiment démonstrateur doté d'un système de cogénération de colza, permettant d'assurer une production électrique locale. Concernant le volet environnemental, je soulignerai trois aspects : le choix du mode constructif en bois à hauteur de 53%, 90% de réemploi ou de recyclage des matériaux, ainsi que la gestion des eaux pluviales avec 0 rejet dans le réseau public, contribuant à la création d'un corridor écologique du sud au nord de la parcelle.
Quant au volet social, ce chantier est exemplaire en matière d'insertion. Nous comptons 58 000 heures d'insertion. Pour atteindre cet objectif, un dispositif très efficace a été mis en place, en étroite collaboration avec les Services départementaux et Activit'y.
Chez Léon Grosse, nous visons 10% de nos compagnons recrutés d'ici 2025 issus de l'insertion.

En quoi ce type de projet résonne particulièrement chez vous et auprès de vos équipes ?
Ce stade illustre la capacité du département à être présent lors des grands rendez-vous internationaux et à porter des projets exceptionnels. Ce goût des grands défis, nous le partageons pleinement.
Cette opération, de par sa vocation sportive évoque le dépassement de soi, ce qui résonne particulièrement dans nos métiers de bâtisseurs. Nous avons d'ailleurs à notre actif quelques belles références d'équipements sportifs, telles que la réalisation du Stade Jean Bouin ou celle du Complexe sportif de Rueil-Malmaison.

Quelles sont les prochaines étapes du chantier ?
Nous avons célébré "le premier clou" le 11 mai dernier. Les deux bâtiments commencent tout juste à sortir des fondations. Cet été, nous allons lancer la superstructure en béton puis en bois. Rendez-vous en 2024 pour admirer nos sportifs dans ce stade disposant d'une jauge de 18 000 places !

A propos de Léon Grosse
Chiffres clés :

- chiffre d'affaires 2021 : **646 M€**
- effectif total du Groupe : plus de **2000** collaborateurs
- **1ère entreprise du BTP certifiée GPTW** (Great Place To Work)
- Clients : **50%** public, **50%** privé
- Typologie de clients : Etat et services de l'Etat, collectivités territoriales, bailleurs, foncières, promoteurs, entreprises privées
- **Nos 3 métiers** :

La construction - Les solutions liées à la transition énergétique - L'immobilier

LEON GROSSE, un Groupe diversifié du BTP
Originaire de Savoie et acteur engagé depuis 1881, l'entreprise Léon Grosse s'est développée tout au long du XXème siècle pour devenir un acteur majeur de la construction en France. Ancré au plus près du territoire, le Groupe développe ses activités grâce à la présence de 40 agences et filiales. Il s'appuie sur cette proximité et sa richesse de compétences pour proposer à ses clients publics et privés une approche pluridisciplinaire et sur-mesure, en cultivant les valeurs d'une entreprise éthique, humaine et innovante.
Aujourd'hui, Léon Grosse évolue vers un Groupe diversifié du BTP, doté de trois grands pôles : la construction, les solutions de transition énergétique et l'immobilier.
-La construction demeure le socle de l'activité du Groupe (ouvrages neufs ou en réhabilitation/ restructuration). Elle couvre tous les types de bâtiments (ouvrages fonctionnels publics et privés, logements) ainsi que les infrastructures de travaux publics et les activités en site nucléaire.
-Le pôle solutions permet de répondre aux enjeux de la transition environnementale et englobe une palette d'expertises large, comprenant des façades haute couture avec Kyotec, des services (génie climatique, électricité, maintenance,. . .) avec Guiban et des solutions d'énergies renouvelables.
-Léon Grosse Immobilier comprend la promotion immobilière résidentielle, la vente en bloc privée ou sociale, et les opérations clés en main pour les utilisateurs tertiaires, industriels et professionnels de santé ou médico-sociaux.

Léon Grosse, une entreprise où il fait bon travailler
Première entreprise française du BTP à être certifiée Great Place To Work.
72% des collaborateurs déclarent que le Groupe Léon Grosse est une entreprise où il fait bon travailler. Cette forte adhésion est un socle pour son développement et s'inscrit pleinement dans l'engagement RSE du Groupe.
Parce que ses réalisations lui survivront, les plus de 2000 collaborateurs du Groupe s'engagent chaque jour à leur échelle pour laisser une empreinte qui suscite la fierté de tous.

Qu'est-ce que le Conseil Départemental de la citoyenneté et l'Autonomie ? Par Olivier Calon

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA) est issu de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015. Il est présidé, par la vice-présidente en charge des affaires sociales sur délégation du président du Conseil départemental.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance consultative de démocratie locale qui concerne à la fois les personnes âgées et handicapées. Il a remplacé les deux instances qui existaient précédemment : le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa).

Il est composé de quatre collèges :
1) de représentants des usagers, de personnes âgées et de proches aidants,
2) de représentants d'institutions,
3) de représentants d'organismes professionnels oeuvrant en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées,
4) de personnes qualifiées, représentants de personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le mandat des membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est fixé à trois ans.

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie a pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle du département. Mais aussi d'améliorer la vie quotidienne de l'ensemble des personnes âgées et des personnes handicapées, de préserver pour elles et avec elles la notion de citoyenneté.

Le CDCA est compétent sur la prévention de la perte de l'autonomie, l'accompagnement médico-social, l'accès aux soins, aux aides humaines et techniques, l'habitat, le transport et l'accessibilité, l'intégration sociale et professionnelle. Il peut être consulté pour avis sur le schéma régional de santé, les rapports d'activités de la conférence des financeurs, de la MDPH et de la direction de l'autonomie, les conventions signées entre le département et ses partenaires en vue de définir la politique départementale de l'autonomie et sa mise en œuvre.

Le CDCA formule des recommandations sur le respect des droits et de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées, sur le soutien et la valorisation de leurs proches aidants.

Compte-tenu de la crise sanitaire, l'activité des CDCA a été fortement perturbée. Néanmoins on peut citer quelques actions et représentations qui ont été des moments forts de nos CDCA 92 et 78 au cours de ces derniers mois :

- l'organisation de deux colloques en direction des aidants qui se sont tenus à Versailles et aux Mureaux.

- notre représentation des usagers dans les CTS (Conseil Territorial de Santé), à la commission d'agrément pour le recrutement des mandataires judiciaires et dans les commissions d'information et de sélections d'appel à projets pour le 78 et 92 (exemple, le FAM interdépartemental de Bécheville Patrick Devedjian).

- notre participation aux groupes de travail pour la création de l'Agence interdépartementale de l'autonomie située aux Mureaux.

- notre présence à la Conférence des financeurs pour les Yvelines et à la journée nationale des aidants au siège du département des Hauts-de-Seine.

Il faut aussi relever, qu'après les difficultés de fonctionnement que nous avons connues dans les établissements sociaux et médicaux sociaux durant la crise sanitaire de nouvelles réglementations ont été mises en place. Tout récemment, le nouveau décret du 25 avril 2022 sur les Conseils de Vie Sociale des Établissements Sociaux et Médicaux Sociaux qui permettra, à compter de janvier 2023, d'avoir des membres extérieurs à l'établissement.

En Ile-de-France, l'association CORERPA (Coordination Régionale des Retraités et Personnes Âgées) regroupe les Formations PA des CDCA. Elle est un lieu de réflexion, d'échanges sur le fonctionnement et les bonnes pratiques. Elle permet aussi d'assurer une coordination pour plus d'efficacité.

Les CDCA assurent un rôle important pour l'autonomie des personnes et sont un socle essentiel pour l'adaptation de la société au vieillissement comme le veut la loi.

Olivier Calon
Membre des bureaux CDCA 92 et 78
Président de la CORERPA IdF au titre de l'association INDA.

La santé et les stratégies d'attractivité territoriales

Les stratégies d'attractivité des territoires se fondent en grande partie sur la mise en avant de leurs atouts économiques, géographiques (par exemple centralité), infrastructurels, sociaux (qualité de la main d'œuvre, ...), culturels mais elles ont globalement peu investi la dimension du bien-être et encore moins celle de la santé. Si ces derniers mois, on note un frémissement de la communication des territoires autour de la mise en avant d'aspects liés au bien-être, ces actions semblent plus liées au contexte sanitaire que pensées en termes de stratégies construites. Pourtant, il est incontestable que nos territoires disposent d'atouts en la matière et auraient tout intérêt à investir, dans la durée, cette dimension du positionnement, laquelle pourrait constituer un levier original de l'attractivité territoriale.

La santé est devenue une préoccupation prioritaire pour les français comme en attestent les sondages. Les français veulent vivre dans un environnement sain et disposer d'un accès de qualité aux services de santé. Deux grandes dimensions de la stratégie d'attractivité des territoires autour de la santé peuvent être identifiées.

Une première concerne la capacité à offrir aux habitants un accès aisé aux services de santé en travaillant sur l'attractivité des professionnels de santé (prime d'installation, maison de santé, conciergerie, formation de médecins sapeurs-pompiers, etc.) et/ou à l'émergence de solutions organisationnelles novatrices (télémédecine, bus médicaux, etc.). Cette dimension largement médiatisée à travers la question des déserts médicaux porte sur la stratégie développée à l'encontre des professionnels de santé au travers de nombreuses solutions et expérimentations.

La deuxième dimension, encore peu abordée, consiste à bâtir la stratégie d'attractivité sur les qualités salutogéniques intrinsèques du territoire, c'est-à-dire de l'environnement de vie. L'organisation mondiale de la santé lors de sa constitution à la fin des années 1940 définit la santé comme un déterminant essentiel du bien-être. De nombreuses recherches ont mis en évidence le lien entre la qualité de vie et le bien-être. Le concept de salutogénèse littéralement l'origine de la santé, développé à la fin du 20ème siècle repose sur le principe, entre autres choses, que notre mode de vie et le lieu où nous vivons ont une influence sur notre santé. La géographie de la santé depuis de nombreuses années documente ce lien et a largement contribué à l'affirmer. Il y a donc pour les territoires (à différentes échelles) un intérêt à construire un discours « territoire de santé » en mettant en avant des caractéristiques du territoire telle que la qualité de l'air, de l'eau, la présence d'espaces naturels préservés, le rapport au temps, l'alimentation, les mobilités douces, etc.

C'est là tout l'enjeu de l'adoption de l'approche dite de la santé dans toutes les politiques (Health In All Policy) que déploient les pays d'Europe du nord. Celle-ci repose sur le principe que la promotion de la santé et du bien-être doit être envisagée de manière intersectorielle et servir de trame pour toutes politiques publiques. Cette approche s'avère particulièrement pertinente au niveau local sur les échelles de proximité. Ainsi, mettre en avant la qualité de l'alimentation (plans alimentaires locaux), de l'habitat, la place donnée aux mobilités douces, les aménagements et espaces naturels permettant à chacun quelque soit son âge et ses capacités physiques de pratiquer une activité physique et de bénéficier des bienfaits d'espaces naturels constituent des pistes pour élaborer une stratégie d'attractivité territoriale intégrative autour de la santé et du bien être dans toutes les politiques et actions des territoires.

Corinne Rochette
Professeur des Universités, cofondatrice et directrice de la chaire de recherche santé et territoires de l'université Clermont Auvergne

Le maire d'Angers, Christophe Béchu nommé ministre chargé des collectivités territoriales

Le maire d'Angers Christophe Béchu a été nommé en mai dernier ministre délégué chargé des Collectivités territoriales. Ce proche d'Edouard Philippe aura pour mission de porter la voix de l'exécutif auprès des élus locaux.

Une consécration pour le maire d'Angers. Nommé ministre délégué chargé des Collectivités territoriales, Christophe Béchu a vu ses ambitions politiques se concrétiser.
Depuis quatre ans, le nom de ce proche d'Edouard Philippe revenait à chaque remaniement. «Il n'y a pas de plus grand honneur que de servir son pays, ses territoires et ses habitants», a-t-il réagi en mai dernier.

Maire chevronné et issu de LR, parti qu'il a quitté en décembre 2017 après l'arrivée à sa tête de Laurent Wauquiez, il symbolise les terres d'ouverture pour un macronisme en quête d'ancrage local et d'élargissement politique.

NUMÉRO 2 D'HORIZONS

Devenu en septembre 2021 secrétaire général du parti Horizons fondé par Edouard Philippe, Christophe Béchu avait marqué depuis longtemps son soutien au chef de l'Etat, notamment au travers de «La République des maires», une initiative pro-Macron lancée avec une trentaine d'élus en 2019.

Ce père de trois enfants, né à Angers dans le Maine-et-Loire, est âgé de 48 ans et diplômé de Sciences Po Paris. Il a suivi le cursus honorum des collectivités dans toutes les strates. Après des débuts comme conseiller municipal de la commune d'Avrillé, en banlieue d'Angers, il devient en 2004 le plus jeune président de conseil général de France, à l'âge de 29 ans.

Finalement élu maire en 2014, après 37 ans de mandat socialiste, il a été largement réélu en 2020 dès le premier tour avec le soutien de LREM mais sans rival LR. Il a aussi brièvement été député européen (2009-2011), puis sénateur de Maine-et-Loire (2011-2017).

Promoteur des mobilités douces, il se targue d'avoir fait d'Angers «la smart city (ville intelligente et connectée) la plus aboutie en France», avec ses vélos et trotinettes en libre-service.

En 2018, Emmanuel Macron l'avait déjà nommé président de l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF). Il aura désormais la charge de poursuivre le travail de réconciliation entre l'exécutif et les territoires, après des épisodes de tension entre le chef de l'Etat et les élus locaux durant le premier quinquennat.

ENTRE ANGERS ET PARIS

« Si le gouvernement reçoit la confiance du Parlement à l'issue des législatives », Christophe Béchu poursuivra son mandat dans l'équipe d'Emmanuel Macron en tant que ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Collectivités territoriales.
Alors que Christophe Béchu affirme avoir reçu beaucoup de curriculums vitae notamment de préfet, pour prétendre au poste de directeur du cabinet, c'est Xavier Daudin-Clavaud, actuel directeur général des services du Conseil régional des Pays de la Loire, qui accompagnera Christophe Béchu. À ses côtés, Julie Creuseveau, comme cheffe de cabinet.
Si le gouvernement est élu par le Parlement à l'issue des élections législatives, Christophe Béchu pourrait malgré tout retrouver une place au sein de l'équipe municipale en tant qu'élu.

GOUVERNEMENT ELISABETH BORNE

Le gouvernement d'Elisabeth Borne compte 17 ministres, 6 ministres délégués et 4 secrétaires d'Etat. Moins nombreux que le précédent, il est bien sûr ausculté par les différentes parties prenantes. Tendances politiques, parité, équilibre géographique, autant de facteurs qu'il faut faire entrer dans cette difficile équation.

En ce qui concerne les Départements, on ne sait pas grand-chose de la feuille de route, si ce n'est l'aspiration pour le retour du conseiller territorial et les économies envisagées sur le dos des collectivités. Dans ce cadre, il est intéressant d'ausculter le passé des nouveaux ministres pour connaître leurs mandats électifs et leur connaissance des problématiques départementales.

On trouve 3 anciens présidents de Département, et plusieurs élus départementaux. Souhaitons qu'ils sauront faire entendre la voix de nos collectivités.

Le ministre délégué chargé des collectivités territoriales, Christophe Béchu, a assumé des responsabilités importantes à tous les niveaux : départemental, régional, national, européen. Président du département de Maine-et-Loire pendant 10 ans, il est aussi Président de l'ODAS depuis 2015. Il aura deux ministres de tutelle : Amélie de Montchalin, en tant que ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Gérald Darmanin, qui conserve le ministère de l'Intérieur et récupère la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Première ministre : Elisabeth Borne

Ancienne élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieure générale des ponts et chaussée, directrice de la stratégie de la SNCF, directrice générale de l'urbanisme à la mairie de Paris, préfète de la région Poitou-Charentes (2013-2014) directrice de cabinet de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie (2014-2015), présidente de la RATP (2015-2017). Elle est nommée ministre en charge des transports en 2017, ministre de la transition écologique et solidaire en 2019, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en 2020.

Ministre de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique : Bruno Le Maire

Succédant à Jean-Louis Debré, il est élu député de l'Eure en juin 2007, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes en 2008, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, en 2009. Tête de liste aux conseil régional, il ne réussit pas à remporter la région mais est élu conseiller régional.

Réélu député en 2012, il est nommé ministre de l'Économie et des Finances en 2017

Ministre de l'Intérieur : Gérald Darmanin

Elu député du Nord en 2012, il l'emporte sur le sortant aux élections municipales à Tourcoing.

En 2015, directeur de campagne de Xavier Bertrand aux élection régionales, il est élu conseiller régional et démissionne de son poste de député pour cause de cumul.

Nommé ministre de l'Action et des Comptes publics en 2017, il demeure premier adjoint au maire de Tourcoing. Il est réélu comme tête de liste aux élections municipales en 2020, il cumule son poste de ministre et de maire et devient ministre de l'Intérieur en juillet 2020., démissionne de son poste de maire et de conseiller régional.

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères : Catherine Colonna

Catherine Colonna, diplomate, a été porte-parole de la Présidence de la République sous Jacques Chirac, (1995-2004) ministre délégué aux Affaires européennes (2005-2007), représentante de la France auprès de l'Unesco (2008-2010), de l'OCDE (2017-2019), ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire en Italie (2014-2017) et au Royaume-Uni (2019-2022)

Garde des Sceaux, ministre de la Justice : Éric Dupond-Moretti

Éric Dupond-Moretti, est avocat pénaliste pendant plus de trente-cinq ans. Il est nommé garde des Sceaux, ministre de la Justice en 2020.

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires : Amélie de Montchalin

Elue députée de l'Essonne contre le député sortant et ancien président du département, Jérôme Guedj, coordinatrice du groupe La République En Marche pour la commission des finances puis première vice-présidente du groupe LREM, nommée Secrétaire d'État chargée des Affaires européennes en mars 2019 et en 2020 ministre de la Transformation et de la fonction publiques où elle porte la réforme de l'ENA et l'extinction de nombreux corps de hauts fonctionnaires et la création d'un corps unique, celui des administrateurs de l'État.

Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse : Pap Ndiaye

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et Saint-Cloud, agrégé d'histoire. Professeur à Science Po Paris, et directeur général du palais de la Porte dorée et du musée de l'Histoire de l'Immigration.

Ministre des Armées : Sébastien Lecornu

Sébastien Lecornu devient maire de Vernon (Eure) en 2014, puis élu premier vice-président de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure devenue Seine Normandie Agglomération. Elu conseiller départemental (Canton de Vernon) en 2015, il devient président du Département devenant ainsi le plus jeune président de France (28 ans) et abandonne le poste de maire pour cause de loi anti-cumul. Il est nommé en 2017 secrétaire d'Etat auprès de Nicolas Hulot et laisse sa place à la tête du conseil départemental de l'Eure. En 2018, il devient ministre chargé des collectivités territoriales auprès de Jacqueline Gourault. En 2020, il est nommé ministre des Outre-mer. Elu sénateur la même année, il laisse son poste, comme les postes locaux. Réélu président du département, il cumule cette responsabilité avec celle de ministre.

Ministre de la Santé et de la prévention : Brigitte Bourguignon

Brigitte Bourguignon, fonctionnaire territoriale au conseil départemental du Pas-de-Calais, chargée de l'aide alimentaire, elle est élue Adjointe au maire de Boulogne-sur-Mer (2001-2012), députée du Pas-de-Calais en 2012 et réélue en 2017. Présidente de la commission des Affaires sociales à partir de 2017 ; elle est depuis 2016, présidente du Haut Conseil du travail social. En juillet 2020, elle est nommée ministre déléguée chargée de l'Autonomie, conseillère départementale depuis 2021 du canton de Marquise.

Ministre du travail, du plein-emploi et de l'insertion : Olivier Dussopt

Elu conseiller régional de Rhône-Alpes en 2004, député en juin 2007, député de l'Ardèche. Elu maire d'Annonay en 2008 et démissionne de la Région pour cause de cumul de mandats.

Il est réélu député de l'Ardèche en 2012, il travaille plus particulièrement sur les questions relatives aux collectivités territoriales. Réélu maire il devient président de l'Association des petites villes de France (APVF).

Réélu en 2017 à la députation il doit quitter ses fonctions de maire d'Annonay

En octobre 2017, il intègre une mission d'expertise portant sur la réforme du financement des collectivités locales et de la fiscalité locale, sous la présidence d'Alain Richard. En novembre 2017, il est nommé secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics et en 2020 ministre délégué chargé des Comptes publics.

Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées : Damien Abad

Elu conseiller municipal de Vauver en 2008, il est élu conseiller régional du Rhône Alpes. En 2009, il est élu député européen, Elu député lors des législatives de 2012. En 2015, il devient président du conseil Départemental de l'Ain. En 2017, réélu député, il abandonne la présidence du Département pour respecter la loi anti-cumul.

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Sylvie Retailleau

Sylvie Galdin (Retailleau) est agrégée de Sciences physiques, docteur en Sciences. Elle a mené une carrière de chercheuse , professeure à l'université de Paris-Sud, vice-présidente du département de physique à la faculté des sciences d'Orsay (2007-2008), doyenne de la faculté des sciences (2011-2016), puis Présidente de l'Université Paris-Saclay.

Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire : Marc Fesneau

Elu en 1995 conseiller municipal de Marchenoir, il en devient maire en 2008, réélu en 2014 Il est membre du conseil d'orientation de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) depuis 2008 et membre du bureau national de l'Association des maires de France (AMF) entre 2014 et 2017. Il est, en janvier 2016, président de la communauté de communes Beauce Val de Loire. Conseiller régional de 2004 à 2010, il est élu député de Loir-et-Cher en 2017. Nommé ministre auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement. Il mène sans succès la liste de la majorité au Conseil régional du centre-Val-de-Loire, lors des élections de 2021.

Ministre de la Transformation et de la fonction publique : Stanislas Guérini

Stanislas Guerini, est élu de Paris en 2017 et succède à Christophe Castaner comme délégué général de LREM. Membre de la commission des Finances, de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire et porte-parole du groupe La République en marche à l'Assemblée nationale.

Ministre des Outre-mer : Yaël Braun-Pivet

Yaël Braun-Pivet avocate en droit pénal, engagée dans les Restos du cœur, est élue députée des Yvelines en 2017, présidente de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à l'Assemblée nationale. Conseillère municipale au Vésinet depuis 2020.

Ministre de la Culture : Rima Abdul Malak

Rima Abdul Malak, a été au cabinet de Christophe Girard adjoint à la Culture à la mairie de Paris, conseillère Culture du maire de Paris, Bertrand Delanoë (2012-2014) puis attachée culturelle New-York (2014-2018). Elle est conseillère culture à l'Elysée depuis 2019.

Ministre de la Transition énergétique : Agnès Pannier-Runacher

Agnès Pannier-Runacher, ENA, HEC, haute fonctionnaire et cadre supérieur, elle fut Directrice adjointe de la caisse des Dépôts et consignations, de la Compagnie des Alpes, et plusieurs postes dans le privé. Candidate dans le 16e arrondissement à Paris aux municipales, elle n'est pas élue. Candidate en dernière position sur la liste aux élection régionales dans les Hauts-de-France de 2021.

Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : Amélie Oudéa-Castéra :

Joueuse de tennis de haut niveau, Amélie Castéra, diplômée de Sciences Po, de l'Essec et de l'ENA. Chargée de mission auprès du directeur général du groupe AXA, membre du conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport, administratrice et directrice e-commerce du groupe Carrefour, puis directrice générale de la Fédération française de tennis.

Ministres délégués

Auprès de la première ministre :

Chargé des relations avec le Parlement et chargé de la vie démocratique : Olivier Véran

Candidat malheureux aux élections départementales de mars 2015 en Isère, élu conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2015, député de 2012 à 2015 et 2017 jusqu'à sa nomination comme ministre de la Santé le 16 février 2020.

Chargée de l'égalité femmes-hommes, de la diversité, et de l'égalité des chances : Isabelle Rome

Juge de France, juge de l'application des peines, présidente de cour d'assises, conseillère de Maylise Lebranchu , inspectrice générale de la justice, haute fonctionnaire à l'égalité femmes hommes au ministère de la justice. Pas de mandat électif.

Auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

Chargé des Comptes-Publics : Gabriel Attal

Conseiller municipal de Vanves depuis 2014, député en 2017 jusqu'au 16 octobre 2018, où il est nommé au gouvernement.

Auprès du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires:

Chargé des Collectivités Territoriales : Christophe Béchu

Elu conseiller municipal d'Avrillé en 1995, puis adjoint au maire (jusqu'en 2008), conseiller général du canton d'Angers-Nord-Ouest en 2004, il est élu Président du Conseil général (2004-2014), député européen en juin 2009, conseiller régional en 2010, il abandonne son mandat de député européen pour cause de cumul, élu sénateur (2011-2017), il abandonne son mandat de conseiller régional. Elu maire d'Angers en 2014, il doit quitter le Département.

Christophe Béchu est Président de l'ODAS depuis 2015 dont la mission est notamment d'évaluer les politiques de protection de l'enfance, d'insertion, et de soutien de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères:

Chargé du Commerce Extérieur et de l'Attractivité : Franck Riester

Maire de Coulommiers (2008 – 2017) président de la communauté de communes du Pays de Coulommiers (2013-2017), Député de Seine-et-Marne (2007 – 2018). Il devient ministre de la Culture en 2018, puis ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité en 2020.

Chargé de l'Europe : Clément Beaune

Ancien conseiller spécial d'Emmanuel Macron à l'Elysée devient secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes en 2020. Pas de mandat électif.

Secrétaires d'État

Auprès de la première ministre :

Porte-parole du gouvernement : Olivia Grégoire

Elue députée de Paris en 2017, elle est nommée le 26 juillet 2020, secrétaire d'Etat chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Lemaire.

Chargée de la Mer : Justine Bénin

Elue conseillère municipale au Moule en 2008, conseillère régionale et 3ème vice-présidente en 2010. Elue conseillère générale du canton de Moule 2 en 2011, réélue en 2015. Elue députée de Guadeloupe en 2017.

Chargée de l'enfance : Charlotte Caubel

Après une carrière dans le domaine de la justice, elle est nommée conseillère justice au cabinet du Premier ministre Edouard Philippe, puis directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice.

Auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères :

Chargée de la Francophonie et des Partenariats Internationaux : Chrysoula Zacharopoulou

Docteure en médecine et titulaire d'un doctorat sur l'endométriose. Elle est députée européenne depuis le 26 mai 2019.

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022
CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT
JUSQU'AU JEUDI 30 JUIN
LE 30 SEPTEMBRE 2022
RENSEIGNEMENTS SUR
LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

Chronique parlementaire du sénateur du Cantal : Stéphane Sautarel

Vers une véritable décentralisation politique.

Après une élection présidentielle qui a montré la fatigue démocratique dont souffre notre pays et au lendemain d'élections législatives qui doivent donner une majorité pour conduire la politique de la France pour les cinq années qui viennent, j'ai voulu m'arrêter un moment sur les objectifs en matière d'organisation territoriale qui pourraient être les nôtres dans la période.

Actons tout d'abord que le quinquennat qui s'achève aura très largement ignoré les territoires et les élus locaux. Notons tout de même la stabilité des dotations de fonctionnement intervenue durant ce mandat après une baisse dramatique d'un tiers au cours du précédent, même si les « contrats de Cahors » n'ont eu de contrat que le nom. Longtemps ignorés, les élus locaux ont été redécouverts lors des crises sociale (Gilets jaunes) ou sanitaire (Covid19). Mais cette place d'agent de liaison, de relais de proximité, d'exécutants de politiques nationales, est loin d'être suffisante.

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification), adoptée à la hâte il y a quelques semaines, et que je n'ai d'ailleurs pas voté au regard de ses limites et de certains manques, ne porte qu'une ambition limitée, même si elle règle utilement quelques sujets pratiques. Elle acte un modèle de Métropoles en répondant aux difficultés de Marseille, en maintenant des métropoles sans moyens de rayonnement à côté d'une situation lyonnaise unique et atypique. Globalement la course à la taille qui éloigne et enchérit n'a pas été interrompue. C'est regrettable alors que nos concitoyens attendent de la proximité et une représentation du pays réel.

Je crois donc essentiel de faire advenir au cours des cinq prochaines années une véritable décentralisation politique garante d'une confiance retrouvée dans l'action publique. C'est ainsi que je crois nécessaire l'avènement d'une véritable République des territoires, autour d'un Pacte de Responsabilité et de Confiance. Il s'agit d'abord d'une exigence démocratique pour éviter que notre République ne se délite.

> **La République des territoires constitue une nouvelle approche au quotidien, un nouvel espoir pour demain**

La République des territoires constitue une nouvelle approche au quotidien, un nouvel espoir pour demain, autour de trois engagements en direction de tous les Français.

Commençons tout d'abord par le bon sens qui appelle à reconnaître le local, comme le Nœud de la responsabilité. La finalité de cette orientation consiste à débureaucratiser, à réenraciner, à simplifier.

Le niveau local doit redonner le pouvoir aux communes, à la proximité. C'est le socle de l'organisation démocratique de notre pays. Il doit permettre d'encadrer le poids de l'intercommunalité pour qu'elle soit un niveau de service et d'équipements mutualisés et partagés, de coopération librement consentie. Le bloc communal traite de tous les sujets du quotidien.

Ce niveau local s'appuie aussi sur un couple Département / Région, dont le mode électoral pourrait être proche de celui du bloc communal, avec l'instauration du conseiller territorial à partir d'un fléchage pour ne pas accroître le nombre d'élus siégeant à la Région et garantir la représentation de tous les territoires. Le Département est centré sur les grands thèmes : Social, Médico-social, Collèges, Réseaux (routes, électricité, eau, fibre…), Aménagement du territoire. La Région l'étant pour sa part sur : Economie, Emploi, Mobilité, Environnement, Lycées, Formation professionnelle, Santé et Education pour partie.

Une République décentralisée enfin aboutie, mais aussi une république déconcentrée où l'Etat ne serait plus présent là où il a délégué, et n'interviendrait que sur la base du contrat et du contrôle du respect des règles. L'Etat ne conserverait que le régalien stricto sensu et quelques domaines essentiels qui font société, autour d'une approche du temps long. La frugalité et l'exemplarité de l'Etat, autour de la notion de biens communs en particulier, sont essentielles.

Poursuivons ensuite avec ces biens communs justement qui appellent à investir enfin sur les territoires, comme garantie pour renouer avec le Nœud de la confiance.

La France a investi depuis des décennies dans les grandes métropoles en ignorant les villes moyennes. Nous devons refuser les anamorphoses et la construction idéologique de la métropolisation, et revenir à une politique d'aménagement du territoire volontariste, celle d'une France pour tous les français. Il s'agit ainsi de réconcilier les français autour d'un récit commun et d'une irrigation du territoire, de conserver un pays équipé, d'investir massivement dans les infrastructures. Cinq domaines prioritaires pourraient ainsi être concernés : Routes et voies ferrées ; Digital, très haut débit et téléphonie mobile ; Equipements de traitement des déchets ; Eau ; Energie.

Enfin, abordons la question du bien-être, que notre République doit garantir à chacun, en réinvestissant nos territoires par les services publics de proximité et d'abord ceux de l'éducation et de la santé. Cela constitue le Nœud du Pacte.

La première des libertés est la sécurité. Je consens au cadre républicain parce que la Nation assure ma sécurité. Il s'agit ici de garantir une République décentralisée efficace et une proximité essentielle pour le consentement à l'impôt. Une réforme constitutionnelle donnant une liberté normative aux territoires par extension de l'article 73 de la constitution, pourrait désormais s'appliquer dans sa rédaction actuelle étendue à tous les territoires. Ce serait là une véritable différenciation, une véritable autonomie.

Au final, les principales caractéristiques de ce Pacte seraient sa cohérence, sa dynamique et le retour à un réel souffle, à un réel espoir, autour de 5 piliers : Protection (dont santé), Production (industrie, artisanat, agriculture), comme conditions de notre souveraineté, Education (y compris le sport), Création (culture, innovation), Transformations (digitale, des métiers …), comme condition de notre fraternité. Il ne peut que partir des territoires, de l'appel de ceux qui y vivent, pour une réponse politique enfin à la hauteur des enjeux.

Départementalement vôtre.
Stéphane Sautarel

Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#VIEPRO

Renforcement de la protection des lanceurs d'alerte et nouvelles obligations pour les collectivités

Une nouvelle loi améliore la protection des lanceurs d'alerte. Désormais, les personnes morales de droit public employant au moins cinquante agents sont tenues d'établir une procédure interne de recueil et de traitement des signalements après consultation des instances de dialogue social. Les conditions seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

Les personnes donnant l'alerte ne seront pas « civilement responsables des dommages causés du fait de leur signalement ou de leur divulgation publique dès lors qu'elles avaient des motifs raisonnables de croire, lorsqu'elles y ont procédé, que le signalement ou la divulgation publique de l'intégralité de ces informations était nécessaire à la sauvegarde des intérêts en cause ».

Les lanceurs d'alerte bénéficieront de l'irresponsabilité pénale prévue à l'article 122-9 du code pénal et ne pourront faire l'objet de représailles.

Les dispositions entrent en vigueur le 1er septembre 2022.

LOI n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

#HANDICAP

Elargissement des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap à compter du 1er janvier 2023

Après une expérimentation dans trois départements (Ardennes, Gironde et Vosges) un décret du 19 avril 2022, paru au JORF du 20 avril 2022, prend en compte la situation et les besoins « des personnes sourdaveugles (surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap ».

Le décret crée une nouvelle section dans le code de l'action sociale et des familles intitulée « soutien à l'autonomie ». Cette section indique que « la notion de soutien à l'autonomie s'entend comme l'accompagnement d'une personne dans l'exercice de l'autonomie dans le respect de ses aspirations personnelles ».

Ce temps d'aide humaine pour le soutien à l'autonomie « peut atteindre trois heures par jour » et « consiste à accompagner la personne dans la réalisation de ses activités, sans les réaliser à sa place, notamment s'agissant des activités ménagères ».

Le besoin s'apprécie « au regard de l'hypersensibilité à l'anxiété, au stress et au contexte ainsi que des conséquences que des altérations des fonctions. »

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2023.

Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles.

#VIEPRO

Augmentation du minimum de traitement de la fonction publique depuis le 1er mai

Pour tenir compte de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2022, le minimum de traitement de la fonction publique a augmenté à la même date. L'indice majoré passe de 343 à 352 et l'indice brut de 371 à 382. Ainsi, le minimum de traitement s'élève désormais à 1 649,48 euros bruts mensuels pour un plein temps, contre 1 607,31 euros bruts mensuels auparavant.

Décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique.

#EHPAD #ESMS

Vers un renforcement des conseils de la vie sociale

Le plan « Grand âge : le Gouvernement engagé en faveur du bien vieillir à domicile et en établissement », publié en mars 2020 à la suite du scandale Orpéa, préconisait le renforcement des conseils de vie sociale (CVS) dans les EHPAD et ESMS.

Un décret du 27 avril 2022 met en œuvre cette recommandation en modifiant la composition et le fonctionnement du CVS et élargit la consultation obligatoire de celui-ci sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Pour mémoire, le CVS donne principalement son avis et formule des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur l'organisation et la vie quotidienne, les activités et les animations proposées par l'établissement. Il est également associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement et est entendu lors de la procédure d'évaluation.

Il est également prévu que dans le cas où le CVS serait saisi de demandes d'information ou de réclamations concernant des dysfonctionnements graves dans la gestion ou l'organisation susceptibles d'affecter la prise en charge des usagers le respect de leurs droits ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes prises en charge, « le président oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits ».

Enfin, ce décret permet la participation au CVS de représentants externes à l'établissement, notamment à un représentant du Conseil départemental.

Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation.

#HANDICAP

Précisions sur les modalités d'attribution des aides financières de compensation du handicap

Un décret du 25 avril 2022 tente de mettre un terme à l'hétérogénéité de l'efficacité des fonds départementaux de compensation du handicap qui avait été pointée du doigt.

Pour ce faire, le décret définit les modalités d'appréciation des ressources des bénéficiaires et d'attribution des aides financières des fonds départementaux de compensation du handicap,

et « organise enfin une coordination entre le comité de gestion de chaque fonds départemental de compensation du handicap et les autres organismes».

Les aides financières sont susceptibles d'être attribuées par le fonds départemental de compensation du handicap « afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais liés à la compensation des conséquences de leur handicap ». Elles tiennent compte, pour chaque demande, des aides financières ayant le même objet déjà mises en œuvre par d'autres organismes.

Ainsi, le fonds départemental est chargé d'identifier toutes les aides auxquelles la personne en situation de handicap peut prétendre pour compenser celle-ci.

Avec l'accord du demandeur, il transmet aux organismes « les éléments relatifs à l'évaluation des besoins et aux aides déjà préconisées » et organise une coordination entre le comité de gestion « de chaque fonds départemental de compensation du handicap et les autres organismes susceptibles d'attribuer des aides à la compensation du handicap».

Décret n° 2022-639 du 25 avril 2022 relatif à l'amélioration des fonds départementaux de compensation du handicap.

#VIEPRO #RH

Adaptation de la procédure de reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes

Un décret du 22 avril 2022 adapte les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement et précise les modalités selon lesquelles une procédure de reclassement peut être initiée en l'absence de demande du fonctionnaire.

Ainsi, d'après le décret, la période de préparation au reclassement « débute à compter de la réception par l'autorité territoriale ou le président du Centre national de la fonction publique territoriale ou le président du centre de gestion de l'avis du conseil médical ou, sur demande du fonctionnaire intéressé, à compter de la date à laquelle l'avis du conseil médical a été sollicité ».

A l'issue de cette période, « l'agent qui a présenté une demande de reclassement est maintenu en position d'activité jusqu'à la date à laquelle celui-ci prend effet, dans la limite de la durée maximale de trois mois ».

L'agent peut refuser le bénéfice de la période de préparation. Dans ce cas il « est invité à présenter une demande de reclassement ».

En l'absence de demande par le fonctionnaire, l'autorité territoriale peut désormais proposer « au fonctionnaire reconnu inapte à titre permanent à l'exercice des fonctions correspondant à son grade, qui n'est ni en congé pour raison de santé, ni en congé pour invalidité temporaire imputable au service, des emplois compatibles avec son état de santé pouvant être pourvus par la voie du détachement ».

Les dispositions du décret sont entrées en vigueur le 1er mai. Elles s'appliquent aux procédures de reclassement et aux périodes de préparation au reclassement engagées à compter de cette date.

Décret n° 2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

#VIEPRO

Création d'une prime de revalorisation pour les agents paramédicaux et professionnels de la filière socio-éducative

Ce décret crée une prime de revalorisation pouvant être versée à « certains agents paramédicaux et professionnels de la filière socio-éducative de la fonction publique territoriale qui exercent des fonctions d'accompagnement auprès des publics fragiles » au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Peuvent notamment bénéficier de cette prime, les agents territoriaux exerçant, dans les établissements précités, des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées, les fonctions de psychologue, aide-soignant, infirmier, cadre de santé, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien,…

Le montant de cette prime mensuelle, dont le versement n'est pas systématique, « est équivalent au complément de traitement instauré par le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics. », soit 49 points d'indice majoré.

Le décret indique que chaque autorité territoriale « arrête la liste des bénéficiaires au regard des critères d'attribution qu'elle retient ».

Peuvent également être concernés par une prime de revalorisation d'un montant de 517€, les agents territoriaux exerçants les fonctions de médecin au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, en particulier la protection maternelle infantile.

Les cadres d'emplois concernés par ces nouvelles dispositions sont énumérés en annexe du décret.

Cette revalorisation ayant un coût pour les départements, deux décrets ont été concomitamment pris pour préciser les modalités de détermination et les conditions de versement de l'aide financière de la CNSA aux départements qui financent les compléments de traitement indiciaire et le dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide à domicile.

Décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement

d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale
Décret n°2022-740 du 28 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1155 du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en application de l'article 47 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020
Décret n°2022-739 du 28 avril 2022 relatif à l'aide aux départements versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre de l'article 43 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022.

#FINANCESPUBLIQUES

Précisions sur le versement de la dotation complémentaire par les départements aux services proposant de l'aide à domicile

Dans le même esprit, un autre décret « prévoit les modalités d'attribution et de versement de la dotation complémentaire par les conseils départementaux aux services proposant de l'aide et de l'accompagnement à domicile. Il définit les modalités de calcul et de versement aux départements de la compensation par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie du coût de cette dotation. Il définit également les règles de calcul et de versement aux départements par la Caisse du concours destiné à compenser les surcoûts induits par l'instauration d'un montant horaire minimal pour la valorisation des heures d'aide et d'accompagnement des services à domicile dans le cadre des plans d'aide financés par l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap. Il précise, pour les deux concours, les données que les départements doivent transmettre à la Caisse ».

Décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile.

#VIEPRO #RH

Revalorisation de la grille indiciaire applicable aux sages-femmes territoriales

Un décret du 28 avril 2022 procède à la revalorisation de la grille indiciaire applicable aux sages-femmes territoriales. La notice indique que « lorsque cette revalorisation n'est pas équivalente sur certains échelons à celle des fonctionnaires des autres échelons, le décret prévoit le versement d'une indemnité différentielle ».

Les dispositions du décret sont applicables aux rémunérations dues, à compter du mois d'avril 2022.

Décret n° 2022-753 du 28 avril 2022 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux sages-femmes territoriales.

#EHPAD #ESMS

Renforcement de la transparence financière et budgétaire des ESMS

Un décret du 28 avril vient renforcer « la transparence financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux en rendant obligatoire une comptabilité analytique au niveau de chaque établissement ou service géré par un organisme commercial et en précisant notamment les différents documents transmis à l'appui du dossier communiqué aux autorités de tarification et de contrôle. Il fixe également à cinq ans le délai de rejet des dépenses qui sont manifestement étrangères à la gestion normale d'un établissement ou service et complète. Il renforce l'information et la protection des personnes accompagnées et leurs aidants en prévoyant de nouvelles mentions obligatoires dans les contrats de séjour en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et dans les documents individuels de prise en charge par un service proposant de l'aide et de l'accompagnement à domicile. Il précise les règles de facturation par les EHPAD en cas d'absence du bénéficiaire pour hospitalisation ou en cas de décès d'un résident et par les services à domicile pour certains frais annexes. Enfin, il complète les prestations minimales obligatoires en EHPAD et rend obligatoire la transmission de cinq indicateurs relatifs aux conditions d'accompagnement en EHPAD, en vue de les rendre publics ».

Décret n°2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

#COMMANDEPUBLIQUE

Modification du code de la commande publique

Pris en application des dispositions de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, un décret du 2 mai 2022 modifie plusieurs dispositions du code de la commande publique.

Pour mémoire, depuis 2014, les collectivités territoriales étaient dans l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables lorsque le montant total annuel des achats était supérieur à 100 millions d'euros HT (article L. 2111-3 du code de la commande publique).

Désormais, ce seuil est abaissé de moitié. L'obligation naît lorsque le montant des achats annuels est supérieur à 50 millions d'euros HT.

Parmi les autres modifications, se trouvent la suppression « au sein de la partie réglementaire du code de la commande publique, toute référence à la possibilité de définir dans les marchés publics un critère d'attribution unique fondé sur le prix » et l'obligation nouvelle faite « aux concessionnaires de décrire dans le rapport annuel communiqué à l'autorité concédante les mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique ».

Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique.

#JURISPRUDENCE #RESPONSABILITE

Après Toulouse, Paris : le juge administratif accepte de condamner l'Etat à réparer les dégâts causés par les manifestations liées aux Gilets Jaunes

Par deux décisions du 21 avril dernier, le tribunal administratif de Toulouse a condamné l'Etat à verser la somme de 559 794,49 euros à la commune de Toulouse, sur le fondement de la responsabilité sans faute de l'Etat prévue à l'article L.211-10 du code de la sécurité intérieure.

La commune de Toulouse demandait au tribunal de condamner l'Etat à lui verser la somme de 2 457 721,91 euros, outre intérêts et capitalisation des intérêts, en réparation des dommages subis chaque samedi à compter du 17 novembre 2018 et pendant plusieurs mois du fait des manifestations dites des « gilets jaunes ».

Les préjudices invoqués résultaient des dégradations commises sur les biens communaux, du surcoût de rémunération des agents de la police municipale mobilisés pour le maintien de l'ordre et des agents placiers mobilisés pour évacuer les marchés ainsi que des pertes de recettes pour l'exploitation des marchés et des pertes financières impliquées par l'exonération des droits de place sur les marchés accordée aux commerçants.

Le juge administratif a jugé que la responsabilité sans faute de l'Etat sur le fondement de l'article L.211-10 du code de la sécurité intérieure pouvait être engagée si, d'une part, les dommages subis lors de ces manifestations ont été commis dans le prolongement immédiat des manifestations et d'autre part, leurs auteurs n'étaient pas animés de la seule intention de commettre un délit sans lien direct avec la manifestation.

Le tribunal administratif juge également que la préméditation et l'organisation de ces actions violentes, notamment via les réseaux sociaux, ne suffit pas à exclure la responsabilité sans faute de l'Etat en application de l'article L.211-10 du code de la sécurité intérieure.

Le tribunal administratif de Paris a suivi celui de Toulouse en condamnant l'Etat à indemniser la Ville de Paris. Cette dernière sollicitait notamment le versement d'une indemnité en réparation des préjudices subis en raison des dégradations commises, des dépenses de personnel au sein de la direction propreté et des dépenses pour le traitement des déchets engagées à la suite des manifestations.

L'Etat a été condamné à payer la somme totale de plus de 1,4 millions d'euros à la Ville de Paris.

TA de Toulouse, 21 avril 2022, n°1904438 et n°1904448 et TA de Paris, 4 mai 2022, n°1922865, n°2019727 et n°2019729.

#JURISPRUDENCE #MARCHESPUBLICS

La saisine du comité consultatif de règlement amiable des différends n'interrompt pas le délai de recours de deux mois

C'est ce qu'a confirmé le Conseil d'Etat, par un arrêt du 12 avril 2022 confirmant ainsi la Cour administrative d'appel de Marseille.

Dans cette affaire, la région PACA avait confié un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'agence régionale d'équipement et d'aménagement (AREA) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) en vue de la réalisation d'une opération d'extension et de réhabilitation du lycée Dominique-Villars à Gap.

Après avoir mis en demeure l'agence régionale d'équipement et d'aménagement (AREA) de procéder à la levée de plusieurs non conformités, l'AREA de la région PACA lui a notifié le 1er mars 2018 la résiliation pour faute du marché.

La société Agence d'architecture avait saisi le 27 avril 2018 le comité consultatif interrégional de règlement amiable (CCIRA) des litiges de Marseille du différend l'opposant au maître d'œuvre, puis saisi le tribunal administratif de Marseille d'une demande tendant à ce que soit ordonnée la reprise des relations contractuelles.

Le tribunal administratif de Marseille avait rejeté cette demande en raison de sa tardiveté. La cour administrative d'appel de Marseille a rejeté l'appel formé contre le jugement.

Saisi d'un pourvoi en cassation, le Conseil d'Etat confirme la cour administrative d'appel de Marseille en jugeant que « s'il est toujours loisible pour une partie à un contrat administratif de recourir, dans les conditions qui étaient prévues à l'article 127 du code des marchés publics, à un comité consultatif de règlement amiable des différends en vue de contester le décompte général d'un contrat à la suite de sa résiliation pour faute, la compétence de ce comité ne s'étend toutefois pas aux litiges tendant exclusivement à la reprise des relations contractuelles, qui relèvent de la seule compétence du juge du contrat. Il suit de là qu'en se fondant sur ce motif pour juger que la saisine de ce comité n'était pas de nature à interrompre le délai de deux mois imparti au demandeur par les règles rappelées au point 3 pour introduire un recours de plein contentieux tendant à la reprise des relations contractuelles, la cour administrative d'appel de Marseille n'a pas commis d'erreur de droit. »

Conseil d'Etat, 12 avril 2022, n°452601

#PRESTATIONSSOCIALES #MODERNISATION

La Cour des comptes demande au Gouvernement d'agir contre le détournement des virements de prestations sociales

Au terme de son contrôle de la mise en œuvre d'une recommandation faites à la commission des affaires sociales du Sénat, tendant à prévenir le détournement, par des fraudeurs, des versements que les organismes de protection sociale destinent aux bénéficiaires, le Premier président de la Cour des comptes a, par référé, appelé l'attention des ministres des Solidarités et de la Santé, de l'Economie, des Finances et de la Relance, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie chargé des comptes publics sur la recommandation de la Cour des comptes à destination des organismes de protection sociale. Cette recommandation faites aux organismes de protection sociale vise à rapprocher « les coordonnées bancaires qu'ils utilisent avec le fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba), géré par l'administration fiscale, de manière systématique et par des procédures automatisées ».

Dans cette communication, Pierre Moscovici rappelle que les risques de détournement de prestations ont augmenté du fait de l'essor des activités de banques en ligne. En 2020, les détournements de virements détectés atteindraient la somme de 157M€, soit 10 fois plus qu'en 2016. Les organismes de protection sociale ne sont pas épargnés, environ 4M€ de virements correspondant à des prestations sociales seraient détournés chaque année.

Ces chiffres préoccupants appellent une réaction, celle de faire aboutir en 2022 un projet de rapprochement automatisé avec Ficoba, en cours depuis plus de dix ans. Selon la Cour des comptes, ce projet engage des ressources limitées et les principales difficultés techniques doivent pouvoir être résolues en 2022, après de nombreux reports.

La Cour réitère, ainsi, l'unique recommandation sus évoquée et demande aux ministres concernés de bien vouloir lui faire connaître, dans un délai de deux mois, la réponse qu'ils comptent apporter à ce référé.

Notons que le référé de la Cour des comptes n'est pas une procédure juridictionnelle d'urgence. Selon le glossaire de la Cour des comptes, il s'agit d'une « communication adressée par le Premier président de la Cour des comptes à un ministre pour lui faire part des observations formulées par la Cour à l'issue d'un contrôle ».

Référé du 9 février 2022 relatif à la lutte contre la fraude à l'identité bancaire dans le domaine de la protection sociale.

Du côté des Départements

01 Ain

Assises du bois et de la forêt

Alors que le scolyte menace les forêts, le Département a lancé les assises du bois et de la forêt avec une vision stratégique dans les domaines de l'investissement et de la formation. Comme on le sait, la forte demande chinoise séduit un nombre important de sylviculteurs qui leur vendent du chêne. Certains vont même jusqu'à parler de pillage. Les assises ont permis d'aborder plusieurs thèmes : changement climatique ; valorisation de la ressource, communication, emploi.

02. Aisne

Importants investissements routiers

En 2022, le Département consacre plus de 18 M€ au secteur routier avec quelques investissements importants comme les rénovations ou constructions de ponts comme le pont de Vaux à Laon (4,32 M€) ou la reconstruction du pont de Seraucourt sur la RD32 (1,15 M€). A noter aussi le contournement de Villers-Cotterêts.

03. Allier

Pass'Allen

Ce pass mis en place par le Département depuis une dizaine d'années favorise la fréquentation du patrimoine départemental. Ainsi, 29 sites proposent des réductions : musées, Préhistorama, Paléopolis, MuPop de Montluçon... Il faut se rendre dans un premier site où l'on paie le plein tarif, les visites suivantes permettent de bénéficier d'une réduction.

Culture en Ehpad

Il s'agit d'une programmation culturelle numérique qui utilise les ressources culturelles du département : visites des musées départementaux, lectures d'auteurs locaux, spectacles... en diffusion dans des salles multi médias aménagées par le Département dans 38 Ehpad.

04. Alpes de Hautes-Provence

Espace lumière suite

Dans notre numéro du mois de mai nous présentions le vote du conseil départemental en faveur de l'Espace Lumière qui permet de regrouper les stations de la Foux et de Pra Loup, projet attendu depuis longtemps et régulièrement reporté.

Le parti EELV dénonce lui, au contraire, une précipitation pour ce projet « Le projet de l'Espace lumière est dans les cartons depuis quelques années, ce dossier s'accélère brutalement avec la nouvelle majorité départementale « Les Républicains » en place depuis juin 2021. Si « l'industrie du ski » reste vitale sur le court voire le moyen terme pour les deux vallées, les projets de développement et leurs investissements sur le long terme doivent prendre impérativement en compte le dérèglement climatique et ses conséquences sur le milieu montagnard ».

Ils demandent « un moratoire sur ce dossier et la mise en place d'une véritable concertation".

05. Hautes-Alpes

Meilleur suivi du handicap psychique

D'un côté, des personnes sans solution reconnue par la MDPH comme souffrant d'un handicap psychique. De l'autre, un dispositif saturé relevant conjointement de l'Agence régionale de santé et du Département, le Samsah (incluant un accompagnement à la vie sociale doublé d'un volet médical).
Face à cette situation, le Département a décidé le financement de 10 nouvelles places au profit d'une structure spécialisée, Isatis. De quoi permettre le suivi à domicile d'une trentaine de bénéficiaires, grâce à une enveloppe départementale annuelle de 75 000 €. Stabilisées d'un point de vue médical, ces personnes pourront être accompagnées dans leur vie de tous les jours.
Une première au niveau régional, cette nouvelle venue dans le paysage du handicap psychique s'annonce comme une véritable bouffée d'oxygène au regard de situations ne pouvant plus attendre.

06. Alpes-Maritimes

Le "Printemps des seniors"

Une 3e édition qui réunit de grands noms de la scène française (Liane Foly, Gilbert Montagné, Michel Jonasz, Natasha St Pier, Hélène Ségara, Enrico Macias & Al Orchestra...), lors de 20

concerts gratuits dans 13 communes. Cet événement unique en France est une fierté pour le Département puisqu'il constitue le parfait symbole du bien vieillir dans les Alpes-Maritimes.

Concerts ouverts aux seniors de plus de 55 ans résidents dans le département des Alpes-Maritimes et inscrits au programme "Seniors en action" (possibilité de s'inscrire gratuitement dans les lieux de retrait des invitations).

08 Ardèche

Des logements dans l'ancienne gendarmerie de Rimont

La Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège a signé l'acte de vente et remis officiellement les clés de l'ancienne gendarmerie de Rimont à la société de promotion immobilière Kyaneos. Cédé pour un montant de 198 000 €, l'ensemble immobilier comprend notamment un bâtiment principal de 376 m2 au sol, comportant 6 logements répartis sur trois étages, un garage de 66 m2, et des extérieurs de quelque 2500 m2 (jardin, cour, etc.).

Dans le cadre de cette acquisition, Kyaneos, s'engage à rénover le bâtiment et à mobiliser les moyens nécessaires à l'amélioration de sa performance énergétique afin d'en permettre la mise en location de manière décente.

Prévention spécialisée

Une tribune d'un « collectif national de défense de la Prev » regroupe de nombreux signataires pour alerter sur la menace de disparition de l'éducation spécialisée. Les signataires considèrent qu'elle est « la cible des politiques d'austérité, au point qu'elle devient un véritable baromètre de l'état du travail social en France. » alors qu'elle est, affirment-ils, « la seule action éducative polyvalente et non mandatée dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

Application du schéma culturel

Ce schéma voté il y a deux ans se décline maintenant avec 14 nouvelles politiques touchant à l'animation au plus près des territoires et au développement des actions culturelles concernant l'histoire et la création artistique. Enfin, un chèque culture de 40 euros est destiné aux collégiens de 6ème pour profiter de plusieurs animations culturelles.

11. Aude

Cumule RSA et revenus d'activité

Depuis 2020, le Département de l'Aude offre la possibilité aux allocataires du RSA de cumuler la prestation sociale avec des revenus d'activité dans des secteurs en tension en main-d'œuvre. Cette possibilité est désormais ouverte aux métiers du BTP et de l'aide à la personne. D'abord ouverte aux secteurs agricoles en 2020, puis de l'hébergement touristique et de la restauration en 2021, cette dérogation est étendue cette année aux métiers des bâtiments et travaux publics et de l'aide à la personne.

Un portail pour l'accueil des personnes âgées en établissement

« Viatrajectoire Grand Age » est un site gratuit qui permet de trouver le bon établissement (recherche par critères, financiers, géographiques...) et d'effectuer toutes les démarches d'admission en ligne. Le médecin traitant pourra compléter la demande. L'ARS, le Département, le GIP E-santé Occitanie, sont partenaires de cette opération.

Service « Mon coach Eco-Logis »

Pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner les Audois dans leurs travaux d'économies d'énergie, le Département renouvelle le service « Mon Coach Eco-Logis ».

C'est parce qu'il est souvent difficile pour les personnes concernées de s'y retrouver dans les différents dispositifs d'aides et de savoir quels travaux effectuer que le Département accompagne les propriétaires dans leur projet de rénovation, en partenariat avec l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) dans le cadre du service « Mon Coach Eco-Logis ».

Il s'agit d'un dispositif d'aide destiné à accompagner les propriétaires à revenus modestes et très modestes, éligibles aux aides de l'ANAH dans leur projet de travaux d'économies d'énergie avec une assistance technique, financière et administrative.

12. Aveyron

Couteau Laguiole

Le président du conseil départemental Arnaud Viala s'oppose à la décision de l'Institut national de la protection individuelle (Inpi), après le refus de l'institut d'accorder une indication géographique au couteau de Laguiole. Il cherche à sensibiliser les responsables contre cette décision (qui a fait l'objet d'un recours) qu'il considère comme injuste, notamment par rapport à la demande des couteliers de Thiers.

Nouveau Logo

AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

Le nouveau logo de la Collectivité représente un A majuscule, symbolisant les sommets, dont la barre forme un sourire.

Du coup, cela oblige à changer tous les documents et panneaux. Cela va de la carte de visite aux lieux d'accueil du conseil départemental. Conscient de ces coûts le Président Arnaud Viala, précise que ces modifications se feront au fur et à mesure des renouvellement et ceci avec des moyens extrêmement limités.

Transfert de la RN88 et travaux prévus

Le Conseil départemental a voté pour le transfert de cette route de l'Etat au Département (90 km). Par cette délibération, il s'agit de montrer une volonté forte. Avec deux tranches de travaux envisagés : Rodez-Laissac, puis Rodez-Séverac. Cependant les contours financiers de ce transfert demeurent flous et doivent encore être négociés.

13. Bouches-du-Rhône

Achat d'un immeuble à Euroméditerranée

Le Département a fait l'acquisition de l'immeuble de bureaux le Pixelia (pour 49 M€) au sein d' Euroméditerranée pour y installer certains services . Au total ce sont plus de 8 000m² qui seront occupés par le Conseil départemental.

Le Pays d'Arles devient officiellement « Capitale provençale de la culture » en 2022.

A l'occasion du lancement de « Pays d'Arles, capitale provençale de la culture », le Château d'Avignon, propriété du Département, a accueilli plus de 5 000 visiteurs lors d'une grande journée festive samedi 30 avril. Ce superbe domaine du Château d'Avignon est ouvert du mercredi au dimanche.

A cette occasion, la Présidente du Conseil départemental Martine Vassal, accompagnée de nombreux élus du territoire, a officiellement lancé le label « Pays d'Arles, capitale provençale de la culture ». En 2022, les 29 communes du Pays d'Arles proposeront à leurs milliers de visiteurs une riche programmation culturelle grâce au soutien du Département.

14. Calvados

Formation aux gestes de premiers secours

Le Département du Calvados s'est lancé le défi de former 80 % de ses agents aux gestes des premiers secours d'ici la fin 2022. Il propose donc deux formations au secourisme dispensées par des formateurs internes.

La première (1/2 journée) "Sensibilisation aux gestes qui sauvent" constitue la première marche vers un parcours de citoyen-sauveteur. La seconde (1 jour) "Prévention et secours civiques de niveau 1 - PSC1" permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. Un certificat de compétences, reconnu par les services de l'État, est délivré à l'issue de la journée.

15. Cantal

Démographie objectif 150 000 habitants

Le Conseil départemental et l'ensemble de ses partenaires ont fait de la démographie un objectif prioritaire commun afin de retrouver 150 000 habitants d'ici 15 ans. Une stratégie commune d'attractivité du Cantal est donc en cours d'élaboration. Le diagnostic d'attractivité pour l'élaboration de la stratégie est finalisé grâce à la grande enquête en ligne auprès des Cantaliens, aux entretiens avec des acteurs du territoire, au portrait socio-économique ainsi réalisé et aux ateliers sur les bassins de vie du Nord, Sud et Est Cantal du mois de mars. Le Cantal est identifié comme un territoire préservé et à préserver au caractère rural et authentique, avec un fort potentiel attractif mais aux atouts méconnus. Cette enquête relève également des points de vigilance, notamment comme les questions d'accessibilité et de mobilité, la désertification médicale, par exemple. Il s'agit maintenant de poursuivre avec la structuration de la stratégie (positionnement du territoire, plan d'actions, etc.).

Animation des ENS

Afin de valoriser ces espaces naturels d'exception qui représentent des lieux propices à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement, le Conseil départemental propose des animations sur les Espaces Naturels Sensibles pour inciter à une découverte originale et sensibiliser à leur préservation.

Cantal'ENS animations est un programme composé de sorties naturalistes, d'animations pédagogiques, de spectacles proposés gratuitement par le Conseil départemental sur des Espaces Naturels Sensibles. Il est mis en place dans le cadre de la Stratégie départementale en faveur des ENS, pour amplifier la mise en valeur des sites et favoriser la découverte du patrimoine naturel.
11 évènements seront organisés de mai à octobre 2022 sur 7 ENS.

17. Charente-Maritime

Livret des bonnes pratiques au littoral

Le littoral de la Charente-Maritime attire chaque année un public toujours plus nombreux, désireux de s'adonner aux activités nautiques et ludiques des bords de mer.

Cette dynamique sportive et touristique est parfois source de conflits d'usage et d'accidents, bien souvent liés à l'articulation entre les zones terrestres et les espaces nautiques.

Fort de ce constat et afin d'accompagner les Collectivités littorales dans l'accueil des publics sportifs et des vacanciers, le Département et ses partenaires a édité un livret de bonnes pratiques susceptibles de répondre aux problématiques de sécurisation des sites littoraux. Des rappels réglementaires et des propositions d'aménagement et d'actions y sont présents afin d'accompagner utilement les Collectivités dans leurs réflexions et leurs démarches.

27ème édition des sites en scène

En Charente-Maritime, le patrimoine constitue un indéniable atout pour le territoire et contribue à son rayonnement comme à son attractivité. Pour mettre en lumière cette richesse et la partager avec le plus grand nombre, le Département a créé le label "Sites en Scène" afin de mettre en art ces nombreux trésors.

De 4 Sites en 1995 (Fort Boyard, la Citadelle de Brouage, l'Abbaye de Saint-Jean-d'Angély et les Arènes de Saintes) ce sont 29 Sites en 2022 qui se mettront en Scène cet été. Le Département attribue ce label aux spectacles qui mettent en lumière et réveillent les plus beaux sites, et apporte une aide financière à hauteur de 576 500€ doublés d'actions et d'outils de communication. Festival, concert, pyrotechnie, théâtre, humour… Ce sont tant de festivités à retrouver cet été où 350 000 spectateurs sont attendus du 17 juin au 22 septembre.

18. Cher

Refus du leg du château de Culan

Le propriétaire du château, Edouard Marquis, avait précisé dans son testament qu'il souhaitait léguer son château de Culan au Conseil départemental. Après son décès, le Département a fait savoir qu'il refusait ce leg pour des raisons financières « Cela aurait été irresponsable ». En effet, les investissements nécessaires s'avèrent très importants et les subventions attendues trop faibles.

19. Corrèze

Session d'installation de l'Assemblée citoyenne

Le Département a créé une assemblée citoyenne pour associer les Corréziens aux sujets d'intérêt départemental. Afin de constituer cette Assemblée, un appel à candidatures a été lancé et a recueilli près de 350 candidatures. Le tirage au sort a désigné les 38 membres et les 8 remplaçants qui composent cette Assemblée. Instaurée pour une période de 2 ans avec un rôle consultatif, cette Assemblée respecte la parité et la pluralité des territoires avec 1 femme et 1 homme par canton, mais également la pluralité des catégories socioprofessionnelles et celle des classes d'âges. Cette Assemblée citoyenne se réunira régulièrement pour travailler sur des projets concrets comme : la vie des ainés, la culture, l'économie et l'emploi ou encore l'attractivité et l'aménagement du territoire.

Musée départemental de la Résistance Henri Queuille

Ce musée situé à Neuvic a une double vocation :
• présenter le parcours et l'action politique d'Henri Queuille ainsi que son engagement corrézien, notamment en faveur du développement du tourisme rural.
• retracer l'histoire et la mémoire de la Résistance de Haute-Corrèze et, plus spécifiquement celle du maquis de Neuvic.

Pour son 40ème anniversaire, un ambitieux projet culturel a été mis en place par le Département de la Corrèze afin de commémorer ce lieu de mémoire : réaménagement de l'espace d'exposition permanente consacré à la Résistance en Haute-Corrèze ; accueil de l'exposition temporaire "La Libération de la Haute-Corrèze ", rénovation de la façade de l'établissement afin de donner au musée une identité visuelle attractive.

21. Côte-d'Or

Conseillers numériques

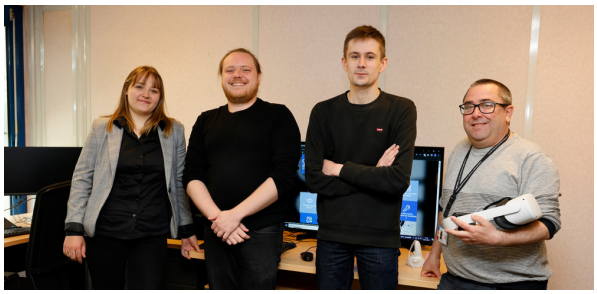

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, a recruté 4 conseillers numériques qui seront affectés sur le département pour accompagner les Côte-d'Oriens dans leurs démarches numériques du quotidien. Ils seront très prochainement rejoints par un 5e conseiller numérique, en cours de recrutement. Ces conseillers ont pour mission principale d'accompagner tous les Côte-d'Oriens à prendre le virage du numérique, et notamment les publics éloignés de ce sujet tels les seniors ou les personnes vivant dans un territoire non pourvu en Espaces publics numériques ou Maisons France Service. Ils sont également amenés à animer des ateliers auprès de différents publics sur les enjeux et les usages du numérique ainsi qu'à assurer l'accompagnement du

déploiement de la fibre optique (réunions publiques, inaugurations, collèges, salons…) Ce recrutement s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du dispositif France Relance visant à soutenir les projets numériques des collectivités territoriales.

Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.

François Sauvadet regrette qu'aucune place ne soit faite à la marque « SavoirFaire 100% Côte-d'Or », conçue avec les chambres consulaires - Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté - délégation Côte-d'Or et Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or - et de l'UMIH 21. Il plaide pour une coopération entre Département et Ville de Dijon sur ce sujet et refuse le financement du Département à cet équipement.

Côte d'Or tourisme devient Côte-d'Or attractivité

Le Département veut élargir l'action et profiter du souhait de nombreux habitants de quitter les grandes métropoles. La Côte d'Or affirme avoir toutes les cartes en main pour attirer ces nouvelles populations qui souhaitent « réinventer leur vie ! « La volonté est d'investir au-delà du développement touristique, celui de la promotion du territoire et de l'attractivité ! » et de transformer les touristes en habitants.

22. Côte d'Armor

Magazine par et pour les collégiens

Le premier numéro de Le Mag', a été présenté aux élus du Département par le comité de rédaction (composé d'une trentaine de collégiens). Il est tiré à 35 000 exemplaires et doit être diffusé aux 30 000 collégiens deux fois par an et traite de sujets d'actualité, interviews, faits originaux ou cocasses, critiques de films, livres…

23. Creuse

Le Festival Coquelicontes fête ses 25 ans !

Le Festival régional itinérant Coquelicontes s'attache à diffuser la culture dans les territoires ruraux, au plus près des habitants. Les contes permettent de comprendre le monde pour mieux l'appréhender et en devenir acteur. Le festival, organisé par les Départements de la Corrèze et de la Creuse avec l'appui de l'association Conte en Creuse et des structures partenaires, a présenté un programme toujours plus riche et diversifié.

Au fil des années, ce festival est devenu un moment essentiel de la vie culturelle dans bien des communes rurales, en permettant de créer des passerelles entre littérature orale et écrite, de favoriser le lien entre les générations et de donner, à ceux qui en sont éloignés, un accès à la langue du récit. C'est aussi une porte d'entrée importante pour le livre et la lecture.

24. Dordogne

Cap sur Paris 2024

Le Département qui a obtenu la labellisation « Terre de jeux. 2024 », entend s'impliquer avec notamment le Comité Départemental olympique et sportif de la Dordogne (CDOS) pour proposer des animations gratuites labellisées « Terre de jeux 2024 », comme la découverte de différents sports, une journée « Village Terre de jeux 2024 » avec possibilité d'essayer et de pratiquer ces sports.

27. Eure

Assises des solidarités

Ces assises avaient lieu à Louviers pour parler de protection de l'Enfance et de Jeunesse. Plus de 350 personnes (professionnels, partenaires, associations, parents, élus) étaient rassemblés pour imaginer un département au sein duquel les enfants peuvent grandir en toute sécurité et les jeunes s'épanouir.

Le Président, Sébastien Lecornu est intervenu sur ce sujet, après la table ronde, pour inciter à l'amélioration des pratiques alors que le nombre de signalements augmente. Il veut simplifier et accélérer la chaine de décision. Il plaide pour une attention toute particulière à la question sanitaire et à la psychiatrie.

28. Eure-et-Loir

Le Département dit non au passage de la flamme

Cette position est liée au coût considéré comme trop important et au flou de l'opération, notamment sur la date.

28. Eure-et-Loir

Enquête parlementaire sur les Ehpad. Christophe Le Dorven auditionné

Il y a 43 Ehpad (dont 10 privés) dans le département. Celui de Chartres, géré par Orpea a fait l'objet d'un contrôle de l'ARS. Christophe Le Dorven a insisté sur le fait que les crédits sont consacrés aux personnes âgées, considérant qu'il s'agissait plus qu'une compétence : une priorité. Il veut que dans le cadre du « bien vieillir » que chaque Ehpad devienne « une véritable plateforme de services de proximité » .

29. Finistère

Candidature des enclos paroissiaux au patrimoine mondial de l'Unesco

Le Président du Département met en place une mission spécifique pilotée par Jean-Jacques Aillagon.
Les maires des communes seront étroitement associés au processus de candidature. Le Président, Maël de Calan, veut mobiliser les associations et les habitants sur le sujet et précise que cette candidature poursuit trois objectifs :
- Mieux connaître, valoriser, et transmettre ce patrimoine architectural majeur.
- Créer une opportunité de développement économique pour les communes concernées.
- Consacrer la valeur unique du patrimoine historique et culturel breton.

30. Gard

Schéma des solidarités sociales (2022 à 2027.)

Plan d'action qui doit simplifier et renforcer l'organisation, la cohérence, la transversalité, la complémentarité de toutes les politiques sociales du Département. Pour préparer cette élaboration, 10 réunions territoriales sont prévues.

Premier contrat de zone de revitalisation rurale du département

Signé entre la communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il concerne la remise en état des réseaux d'eau et d'assainissement pour un montant de 10 millions d'euros qui doivent permettre de réaliser *« des travaux urgents »*, telles des stations d'épuration et de réseaux et la réalisation d'études préalables aux investissements.

Rencontre projets/ financements

Le Département a organisé cette matinée avec la Maison des initiatives économiques sociales et solidaires. L'idée consiste à permettre la rencontre entre porteurs de projets (il y avait 75 associations) et financeurs (les fondations Orange, Macif, Harmonie Mutuelle, Banque Populaire du Sud et Aésio, le fonds de dotation NaïaGaïa et le Crédit Agricole du Languedoc). Un bon moyen de rencontrer directement les financeurs et de connaître les dispositifs existants.

31. Haute-Garonne

64 logements adaptés aux personnes âgées avec le groupe immobilier les Chalets

Ces logements sont au sein de la résidence "Parc Romane". Ils bénéficient de rampes d'accès, ascenseurs, portes automatiques, barres de maintien, interrupteur centralisé pour les lumières ou pour les volets de leurs appartements ou encore terrasses sans marche pour y accéder… tout est pensé pour être sécurisé et accessible. Le Département investit environ 20 millions d'euros par an dans les logements adaptés.

Objectif pour les Chalets : en créer 300 de plus dans le département d'ici cinq ans.

Comité vélo départemental

Le Département est engagé pour le vélo ! Premier Comité vélo départemental avec des associations engagées sur le Réseau Express Vélo. Définition d'une stratégie cyclable, mobilités douces, cyclotourisme, véloroutes, voies vertes. Travail de co-construction réalisé entre associations et Département pour développer la pratique du vélo-loisir et du "vélo-taf".

Travaux au collège Rosa Parks à Toulouse.

Le président du Département, Georges Méric, a fait le point sur place des travaux prévus et engagés. Une première phase est terminée avec un nouveau bâtiment d'enseignement comportant des salles confortables et équipées en matériel numérique. Le choix d'une construction durable a été fait avec une préoccupation énergétique pour le chauffage et panneaux photovoltaïques.
La fin des travaux est prévue pour mars 2023 pour un investissement de près de 16 M€.

32. Gers

Etape de consultations pour le Schéma global des solidarités

Le Département s'est lancé dans la rédaction du Schéma global des solidarités. Il s'agit de définir les orientations stratégiques et politiques pour les 5 ans à venir. Dans un premier temps il a procédé à un diagnostic complet, puis un travail en ateliers avec les agents du secteur social. Maintenant le Conseil départemental veut élargir cette réflexion en consultant la population et cela sur des sujets aussi différents que la démographie médicale ou les problèmes liés au maintien à domicile des personnes âgées ou encore du RSA. Et décide d'ouvrir les ateliers aux usagers.

Ouverture du premier centre territorial de santé avec médecins salariés

Il vient d'ouvrir à Fleurance. Le Département a récupéré l'ancienne école, l'a équipé en matériel, voiture, et salarie les médecins.

33. Gironde

Inter Scoot

Une soixantaine de personnes bénéficient, chaque année, du dispositif Inter Scoot.

Le dispositif Inter Scoot remonte à 1995 et visait au départ les allocataires du RMI. Aujourd'hui, il est élargi à tous les publics concernés dont les bénéficiaires du RSA.

Apprendre à détecter la maltraitance infantile : formation des professionnels.

Il s'agit d'une formation gratuite (85 vidéos) en ligne destinée à tous les professionnels de santé. Sont présentés la mécanique du signalement, les différents intervenants et les conseils pour repérer et dépister la maltraitance notamment sexuelle.

35. Ille-et-Vilaine

Evaluation des politiques publiques

Le Département a mis en place une véritable politique d'évaluation qui doit mesurer les résultats par rapport aux objectifs prévus, et proposer des pistes d'améliorations et partager les résultats notamment auprès des personnes concernées. Cela implique un vrai travail d'enquête, en suivant une méthodologie précise et rigoureuse. Depuis la collecte des informations, le travail sur les statistiques, l'étude des résultats et la comparaison avec les objectifs.

37. Indre-et-Loire

Panneaux photovoltaïques sur les collèges

Le Conseil départemental a signé une convention sur l'installation de panneaux photovoltaïques dans les collèges.

Au total, sur les 36 collèges du département ainsi que sur la Maison des Sports se seront 40 000 m² de panneaux photovoltaïques qui seront posés.

Cette initiative vient encourager la production d'énergie renouvelable et compléter les chaufferies biomasses installées ou en cours d'installation sur le territoire.

Grogne dans les monuments départementaux

Le Département est propriétaire de 8 monuments : forteresse de Chinon, la Cité royale de Loches (Logis royal et Donjon), le château de Candé, les musées Balzac, Rabelais, du Grand-Pressigny et le site du Prieuré Saint-Cosme.

Ils ont été fermés le 8 mai pour cause de grève d'un certain nombre d'agents d'accueil, guides et médiateurs culturels (appel de la FSU, mais pas de la CFDT). Ce mouvement de grogne est consécutif à l'application des 1607 heures. Les agents qui travaillent durant les jours fériés veulent une adaptation du régime. Des négociations permettent une avancée qui doit être validée au cours de la session du 24 juin 2022.

Nouveau site internet

En mars 2022, le Département a lancé un nouveau site internet dédié à l'actualité de la Touraine : www.touraine-actualités.fr. Avec sept rubriques – culture, sport, social, environnement, travaux, jeunesse, institution – et trois entrées transversales (le kiosque et ses documents, les vidéos, et les interviews), ce nouveau site web balaie toute la diversité des actions départementales et des acteurs locaux qui font vivre la Touraine. Un outil pensé pour les Tourangeaux. Interviews, portraits, reportages nourrissent chaque jour ces rubriques et sont relayés sur les réseaux sociaux du Département. Ces formats variés sont présentés dans un site adapté à la lecture sur smartphone, afin de séduire toutes les générations. Ces articles quotidiens reflètent le dynamisme de toute la Touraine, au-delà des actions institutionnelles qui sont mises en avant.

38. Isère

Des smoothies pour découvrir le lait Ishere

Désormais, les Isérois peuvent consommer du lait 100 % ISHERE qui garantit une juste rémunération des éleveurs. Pour le faire davantage connaitre, Orlanne et Isabelle, éleveuses à Tréminis et Susville, à l'initiative du projet, ont été présentes en plein cœur de Grenoble pour faire déguster des smoothies confectionnés avec du lait et des fruits isérois.

La marque ISHERE a été lancée le 27 juin 2018, afin de garantir aux clients une provenance géographique, l'Isère, ainsi qu'une excellente qualité, et la juste rémunération des producteurs. La marque reflète la variété de la production agricole et artisanale du département de l'Isère : les fruits, les légumes, les céréales sont cultivés en Isère, et la viande, les œufs et le lait proviennent d'élevages isérois. Désormais, ce sont plus de 1083 produits agrées de 147 producteurs (agriculteurs et artisans) qui peuvent être achetés dans des grandes et moyennes surfaces, mais également consommés dans les cantines.

41. Loir-et-Cher

Inauguration du collège de Bracieux

Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a inauguré le collège Hubert-Fillay de Bracieux, au terme d'une importante rénovation de 9 millions d'euros. Construit en 1983, cet établissement qui accueille plus de 400 élèves et une trentaine de professeurs a été agrandi et restructuré en profondeur durant les 27 mois de travaux. Un bâtiment neuf de 2600 m² comportant notamment un toit végétalisé, qui a été intégralement construit en ossature et bardage bois et 942 m² de bâtiments existants ont été rénovés. Premier collège du département en matériaux biosourcés (240 tonnes de bois, chanvre, lin et laine de bois ont été utilisés dont 16 à destination de l'isolation), le collège Hubert-Fillay intègre ainsi la catégorie vertueuse des bâtiments à basse consommation.

Concours d'écriture destiné aux collégiens

Site touristique incontournable en Loir-et-Cher, le domaine de Chaumont-sur-Loire conjugue patrimoine, art contemporain et jardins avec un festival international dont la notoriété, année après année, ne se dément pas. À l'occasion des 30 ans de ce dernier, le département organise, prochainement, un concours d'écriture proposant aux collégiens de décrire leur « jardin idéal », thème de cette édition 2022. Les 30 meilleurs textes seront accessibles gratuitement aux visiteurs du domaine grâce à un « distributeur d'histoires courtes » installé au domaine de Chaumont-sur-Loire.

42. Loire

Programme culturel « De villes… en villages »

« De villes… en villages » : programme de spectacles clés en main pour les 323 communes. Le Département lance son catalogue 2022- 2023 « De villes…en villages » et propose 33 spectacles. Tous sont originaux et témoignent d'une démarche artistique propre. Réelle vitrine de la vitalité artistique du Département, cette sélection offre un équilibre entre des artistes dits "émergents", des talents de demain et des artistes plus reconnus. Son objectif : Décentraliser l'offre culturelle en permettant aux communes d'organiser facilement des spectacles grâce à des tarifs accessibles, des besoins techniques peu exigeants ou des formules "clés en main". Dans un souci d'équité, la subvention du Département est proportionnelle à la taille de la commune : elle varie entre 40 et 60 % du coût du spectacle hors taxe !

A la recherche de volontaires pour les Jeux

Dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », le Département de la Loire lance un appel à candidature au titre du « Programme des Volontaires de Paris 2024 ». Le Département proposera au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques une liste de 42 volontaires qui s'engageront, à titre bénévole, pour jouer un rôle essentiel dans la célébration et le succès des Jeux de Paris 2024. Ces pré-candidats, choisis par un jury départemental, bénéficieront ensuite de l'opportunité de déposer, en avant-première et dès le mois de janvier 2023, leur candidature au programme des Volontaires de Paris 2024.

43. Haute-Loire

Plan de mandat « Cap 2030 »

Ce plan va guider l'action départementale pendant les 6 prochaines années. Véritable vision stratégique, résultat d'une élaboration collective cherchant à répondre aux besoins des usagers, travailler avec l'ensemble des acteurs locaux et se positionner comme une collectivité responsable et fédératrice.

3 valeurs affirmées : orienté usagers, collectif, responsable.

7 défis : Faire du Conseil départemental un partenaire incontournable, vivre heureux en Haute-Loire, Rendre la Haute-Loire plus accessible, donner envie de voir l'exceptionnel des patrimoines, permettre de bien grandir en Haute-Loire, préserver et partager les patrimoines de la Haute-Loire.

44. Loire-Atlantique

Investissement pour la CARENE (Saint-Nazaire agglomération)

Le Département investit près de 60 M€ sur le territoire de la CARENE (communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) au travers d'un contrat, travaillé selon les priorités des deux collectivités, et signé pour cinq ans. Le Département soutiendra les projets selon les souhaits formulés par l'intercommunalité et en cohérence avec les priorités départementales. Le Département soutiendra par exemple les projets cyclables visant à relier les communes entre elles, les projets de transition écologique et énergétique, les projets de solidarité en faveur des jeunes, de l'insertion… Avec 24 projets communaux déjà soutenus depuis 2021 et ses propres investissements récents ou à venir dans les infrastructures et équipements, le Département investit près de 60 M€ pour améliorer le cadre de vie des habitants de la CARENE Saint-Nazaire agglomération.

Jardins des Folies Siffait

Au Cellier, un jardin exceptionnel, mais fragile, à (re)découvrir. Propriété du Département, ils sont constitués de terrasses, de niches et de balcons, avec une vue imprenable sur la Loire. Mystérieux labyrinthe d'escaliers et de végétations, aux murs envahis par la nature et les terrasses en pierres sèches, ce site patrimonial fragile est un espace naturel protégé qui ne peut se visiter que lors de visites encadrées. Depuis 2018, le Département organise à la belle saison des visites guidées pour découvrir en toute sécurité les richesses de ce patrimoine historique et naturel. Reprise des visites gratuites à partir du samedi 4 juin et jusqu'aux Journées du patrimoine, le 18 septembre.

45. Loiret

Sapeurs-pompiers volontaires du Département

Le Département du Loiret et le SDIS s'engagent afin de faciliter la disponibilité des agents. Marc Gaudet, Président du Département du Loiret et du SDIS du Loiret, et Pauline Martin, 1 ère vice-Présidente du Département du Loiret, ont signé une convention entre le Département et le SDIS : À ce jour, 10 agents du Département du Loiret sont sapeurs-pompiers volontaires auprès du SDIS du Loiret. Cette convention a pour objectif de définir et simplifier les modalités d'intervention et de formation des sapeurs-pompiers volontaires du Département pendant leur temps de travail. Les sapeurs-pompiers volontaires participent, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours. Ils sont des acteurs indispensables dans la sécurité civile. Aujourd'hui, 80 % des sapeurs-pompiers sont volontaires. Ils exercent en milieu semi-urbain et 80 % sont des missions en zones rurales.

Deux nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS) labellisés

Le Département a acté la labellisation de deux nouveaux ENS, les étangs de la Noue Mazone à Châtenoy / Coudroy et du Gué des Cens à Vieilles-Maisons-sur-Joudry, appartenant au système d'alimentation du canal d'Orléans. Le Loiret compte désormais 17 ENS sur son territoire. Les Espaces Naturels Sensibles sont gérés par le Département. Ils constituent un réseau de sites naturels remarquables d'un point de vue écologique (faune, flore, milieux), géologique et/ou paysager. Les milieux concernés sont très diversifiés par leur taille (de quelques hectares à plusieurs centaines d'hectares), et leur typologie (étangs, boisements, pelouses sèches, grottes, tourbières, prairies humides, etc.).

17ème recours rejeté en faveur du département

Par jugement du 28 avril 2022, dans le cadre de l'opération d'infrastructure de la déviation de Jargeau, la Cour administrative d'appel (CAA) de Versailles a rejeté une nouvelle demande, présentée par l'association Mardiéval et FNE Centre-Val de Loire, de référé suspension sur l'arrêté de dérogation au titre des espèces protégées du 5 septembre 2018. L'arrêt urgent des travaux de la déviation n'apparaît pas justifié pour la CAA.
Le projet consiste à réaliser une déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel avec la construction d'un nouveau pont sur la Loire sur près de 15 km. Les principaux objectifs sont de réduire le trafic sur le pont de Jargeau, diminuer les nuisances sonores, sécuriser ces deux axes et limiter le passage des poids lourds en centre-ville.

Retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Grâce à des coachs spécialisés en relation directe avec employeurs et organismes de formation, le Département accompagne les bénéficiaires du RSA. Cet accompagnement personnalisé (suivi hebdomadaire) : 3 mois pour un job. Pour ce faire, le département est accompagné par une équipe de 10 consultants qui suivent chacun 20 à 30 bénéficiaires et implantés dans 4 territoires Beauce à Sologne, Orléans, Montargis-Gien, Pithiviers), les consultants accompagneront 20 à 30 personnes. Dans le Loiret, il y a 16 000 foyers bénéficiaires du RSA, pour un coût de 100 millions d'euros.

46. Lot

Transhumance

Dans le cadre d'une politique de valorisation des arts et traditions populaires et de la culture occitane, Lot arts vivants est missionnée par le Département du Lot pour développer l'enseignement des musiques traditionnelles au sein des écoles de musique.

Ainsi, sept écoles de musique bénéficient de la présence des quatre enseignants et enseignantes de Lot arts vivants qui enseignent l'accordéon, le violon et la cornemuse.

Cette journée autour de la transhumance permettra aux élèves du conservatoire intercommunal de musique du Grand Cahors, des écoles de musique de Gourdon, Figeac, du Causse, Marminiac, Cajarc et de l'association Ségala-Limargue, de se rencontrer et d'explorer les liens entre musique et animaux, entre musique et agriculture.

47. Lot-et-Garonne

61 lauréats pour les projets participatifs

23 610 Lot-et-Garonnais se sont mobilisés durant la phase de vote pour désigner les projets lauréats. Après plusieurs jours de dépouillement sous contrôle d'huissier, les résultats sont connus : 61 projets seront financés par l'enveloppe départementale dotée d'un million d'euros au total.

Pour rappel, chaque Lot-et-Garonnais devait sélectionner ses trois projets préférés pour valider son vote, ce qui aboutit à un total de 63 116 voix.

Après le dépouillement réalisé sous contrôle d'huissier, 61 projets ont été retenus selon la répartition suivante :

- 3 projets Label Jeune
- 1 projet Label Lot-et-Garonne
- 1 projet Label Inclusion
- 1 projet Label Transition énergétique & écologique
- 40 projets sur les cantons (sélectionnés sur l'enveloppe initiale 1er et 2e par canton)
- 15 projets sur les cantons (sélectionnés sur le reliquat de toutes les enveloppes)

Les lauréats disposent désormais de douze mois pour concrétiser leur projet.

Caravane départementale du sport

Lancée dans le cadre de Lot-et-Garonne, terre de jeux 2024, la Caravane se propose de « mettre plus de sport dans le quotidien et la vie des Lot-et-Garonnais ». Initiée en 2022, elle sillonnera le Lot-et-Garonne, avec des étapes de village en village, tous les étés jusqu'en 2024.

La Caravane départementale du sport répond à plusieurs objectifs et enjeux : promouvoir le sport, les associations, la pratique sportive et la découverte de nombreux sports.

Après son lancement officiel le 23 juin, la Caravane départementale du sport, à vocation d'animations itinérantes, prendra la route, de village en village, à travers les différents cantons du département.

Voie verte entre Casteljaloux et Pindères

Dans son plan pluriannuel d'investissement, le Département de Lot-et-Garonne accompagne l'installation du centre de loisirs Center Parcs en modernisant sa desserte en voiture mais aussi pour le vélo en réalisant une voie verte entre le giratoire du lac de Clarens et l'accès à l'Espace Naturel Sensible du Papetier sur les communes de Casteljaloux et Pindères. L'opération s'achèvera le 1er juillet et consiste en la création d'une voie de 3m de large sur 1,2 km entre le golf de Casteljaloux et la D933, essentiellement dans les emprises d'une ancienne voie ferrée.

Le montant de ces travaux s'élève à 426 350€ TTC, financés à hauteur de 90 213€ par l'Etat dans le cadre de la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements).

48. Lozère

Démographie médicale : le Département se met en quatre pour les futurs médecins

Chaque semestre des journées sont organisées pour créer un lien durable avec les futurs médecins et favoriser leur installation pour anticiper les prochains départs à la retraite (39,4 % des médecins en exercice en Lozère ont plus de 60 ans). Visite découverte de quelques charmes lozériens : les bisons de Sainte-Eulalie et une ballade en VTT à assistance électrique avec Gévaudan Vélo sur une portion du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. De quoi leur donner envie de découvrir la Lozère en dehors de leurs heures en blouse blanche.

49. Maine-et-Loire

Le maire de Cholet critique son adjointe, Florence Dabin, Présidente du conseil départemental

Le maire de Cholet, Gilles Bourdouleix, lui reproche surtout son manque d'implication dans la campagne présidentielle de Valérie Pécresse (elle en était la présidente du comité de soutien départemental). Elle se demande si elle peut continuer à cumuler les deux responsabilités. Derrière ces reproches, il y a sans-doute des arrière-pensées politiques avec une Florence Dabin, proche de Christophe Béchu, qui a rallié Horizons le mouvement d'Edouard Philippe qui a soutenu Emmanuel Macron et son nouveau ministre.

Nouveau départ pour le cœur de la Ville de Mauges-sur-Loire !

Signature de la convention « Petites villes de demain » qui vise à redynamiser et aménager les centres-bourg de La Pommeraye et de Montjean-sur-Loire.

« Petites villes de demain », c'est un dispositif co-piloté par l'Etat et le Département pour accompagner les projets de territoire et améliorer les conditions de vie des habitants.

Cela passe par l'amélioration de l'habitat pour renforcer le nombre de résidents au cœur des communes, le soutien aux commerces et aux services pour préserver le développement économique local, la valorisation du patrimoine mais également l'implication des habitants dans les projets menés.

50. Manche

Les Traversées Tatihou 2022 mettront le Québec et la Normandie à l'honneur

Le Département a présenté le programme de la 28e édition des Traversées Tatihou. Ce « festival des musiques du large », se déroulera du 11 au 16 août avec plus de 30 concerts.
Cette édition mettra l'accent sur les liens avec la Normandie et le Québec ainsi que les musiques celtiques.

53. Mayenne

Boviduc sous route départementale

Un couple d'agriculteurs et le conseil départemental ont décidé de construire un boviduc pour permettre aux vaches de passer de l'exploitation aux champs sans risque. Il s'agit effectivement de traverser plus facilement la route. Jusqu'à maintenant cela nécessitait de mobiliser deux ou trois personnes pour le transfert des bêtes avec des conditions de sécurité qui restaient délicates. Le couple participe à hauteur de 130 K€.

Premier département à officialiser l'accueil de la flamme olympique

Tony Estanguet, président de Paris 2024, et Olivier Richefou, président du conseil départemental de la Mayenne, ont officialisé l'accueil du relais de la flamme en 2024. Par cette rencontre, la Mayenne devient le premier département-étape à s'engager pour les jeux olympiques.

Propositions des collégiens présentées aux élus départementaux

Ces projets concernent l'implantation de parcours sportifs et éducatifs dans les cours de récréation, l'organisation de défis intercollèges et des poubelles de tri sélectif.

54. Meurthe-et-Moselle

Effort important pour la biodiversité

Le Conseil départemental a individualisé 1M€ dans ce secteur avec 160 dossiers soutenus dans le cadre d'un nouveau dispositif « biodiversité-paysage-circulations douces », qui concerne les « espaces naturels sensibles », « continuités écologiques, paysages et espèces », « écologie pratique », « protection de la ressource en eau », « circulations douces.

58. Nièvre

Centre de santé

Réunis en Commission Permanente sous la présidence de Fabien BAZIN, les élus du Conseil départemental ont décidé la construction du projet Santé-Nièvre via la création prochaine d'un centre de santé avec l'accompagnement de La Fabrique des centres de santé. Face au déficit majeur de temps médical sur l'ensemble du département, ce projet permettra de venir compléter l'offre libérale existante pour répondre aux besoins de soins qui restent sans réponse aujourd'hui. Par ailleurs, la structure départementale du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, subventionné à hauteur de 204 000 € par l'Agence Régionale de Santé, renforcera son action hors de ses murs afin de répondre à des publics éloignés de la prévention primaire.

Plan habitat

En 2021, la Nièvre a été retenue parmi les territoires lauréats du Plan Logement d'abord, lancé par l'Etat pour lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement. Deux phénomènes particulièrement sensibles dans le département, avec un nombre important d'habitants fragilisés sur le plan psychique et souvent « invisibles », mais aussi un parc de logements privés anciens et dégradés. Face à ce double enjeu, Logement d'abord donne au Conseil départemental et à ses partenaires de plus grands moyens d'action pour éviter des situations dramatiques.

Le plan Logement vise à réduire le nombre de personnes sans domicile mais aussi à éviter que des personnes touchées par la précarité (économique, sociale, psychologique, etc.) atteignent le point de rupture et se retrouvent expulsées et à la rue.

Le Conseil départemental fait désormais partie des 45 territoires pilotes.

Internat du collège Noël-Berrier

En septembre 2022, le collège Noël-Berrier de Corbigny disposera d'un internat rénové, qui pourra accueillir jusqu'à 38 élèves dans des conditions d'hébergement attractives et sécurisées. Les travaux, financés en très grande partie par le Conseil départemental et l'État, ont permis à l'établissement d'obtenir le label « internat d'excellence », décerné par le ministère de l'Education nationale.

Il s'inscrit également dans un projet plus global qui permettrait à des élèves, dont les familles ne peuvent pas suivre le travail scolaire à cause de leur emploi, d'être accueillis sur un temps d'étude pour y réaliser leurs devoirs, avec ou sans aide. Une offre d'internat à la carte sera proposée, selon les besoins familiaux. Le collège envisage d'intégrer les associations culturelles et sportives locales à l'élaboration d'un projet d'internat complet (aide aux devoirs, projets éducatifs et organisation du mercredi après-midi).

771 056 € HT sont consacrés à cette cure de rénovation. Les travaux sont financés à hauteur de 350 000 € HT par le Département, et de 350 000 € HT par l'État dans le cadre du plan France Relance.

59. Nord

Un nouveau camion bleu France services dans le Valenciennois

Il dessert 20 communes. Les agents du Département du Nord accueilleront les habitants de l'arrondissement au sein du camion aménagé pour les accompagner dans la réalisation de leurs démarches administratives (retraite, santé, emploi, etc.), avec ou sans rendez-vous.
Le camion bleu France services du Valenciennois est le dernier-né des France services portés par le Département du Nord, après 3 maisons France services (Hondschoote, Le Cateau-Cambrésis, Bruay-sur-l'Escaut) et 4 camions bleus « France services » (Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Flandres). « Près de 25 000 demandes ont été traitées par les 7 structures sur la seule année 2021 : c'est assez révélateur de ce besoin de proximité et le Département sera au rendez-vous » souligne le Président, Christian Poiret.

Mobilités innovantes en milieu rural

Pour la quatrième année consécutive, le Département du Nord propose un appel à projets portant sur les mobilités innovantes en milieu rural. L'objectif est de favoriser l'émergence de solutions durables, inclusives et novatrices destinées à améliorer la mobilité des habitants des 474 communes rurales du Nord.

Il peut s'agir de garage solidaire, de taxi solidaire, de conseil en mobilité, de solutions de covoiturage, d'auto-stop sécurisé, de mutualisation des véhicules, de ramassage scolaire type vélobus, de services itinérants, de distributeurs de produits locaux, d'espaces partagés, etc.

Une enveloppe de 500 000 euros est disponible pour accompagner financièrement les projets retenus.

60. Oise

Conséquence des législatives pour le Département

Ophélie Van Elsuwe a décidé de se présenter sous l'étiquette Renaissance contre le député sortant LR, son collègue (et binôme) au Département, Maxime Minot. Les deux élus appartiennent à la même majorité départementale. La présidente du Conseil départemental, Nadège Lefebvre a décidé de retirer ses délégations à Ophélie Van Elsuwe et de blâmer clairement cette candidature.

61. Orne

Nouvelle antenne médicale

Le Département ouvre une nouvelle antenne de soins à Ceaucé. Il s'agit de la 11ème.
Cette politique a permis à plus de 2 500 habitants de l'Orne de retrouver un médecin traitant depuis la création du centre départemental de santé.

Une journée de sensibilisation pour les acteurs de la lecture publique

Au programme : la lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage de la langue française et l'accessibilité en bibliothèque. L'objectif est de sensibiliser les acteurs de la lecture publique (salarié et bénévoles) de l'Orne, salariés ou bénévoles dans les bibliothèques, au rôle fondamental qu'ils jouent dans la mise en œuvre de ces missions.

Du solaire pour les stations de comptage

Les 14 stations de comptage autonomes et à faible consommation électrique, installées sur les principaux axes routiers départementaux fonctionnent désormais à l'énergie solaire. On peut ainsi suivre le trafic sur place ou à distance grâce à ces stations.

62. Pas-de-Calais

Le mois des sports de nature

Du samedi 21 mai au dimanche 26 juin 2022, le Pas-de-Calais vit au rythme des sports de nature. 39 manifestations sont au programme de cette 5ème édition du Mois des Sports de Nature (MSN) qui débutera à Oignies (Trail des Pyramides Noires) et se conclura à Calais (Fête des sports de nature).

Organisé par le Département en lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires (collectivités, clubs, associations, ...), le mois des sports de nature permettra d'illustrer l'ambition de la collectivité dans le domaine : celui d'un développement maîtrisé des sports de nature, pour tous, tenant compte de la fragilité des milieux, de l'attractivité touristique des territoires et de l'impact social et éducatif du sport.

63. Puy-de-Dôme

Exposition Skate & Art Du 17 mai au 18 septembre 2022 Hall René-Cassin de l'Hôtel du Département

Skate & Art Un flip à 360° au cœur des cultures urbaines Skate & Art c'est la rencontre, le mélange, la fusion des arts de la rue. Skate, graff, breaking, tag... Bienvenue dans un monde où l'imaginaire n'a pas de limites ! Une exposition novatrice qui plonge le spectateur dans une expérience immersive originale. Huit artistes puydômois (Cofee, Keymi, Lâm, Motte, Nokat, Emilie Vasset, Antony Squizzato et le collectif End to End) ont réussi le pari fou de transformer ce médium de bois brut en toile vierge. Quand la richesse de l'art urbain rencontre le skate, cela donne naissance à huit triptyques colorés et majestueux aux courbes uniques. Affranchis de toutes contraintes artistiques, nos artistes ont laissé libre cours à l'imagination pour exprimer leur vision de la ville.

Fabrique des transitions

Signature officielle des premières conventions de la Fabrique départementale des transitions en présence de Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental, de Jean-François CARON, Directeur de la Fabrique (nationale) des transitions et des élus des trois premiers territoires expérimentaux : la Ville de Beaumont, la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, et Billom Communauté. Le Puy-de-Dôme est le 1er Département français à avoir intégré la Fabrique des transitions en février 2021, affirmant ainsi sa volonté de devenir une vitrine de la transition écologique. Identifié et sollicité par la Fabrique des transitions, le Conseil départemental a conclu un contrat-cadre pour devenir un territoire « pilote » et mettre en place une conduite de changement avec les territoires, donnant ainsi naissance à la Fabrique départementale des transitions avec l'objectif de créer un espace de réflexion collective et de débats, de sensibiliser les acteurs locaux et d'accompagner les projets concerts des territoires volontaires pour entrer en transition.

Grands Trails Esprit Volcans

©Valentin UTA

Seule course au départ du mythique sommet du Puy de Dôme et traversant une partie de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, site naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les Grands Trails Esprit Volcans se tiennent sur deux jours les 10 et 11 septembre 2022. L'occasion de faire rayonner l'Esprit Volcans et ses valeurs de partage, performance sportive et respect de l'environnement, auprès des 1 300 coureurs attendus et des visiteurs de la Foire.

3 courses symboliques organisées sur le territoire auvergnat dont, la Directissime, l'emblématique parcours au départ du sommet du Puy de Dôme qui sera une nouvelle fois LE défi à relever : parcours de 34 km et 1 800 m de dénivelé négatif.

Le Mardoux Trail sera organisé le samedi 10 septembre 2022 avec un départ à 20h30 pour profiter d'une belle soirée de pleine lune et d'une vue superbe sur les lumières de Clermont-Ferrand. Un moment festif avec de nombreuses surprises au gré du parcours… A noter deux nouvelles courses ; la familiale et le handigergo trail.

64. Pyrénées-Atlantiques

8 maisons sport santé labellisées

L'objectif consiste à inciter les personnes à bouger, notamment les plus âgés.

Dans le centre Nelson-Paillou de Pau (maison sport-santé) on trouve aussi une cinquantaine de comités sportifs départementaux de toutes disciplines ainsi que soixante-quinze espoirs du sport. Le Département cible les séniors, les bénéficiaires du RSA, les femmes seules ou les femmes battues.

65. Hautes-Pyrénées

Salon des seniors

Le salon permet de donner des informations, conseils et recommandations aux seniors, notamment sur les adaptations nécessaires qu'il s'agisse de la vie courante ou de l'aménagement de la maison. Le Département est présent pour informer et sensibiliser cette tranche d'âge et pour la maison de l'autonomie d'aller à la rencontre des personnes concernées.

69. Rhône

Un centre technique construit avec des matériaux durables

Un centre technique routier est actuellement en construction à Fleurieux-sur-l'Arbresle, en utilisant des matériaux durables et bio-sourcés localement. En décembre dernier, la structure à ossature bois, pour la partie administrative, était mise en place, nécessitant 250 m3 de sapin douglas, issus de la forêt départementale d'Amplepuis.

Puis, la paille d'isolation de la partie bureaux a été posée, avant d'être enduite à la chaux. La paille du chantier est fournie par une entreprise rhodanienne située à Brindas, spécialisée dans la production de foin et de luzerne pour l'alimentation animale.

Base opérationnelle des équipes d'entretien et d'intervention de la voirie départementale, les centres techniques routiers, propriétés du Département, constituent un lieu de travail mais également des lieux de vie pour tous les agents des routes.

71. Saône-et-Loire

Lancement Van 71, service de proximité numérique

Nouveau service de proximité numérique itinérant qui intervient à la demande des collectivités locales, dans le cadre de tournées programmées. L'objectif est d'aller à la rencontre des publics dans les communes où l'accès aux services numériques est le plus compliqué, en raison d'un déficit d'équipements ou de problèmes de mobilité. Ce nouveau service départemental s'adresse à toute personne ayant besoin d'aide pour accéder à des services dématérialisés : pour accomplir une démarche administrative auprès d'une administration ou d'un opérateur de service public (CAF, Pôle emploi, CPAM, MSA, CARSAT, impôts…) pour accéder à un service essentiel de la vie quotidienne (transport, logement, énergie…) pour permettre aux usagers d'acquérir des compétences de base à travers une offre de formation adaptée et d'accéder aux multiples facettes de la culture numérique. Animé par un médiateur numérique départemental, Van71 sillonnera les communes du département pour rendre son action visible dans les communes et transporter le matériel nécessaire pour les permanences numériques, les ateliers d'initiation et de perfectionnement et la médiation culturelle.

Candidature des sites clunisiens à l'Unesco

Signature d'une convention triennale entre le Département de Saône-et-Loire et la Fédération Européenne des sites clunisiens pour œuvrer pour la candidature à l'Unesco. Le titre proposé est « Cluny et les Sites clunisiens européens » ; la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) sera formulée ainsi à ce stade de l'étude : la liste de sites clunisiens sélectionnés constituera « un ensemble reconnaissable de bâtiments et de lieux avec leur propre typologie et signification qui, de l'abbaye de Cluny, s'est répandu dans toute l'Europe sur au moins cinq siècles, et dans lequel se manifeste un univers culturel et symbolique spécifique qui a contribué, fondamentalement, à la construction de l'Europe médiévale et moderne » ; la candidature présentera une série de sites ; la candidature sera transnationale.

Autour du barrage du pont du roi : Un quatrième espace naturel sensible

Le Département a acquis 8 sites. Parmi eux, la retenue d'eau à Saint-Émiland, qui a depuis fait l'objet d'aménagements au niveau du secteur humide sud du plan d'eau. Le site devient aujourd'hui l'Espace naturel sensible du Pont du roi.

Un parcours de découverte d'environ 1km, agrémenté de différents panneaux pédagogiques (végétation, écosystème forestier, retenue d'eau, prairies humides...) et signalétiques est accessible. Afin de pouvoir réaliser ce parcours avec boucle sur la zone aménageable, trois parcelles (2 en forêt au sud et celle en prairie au nord) ont été acquises par le Département en complément des berges du plan d'eau dont il était déjà propriétaire. Le site est accessible librement et différentes visites guidées sont proposées accompagnées d'un animateur nature du Département ou de la Ligue de protection des oiseaux dans le cadre de leur partenariat avec le Département.

72. Sarthe

Restructuration du collège Pierre Belon à Cérans-Foulletourte

Il s'agit d'une réhabilitation et d'un agrandissement (+ 1600 m²). En effet pour faire face à l'augmentation du nombre de collégiens, des classes modulaires étaient installées. Près de 5 millions d'euros pour la restructuration du collège.
Les travaux sont prévus à hauteur de 4,6 millions d'euros

76. Seine-Maritime

12ème édition de Jardins secrets

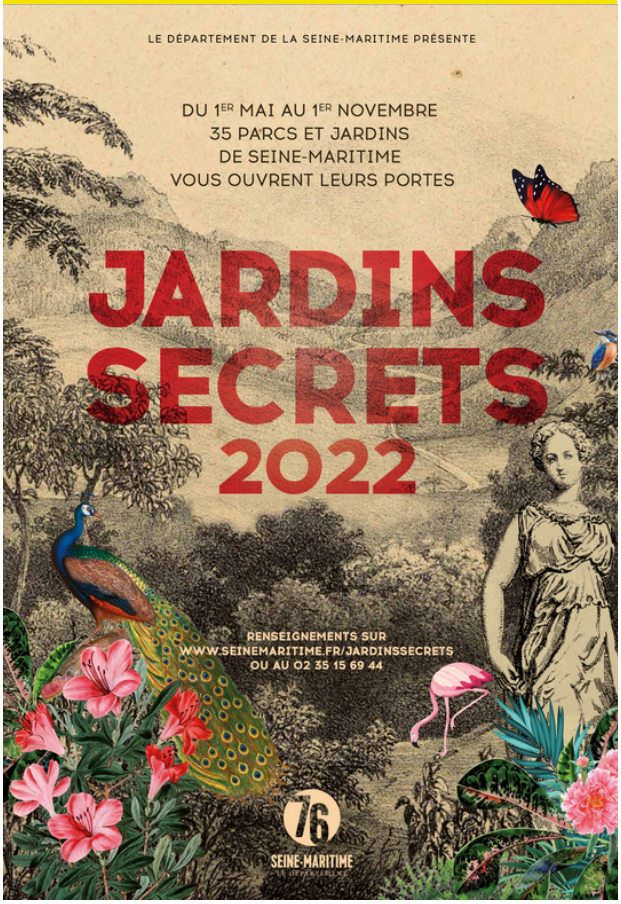

76. Seine-Maritime

Sorties nature et littoral

Programme d'animations nature gratuites à l'attention du grand public sur les sites des Espaces Naturels Sensibles (ENS), les forêts départementales, les cours d'eau et les plages de la Côte d'Albâtre. Cette année encore, de nombreuses animations sont programmées sur le territoire jusqu'au mois d'octobre. Par ce programme de sorties, le Département propose au public de (re)découvrir la richesse des milieux naturels du territoire. 180 animations gratuites et en plein air (130 visites sur les ENS et 50 animations sur le littoral) sont ainsi proposées en collaboration avec 44 partenaires. Lors de ces animations, de nombreux thèmes sont proposés : faune et flore, pêche à pied, paysages et falaises de nos côtes, randonnées au cœur d'un ENS, bien-être… au cours d'ateliers de plein air ou encore spécifiques aux enfants aventuriers.

Le Département de Seine-Maritime condamné pour l'exposition à l'amiante de 4 agents

Cette exposition date d'avril 2015. Le Département a été condamné « pour mise en danger d'autrui » sur des navires fluviaux, en première instance à la suite de la plainte de la CGT. Il devra verser 3 000€ à chacun des agents.

78. Yvelines

Tiers-lieu culturel et éducatif à Mantes-la-Jolie

Le Département des Yvelines réinvente l'ancien site de l'usine Dunlopillo fermé depuis fin 2020. Cet immense espace de 1 440 m² accueillera à la fois un chantier de restauration d'œuvres du château de Versailles mais proposera aussi une offre pédagogique centrée sur la découverte du patrimoine. Un chantier-exposition dédié à la restauration d'œuvres du château de Versailles. Le Département des Yvelines a proposé au château de Versailles de délocaliser à Mantes-la-Jolie la restauration de quatre sculptures monumentales, réalisées par Louis Le Conte et Pierre Legros vers 1687. Chacune d'entre elles pesant environ 20 tonnes. Le chantier sera ouvert au public. À l'issue de plusieurs études de faisabilité, un ancien hangar de stockage de l'usine Dunlopillo, situé dans le quartier de Gassicourt, a été retenu.

Un plan vélo à 62 millions d'euros

Et cela pour les 5 prochaines années.

Le plan comprend :
- l'ajout de 230 km de voies cyclables (dont une passerelle et 5 franchissements) ;
- la création d'un réseau structurant et sécurisé dans les Yvelines ;
- de l'aide aux communes pour renforcer leur attractivité ;
- un meilleur maillage du territoire, notamment en reliant les pôles d'emploi ;
- l'aménagement de pôles autour des 84 gares et des établissements scolaires pour favoriser l'intermodalité.

79. Deux-Sèvres

Nids de poule et Motards en colère

Les représentants locaux de la Fédération des motards en colère considèrent que les crédits que le Département consacre aux routes diminuent et que l'entretien laisse à désirer avec de nombreux nids de poule. Le Département rappelle les crédits consacrés à l'entretien : 1,6 million d'euros en 2020, 1,6 million d'euros en 2021 et 1,6 million d'euros en 2022 et réfute donc toute diminution des crédits.

80. Somme

Dispositifs technologiques mis en place à la suite de la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire et aux confinements successifs, le Département de la Somme s'est adapté pour répondre aux besoins des habitants. Des solutions technologiques ont notamment été mises en place et continuent de se développer grâce au soutien financier de l'Europe via le dispositif REACT-EU : pour rompre l'isolement des personnes âgées et leur ouvrir l'accès à une offre culturelle riche et diversifiée : des tablettes pour les

seniors en établissements sont mises à disposition afin de garder le lien avec leur famille. Des outils connectés (télévision, montre de télé-assistance, robot émotionnel, simulateurs de voyage) ; pour permettre aux collégiens de suivre les cours même à distance et d'avoir un égal accès aux ressources numériques et d'apprendre à les utiliser. Equipement des salles de classe des collèges en webcam HD et à large champ, équipement des salles de réunion des collèges en caméras de visioconférence. Achat de tablettes numériques pour les bibliothèques du réseau départemental. Pour assurer la continuité du service public : développement du télétravail des agents du Département dans le cadre de la crise sanitaire (nouveaux serveurs, équipements informatiques, salles de visioconférence, dématérialisation des procédures), dématérialisation des résultats d'analyse du laboratoire départemental et formations dispensées à distance.

81. Tarn

Plan routier exceptionnel pour accompagner l'arrivée de l'autoroute A69

Cela fait longtemps que le sud du département attend l'autoroute reliant Castres à Toulouse. Ce projet devient une réalité à l'horizon 2025.

L'A69 facilitera la vie de nombreux tarnais.

Après l'investissement volontariste de 28 millions d'euros entre Albi et Castres par le Conseil départemental, cette autoroute permettra de boucler le triangle Albi/Castres-Mazamet/Toulouse afin d'irriguer l'ensemble du territoire.

La participation de la collectivité au financement de la subvention d'équilibre de la concession se monte à 3 145 535 €. Le Département va continuer à investir dans le cadre du plan routier pour accompagner l'arrivée de cette autoroute.

84. Vaucluse

Campus connecté à Apt

Il s'agit d'un espace qui regroupe un Campus connecté, un musée numérique et un fab lab. Les étudiants peuvent ainsi travailler à distance, en suivant des cours mais sont suivis de façons individuelles. Le campus est composé d'une salle avec ordinateurs, d'une salle de travail et d'échanges et de bureaux individuels. Le Département a apporté son soutien à ce projet.

85. Vendée

Ateliers civisme pour les collègiens

220 collégiens de 9 établissements ont été accueillis par le Département pour la 5ème édition du Parcours Vendée Civisme autour de 4 thématiques : la vie de la cité, la chance d'être protégé, la liberté d'expression, et la solidarité. Une découverte et une rencontre avec des bénévoles, l'histoire et le devoir de mémoire.

88. Vosges

Révolution numérique dans l'éducation

Le programme de Territoire Numérique Éducatif a été présenté et officiellement lancé au Conseil départemental des Vosges par François Vannson, président du Département, avec Jean-Marc Huart, recteur de la région académique Grand Est et Véronique Bec, Directrice Territoriale de la Banque des Territoires. Tous les collèges publics disposent d'une liaison internet haut débit fibre. Le territoire des Vosges fait partie des dix départements retenus au niveau national pour le déploiement du dispositif Territoire Numérique Educatif à compter de cette année.

Le programme Territoire Numérique Éducatif (TNE) a pour ambition de contribuer à la transformation du système éducatif afin de répondre aux enjeux du 21e siècle. Il a pour objectif d'être un accélérateur de la transformation numérique dans le domaine de l'éducation par une action simultanée sur quatre leviers : l'équipement, les ressources, la formation, la parentalité et l'inclusion scolaire.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

De nombreuses animations pédagogiques viennent ponctuer l'année 2022 avec un objectif : réduire les déchets alimentaires.

Le collège Camille Claudel de Ville de Xertigny fait partie des établissements vosgiens ayant réalisé un diagnostic sur le gaspillage alimentaire l'an dernier. 350 collégiens, 70 élèves d'écoles primaires et 30 commensaux y déjeunent quotidiennement. Le gaspillage alimentaire est en moyenne de 80,2g par convive et par repas contre une moyenne des collèges vosgiens à 95g, autrement dit de bons élèves déjà !

Pour cette année 2022, trois actions phares sont mises en œuvre afin de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire : adapter au plus juste les quantités servies (de nouvelles pesées seront effectuées dans l'année pour connaître l'évolution), permettre aux convives d'êtres acteurs dans cette lutte (en proposant des smoothies avec les fruits non servis, en mettant en place avec le club jardin un compost pour valoriser les déchets et en instituant une commission de restauration), communiquer et sensibiliser au gaspillage alimentaire grâce à des animations pédagogiques sur l'alimentation durable.

91. Essonne

Demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités régaliennes

Dans une tribune publiée lundi dans le journal Le Monde, le Président du Département à la tête de 17 élus de l'Essonne, réclame plus de moyens à l'Etat pour combattre les rixes entre bandes de jeunes, nombreuses dans ce département.

«La violence juvénile est devenue un phénomène global. Elle touche sans distinction villes, campagnes, quartiers populaires, zones rurales, espaces publics ou établissements scolaires [...] En 2020, un quart des rixes recensées en France a eu lieu dans ce département ». Ils soulignent que compte tenu du nombre d'habitants, ils devraient avoir « 200 policiers supplémentaires ».

Assises de la Jeunesse de l'Essonne

Près de 5000 questionnaires retournés, 11 ateliers en distanciel et 7 ateliers dans les collèges de l'Essonne. Les réflexions et actions construites avec les jeunes et les professionnels ont été présentées en plénière et soumises au vote. Le travail continue sur le choix des votants.

92. Hauts-de-Seine

Ordinateurs pour les collègiens

Dans la cadre du Pass+, le Département propose des ordinateurs portables aux jeunes pour la durée de leur scolarité au collège, sous condition de ressources des familles.

Convention avec l'ONF

Cette convention acte un partenariat de plus de 2 millions d'euros pour l'entretien, l'amélioration des chemins de randonnée, l'accueil du public et la protection des 4 massifs. Cela concerne les forêts domaniales de Meudon, Verrières, Fausses-Reposes et de la Malmaison, qui couvrent en partie les communes de Châtenay-Malabry, Clamart, Meudon, Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, Vaucresson et Rueil-Malmaison.

Contrat de développement Département-Courbevoie

Près de onze millions d'euros vont être investis à Courbevoie (7 M€ en investissement et 3 964 565 € en fonctionnement) pour soutenir ses projets et améliorer le cadre de vie des habitants. Un contrat signé le 16 mai par le président du Département, Georges Siffredi, et le maire, Jacques Kossowski.

Plusieurs projets municipaux sont concernés, notamment la construction de la piscine des Fauvelle (3 760 000 €), la réhabilitation et l'agrandissement du parc de Bécon (1 660 000 € pour les phases 3 et 4), la rénovation de l'école Jean-Mermoz (1 100 000 €) ou de l'extension la vidéo protection et d'un centre de surveillance urbaine (480 000 €).

Le Département va également doter davantage les projets innovants en terme de développement durable.

93. Seine-Saint-Denis

Futur centre aquatique de Marville

Chantier du futur et futuriste Centre aquatique de Marville a connu sa première mise en eau symbolique. Un équipement de pointe qui accueillera les compétitions de water-polo en 2024 et sera ouvert à toutes et tous à l'issue des JO Paris.

Il constitue l'un des principaux projets commandités et cofinancés par le Département dans le cadre des JO Paris 2024.

En intérieur, ce bâtiment en forme de L, abritera 3 bassins : un bassin sportif de 33m, particulièrement adapté à la pratique du water-polo avec des gradins de 500 places, un bassin d'apprentissage de forme libre pouvant accueillir des cours pour nageurs débutants ou de l'aquagym, et un bassin d'éveil, de faible profondeur, adapté pour des personnes craignant l'eau ou des cours de bébé nageurs.

Deux bassins extérieurs, en contrebas : un bassin estival «classique» et, grande nouveauté, un bassin nordique de 25m chauffé à 28°C auquel on pourra accéder de l'intérieur par un couloir d'eau communiquant avec le bassin sportif.

Tourisme fluvial, acquisition d'un bateau

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a fait l'acquisition d'un bateau de croisière, d'une soixantaine de place, seul capable de naviguer aussi loin sur le Canal de l'Ourcq, jusqu'au magnifique parc départemental de la Poudrerie à Sevran.
En faisant l'acquisition de ce bateau, dont la gestion sera assurée par le comité départemental du tourisme, le Département veut en faire un levier de redécouverte et de valorisation du patrimoine culturel, historique et environnemental de la Seine-Saint-Denis. Utilisation commerciale ou non, pour le grand public comme pour les publics accompagnés par les services départementaux, qu'ils s'agissent des enfants, des familles ou des personnes âgées par exemple.
Objectif, une mise en eau d'ici la fin de l'été, à l'occasion du bicentenaire des canaux parisiens. D'ici-là quelques travaux s'imposent.

94. Val de Marne

Le Département signe avec des entreprises pour l'insertion professionnelle

Il s'agit de conventions avec des entreprises du BTP, des transports et du numérique. Pour faciliter l'insertion professionnelle d' allocataires du RSA, des chômeurs longue durée et des jeunes. Les entreprises concernées sont dans le secteur des travaux publics, du bâtiment et des espaces verts sont NGE et le groupe Evariste (R2T); la RATP, Keolis, la SNCF, Transdev et Opco mobilités dans le domaine du transport.
268 candidats ont été sélectionnés par des entreprises lors de la même opération entre 2018 et 2021.

95. Val d'Oise

Conseil départemental des jeunes

Le Département a voté pour la création d'un conseil départemental des jeunes regroupant 42 jeunes (de la 5ème à la 3ème) à parité fille/garçon représentant tout le territoire du Val d'Oise. Il s'agit de faire connaître les compétences et responsabilités du département, de favoriser l'engagement civique, mais aussi d'être force de proposition.

Nouveaux collèges dans le département

Un nouveau collège au Plessis-Bouchard va accueillir ses premiers élèves (600) en septembre 2022. D'ici 2025, cinq autres collèges ouvriront leurs portes dans le Val d'Oise.
Les moins de 20 ans représentent 28,83 % de la population du département Val d'Oise, faisant de lui le plus jeune département de France métropolitaine. Un atout qui va de pair avec la nécessité d'investir dans l'éducation. En effet, la poussée démographique constatée ces dernières années ne s'essouffle pas. En 2020, 64 037 collégiens ont fait leur rentrée dans les 111 collèges du territoire, soit 1 156 de plus qu'en 2019. Et ils devraient être plus de 68 000 d'ici 2024. Le Département a donc prévu des restructurations et des extensions de collèges, mais également la construction de six nouveaux établissements. La collectivité y consacrera 106,6 millions sur les 164 millions d'euros investis d'ici 2025 dans les collèges.

Habitat partagé

Le Département souhaite développer le maintien à domicile des personnes âgées tout en évitant la solitude qui peut les gagner. Pour ce faire, il veut développer pour les seniors un mode de vie partagé, et a lancé un appel à manifestation d'intérêt en faveur des projets d'habitat inclusif. Entre l'habitat traditionnel et l'Ehpad, ce système permet de limiter l'isolement grâce à des activités prévus pour les habitants.
Ceci devrait concerner 27 logements et 216 résidents.

974. Réunion

Projet " Rugby Solidaire "

La rencontre était notamment marquée par l'échange avec 2 joueuses de rugby malgaches Marcelia et Mariana, qui sont connues et reconnues comme étant les Ambassadrices de l'égalité des Genres au niveau du rugby. Passionnés et passionnants, les débats tournaient autour du fabuleux destin de Marcelia, originaire d'un village " coupé du monde " dans le Sud de la Grande Île, maman pour la première fois à l'âge de 13 ans et qui a pu s'épanouir dans la vie grâce au rugby qu'elle a découvert et pratiqué dans le cadre du projet "Enfant et Développement" mené par Terres en Mêlées. Ses performances sportives, ainsi que ses qualités physiques et morales ont permis à Marcelia, de devenir capitaine de la sélection Côte Saphir - une équipe composée des meilleures jeunes filles des villages du Sud de Madagascar - qui réalisé une tournée victorieuse dans la capitale à l'occasion du championnat national de rugby scolaire. Cette épopée est racontée dans un film documentaire "La jeune fille et le ballon ovale" réalisé par Christophe Vindis et diffusé sur France Télévision.

Tour des investissements prévus dans le département

Cyrille Melchior, président du Conseil départemental a rencontré Bruno Cavagné, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) pour une séance de travail autour des chantiers à forts enjeux pour le territoire : logement (réhabilitation des constructions les plus dégradées), infrastructure routière : reconstruction et réhabilitations de collèges, construction de casernes pour le SDIS, suppression des radiers... Il s'agit d'un enjeu économique majeur pour tous les acteurs des travaux publics soucieux de préserver l'investissement public local et favoriser l'insertion et l'emploi.
Pour Cyrille Melchior, " cet échange marque le début d'une collaboration plus étroite et concertée entre le Département et la Fédération nationale des travaux publics au bénéfice des Réunionnais et de notre île ".

976. Mayotte

Construction d'une salle sportive livrable en 2026

Construction d'une salle de type « Arena » à Ouangani votée en Commission permanente pour un montant supérieur à 28M€. Elle doit permettre l'entrainement des sportifs et athlètes mahorais vers le haut niveau.

Construction d'un centre de formation maritime

La construction du centre de formation maritime à Pamandzi est en complémentarité avec le projet de lycée professionnel des métiers de la mer du rectorat avec un double objectif : accompagner les professionnels des métiers et former les demandeurs d'emploi.
Il s'agit de « combler le retard de Mayotte en matière de développement des activités liées à l'économie bleue »

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022
LE 30 SEPTEMBRE 2022
CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT
JUSQU'AU JEUDI 30 JUIN
RENSEIGNEMENTS SUR
LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

Actualités

Communiqué de presse ADF après un premier échange entre la Première ministre, Élisabeth BORNE et le Président de Départements de France, François SAUVADET

Au cours d'un entretien téléphonique cordial, le Président de Départements de France François SAUVADET, a félicité une nouvelle fois Elisabeth BORNE pour sa nomination à la tête du gouvernement français.

« Elisabeth BORNE est une Première ministre qui connaît bien ses sujets, comme ceux de l'insertion qui revêtent une importance toute particulière pour les Départements » déclare François SAUVADET, Président de Départements de France.

Les Départements de France rappellent qu'ils ne sont pas une force d'opposition, mais bien une force de proposition. Ils souhaitent la réussite de la France, dans une écoute réciproque qui permette la recherche du meilleur niveau pour agir, concrètement, au service des Français.

Le Président SAUVADET a souhaité que le travail de co-construction engagé avec Jean CASTEX sur la loi 3DS ou l'extension du Ségur aux acteurs du champ social et médico-social, se poursuive dans le même esprit de confiance mutuelle.

Face aux déchirures de la société française, mises en lumière par les élections présidentielles, le Président des Départements de France a rappelé à la Première ministre l'efficacité, la solidité et l'agilité avec lesquelles les Départements ont su faire face à la pandémie, tant en matière de solidarités humaines que territoriales. Il a notamment insisté sur la nécessité de laisser l'intelligence territoriale libre d'expérimenter des solutions au niveau local, sans nécessairement tout passer à la même toise.

Il a rappelé l'attachement des Départements aux libertés locales, dans un cadre qu'il convient de retravailler avec l'État et leur opposition à toute forme de retour des contrats de Cahors. Il a fait part des inquiétudes de ses collègues sur leurs ressources, du fait de la suppression de la CVAE, tout en saluant la volonté affichée par la Première ministre de travailler mieux avec les collectivités. Parmi les sujets abordés, la santé, la lutte contre les déserts médicaux, l'école, les enjeux de la transition énergétique et de l'insertion ont fait l'objet d'échanges approfondis.

S'agissant des projets de réformes institutionnelles, le Président des Départements de France a fait part de l'opposition des Départements à toute métropolisation, qui ne ferait qu'accroître les fractures territoriales et nourrir le sentiment d'abandon des territoires ruraux ou périurbains. Il a indiqué à la Première ministre que l'urgence n'était pas à une énième réforme territoriale avec l'institution des Conseillers Territoriaux et lui a fait part de la disponibilité de Départements de France pour retravailler la notion de chef de filât, afin de redonner de la cohérence à l'action des Départements.

« Je salue la volonté de dialogue de la Première ministre, comme son souhait d'avoir des relations constructives avec les Départements », a conclu François SAUVADET, Président de Départements de France.

Sortie bloc timbres Pompiers

Sortie le 27 juin 2022, d'un bloc de timbres sapeurs-pompiers de France à l'occasion des 140 ans de la Fédération nationale.

Ils disent non au passage de la flamme

Aude, Côtes-d'Armor, Creuse, Eure-et-Loir, Gard, Haute- Loire, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Isère, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Orne, Rhône, Sarthe, Vosges...

Le montant demandé (150 000 € HT soit 180 000 € TTC paraît beaucoup trop élevé à de nombreux départements.

Pôles d'équilibre territorial. Critiques de la Cour des comptes

Les magistrats pointent des problèmes de gouvernance (absence de démocratie locale), de fonctionnement (absence de visibilité financière) . Ils considèrent qu'ils n'ont que « très partiellement » atteints leurs objectifs notamment une meilleure prise en compte du monde rural, une simplification, une mutualisation pour une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité de l'action publique. Le Président de la cour des comptes considère que ces Pôles d'équilibre territorial n'apporte pas grand-chose par rapport aux Pays. La cour des comptes observe un « éclatement institutionnel » et note qu'ils n'ont été qu'un acteur parmi d'autres, sans prendre le leadership. Face à ce constat, ils proposent de les transformer en syndicats mixtes ouverts (avec adhésion du département et de la région) puis en « EPCI élargis ».

Faire baisser les dépenses énergétiques des collectivités

A la suite d'une circulaire du premier ministre les préfets doivent inciter les collectivités à baisser la température dans leurs propres bâtiments. Consigne de chauffe à 19°C et baisse

d'au moins 2°C en période d'inoccupation, et non-utilisation de chauffage d'appoint. Seront présentés les moyens possibles (économies, renégociations) pour faire baisser la note. Il s'agit de se préparer pour éviter des tensions l'hiver prochain.

Utilisation de la voiture individuelle. Etude IFOP pour le loueur Sixt

Plus grande dépendance à la voiture individuelle (sauf en Ile-de-France où il y a une baisse pour la première fois en 2020).
La crise sanitaire a accentué le recours au transport individuel : voiture. L'automobile est le premier moyen de transport quotidien (66%)
Il y a une permanence de la dépendance à la voiture individuelle (60% des Français urbains dont 28% très dépendants).
L'utilisation des transports collectifs tend à diminuer (23% contre 31% en 2016), même sil y a une appétence pour les mobilités partagées (47% des personnes interrogées anticipent une utilisation plus fréquente des transports collectifs dans les années à venir. Mais 42% des personnes interrogées expliquent la dépendance à la voiture par le manque d'offre de transports alternatifs.
Pour 42% des personnes interrogées, le manque d'offres de transports alternatives justifie cette dépendance au véhicule personnel.

Revalorisation de la grille indiciaire (21 points d'indice majoré supplémentaires) pour les sage-femmes territoriales : 78 euros nets par mois en plus.

Cette revalorisation s'applique depuis le 1er avril. Un abondement de 183€ pourra être aussi appliqué, si la collectivité le décide, dans le cadre du décret du 29 avril concernant les professionnels de l'accompagnement social et médico-social. A noter que les sage-femmes de la Fonction Publique Hospitalière, elles toucheront automatiquement cette prime qui s'ajoute à la prime « d'exercice médical » de 240 euros nets mensuels. La distorsion entre territorial et hospitalière est dénoncée par les syndicats.

Lanceurs d'alerte

Un nouveau dispositif d'alerte éthique se mettra en place le 1er septembre prochain à la suite de la publication, le 22 mars, de deux lois, l'une ordinaire et l'autre organique, sur la protection des lanceurs d'alerte. Il s'agit d'une transposition très large d'une directive européenne.
Jusqu'à maintenant, il fallait que les lanceurs d'alerte passent par de canaux internes, ce qui pouvait représenter un frein à l'expression, maintenant, il est possible de passer par la voie interne ou faire un signalement externe (administratif, ordre professionnel, autorité judiciaire...).
En interne, les collectivités comprenant plus de 50 agents (adaptable pour les communes et communauté de communes) devront établir une procédure interne de recueil et de traitement des signalements, après consultation des instances de dialogue social". Ceci sera précisé dans un décret.
La loi protège mieux les lanceurs d'alerte et leurs soutiens contre les représailles possibles notamment en ce qui concerne "le recrutement, la titularisation, la radiation des cadres, la rémunération, la formation, l'appréciation de la valeur professionnelle, la discipline, le reclassement, la promotion, l'affectation, les horaires de travail ou la mutation".

DMTO

A noter que le Conseil supérieur du notariat dans sa note de conjoncture immobilière souligne un ralentissement du volume des transactions de logements anciens et cela depuis maintenant cinq mois. En dépit des chiffres favorables actuels des DMTO, il y aurait donc un vrai risque de ralentissement.

Grogne des élus sur les économies de 10 milliards demandés aux collectivités

Après l'AMF, dont le Président, David Lisnard s'était exprimé juste avant le second tour des présidentielles, les représentants des élus d'Intercommunalités ont fait connaître leur désaccord sur ce « tour de vis » demandé aux collectivités, soulignant les efforts déjà effectués et le contexte nouveau (inflation, coût de l'énergie, conflit ukrainien...

Coup de pouce de 183 euros mensuels

Revalorisation prévue par un décret paru ce 29 avril, avec la liberté pour l'autorité territoriale de choisir les bénéficiaires « au regard des critères d'attribution qu'elle retient ».
Un certain nombre de Départements regrettent qu'on leur repasse ainsi « la patate chaude » et sentent qu'ils seront contraints par la position prise par les autres Départements. (« juridiquement facultative, mais politiquement obligatoire »). Ils s'inquiètent aussi du coût estimé à plus de 200M€ en année pleine.
A noter que l'État financera, en partie, cette revalorisation via la CNSA (aides à domicile des CCAS), comme pour l'article 43 où la CNSA doit compenser 50 % des surcoûts occasionnés pour les départements (Saad associatifs). Nous avons déjà évoqué, ici, les problèmes que posent ce choix de ne prendre en compte qu'une partie seulement des personnes concernées.

Les naufragés du numériques

France 2 a diffusé un reportage sur les « naufragés du numérique ». On y voit une femme, retraitée, qui n'a rien touché pendant plus de 2 ans, par manque d'internet ou smartphone.
Cet exemple d'illectronisme justifie l'effort réalisé par de nombreux Département pour aider les personnes perdues face à ces technologies.

Sécheresse : 15 départements déjà en situation de "vigilance" ou d'"alerte"

Les préfets seront amenés à prendre des mesures de limitation de la consommation d'eau (de l'incitation à des économies d'eau (stade de vigilance) à l'interdiction d'arrosage des jardins ou des champs à certaines heures (alerte), pouvant aller jusqu'à la réduction de 50% des prélèvements d'eau à des fins agricoles ou à l'interdiction totale de prélèvements d'eau pour laver sa voiture ou arroser les espaces verts (alerte renforcée).

Etude Insee sur les démarches administratives

Il en ressort qu'un tiers des adultes ont renoncé au moins une fois à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021. Du reste, 30% préfèrent transmettre les formulaires par courrier. Ceci concerne en premier lieu, les personnes les plus démunies et les jeunes. Il s'agit d'un fait déjà souligné par la défenseure des droits que nous avons évoqué récemment. Mais il n'y a pas que l'illectronisme, il y a aussi en présentiel, les délais d'attente, l'incompétence de l'interlocuteur ou complexité de la procédure.
Par ailleurs, un baromètre social suivi par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), instance consultative composée d'élus, d'associations et de sociologues, constate une « crispation » croissante face à la numérisation des services publics
Enfin, on constate que l'accès aux droits, comme le RSA devient de plus en plus compliqué pour les personnes concernées. « Depuis dix ans, le taux de non-recours au RSA reste stable, malgré les politiques de dématérialisation des procédures qui étaient supposées favoriser l'accès aux droits. » Nadia Okbani.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) devient Départements de France

Vers la fin du Conseil Savoie-Mont-Blanc ?

Le président du département de Haute-Savoie, Marcel Saddier a fait savoir qu'il ne souhaitait plus continuer à participer à cette structure interdépartementale.
Du coup, les Savoyards ont voté une motion à l'unanimité demandant aux élus Hauts-Savoyards de revoir leur position.

Signature Départements de France et Banque des territoires.

Départements de France signe un protocole d'accord avec la Banque des Territoires pour la gestion de l'ASE et "améliorer la qualité des conditions d'accueil" des jeunes confiés à l'ASE, et plus particulièrement sur l'immobilier où il faut un recensement, une analyse et des financements. Plus largement, il s'agit aussi de mieux faire connaître aux Départements les possibilités de financements de la Banque des territoires.

AGENDA

23 septembre 2022 une journée nationale de rencontre entre les services de l'Ase et de pédopsychiatrie

Journée organisée par l'ONPE et la Société française de pédopsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et disciplines associées.

Du 5 au 7 octobre 2022 2ème Congrès international de toutes les médiations à ANGERS –

Les journées de l'Andass : 12, 13, 14 octobre à Angers. Maine-et-Loire « Osons un nouveau regard sur les solidarités »

Paris. 22 au 24 novembre Congrès des maires

Le numérique dans les Départements

BAROMÈTRE DU NUMÉRIQUE

Équipements et usages

Le baromètre du numérique est une étude réalisée par le Crédoc pour l'ARCEP, le CGE et l'ANCT auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 12 ans et plus (4029 personnes interrogées en ligne et par téléphone entre le 4 décembre 2020 et le 9 janvier 2021)

arcep

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES — SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

Le besoin démultiplié d'échanges numériques pendant la crise sanitaire se traduit nettement...

...dans l'utilisation des équipements

Part des individus utilisant

	2019	2020	usage quotidien
ordinateur	66%	88%	76%
smartphone	73%	84%	77%
téléphone fixe	24%	71%	59%
tablette	26%	58%	41%
enceinte connectée	10%	24%	11%

...et dans les usages

Commerce en ligne

76% des individus achètent des biens sur internet

+ 14 points

dont **48% au moins une fois par mois** (+13 points en un an)

44% de la population vend en ligne

Presse numérique

56% de lecteurs de presse numérique

76% des individus lisent la presse

- **13%** presse numérique uniquement
- **43%** presse papier et numérique
- **20%** presse papier uniquement

63% de lecteurs de presse papier

17% de la population lit des livres numériques

Usages numériques sur smartphones

Pour les détenteurs de smatphone

- **67%** (+ 6 points*) Téléphonie sur applications
- **79%** (+ 2 points*) Messagerie instantanée
- **87%** (+ 1 point*) Navigation internet

*en un an

Le smartphone : des leviers à mettre en place pour une utilisation plus durable

Parmi les 84% de détenteurs de smartphone (+ 7 points en un an)

17% de smartphones de seconde main contre 83% achetés neufs

84% des smartphones détenus ont moins de 3 ans

Raisons d'achat d'un smartphone

Quel usage de l'ancien smartphone ?

- **53%** conservé
- **28%** Donné ou vendu
- **14%** Recyclé
- **2%** jeté

Pourquoi les détenteurs de smartphone ont conservé leur ancien smartphone ?

- **52%** Il peut encore servir
- **16%** Ne sait pas quoi en faire
- **20%** Intention de le recycler, le donner, le vendre ou récupérer les
- **9%** Pour [illegible] de leurs données personnelles

Vie privée, vie professionnelle

Bascule de l'opinion des actifs sur le numérique...

qui permet de :
- mieux concilier vie privée et vie professionnelle
- moins empiéter moins sur la vie privée

42% → 58%

40% (2013) → 23% (2020)

L'existence d'une charte ou d'un dispositif limitant les échanges numériques en dehors des horaires de travail habituels améliore cette opinion.

Le numérique et les jeunes

Le premier équipement en téléphone mobile est de plus en plus précoce

35% parmi les 12 ans – 25 ans
les filles (41%) plus que les garçons (30%)

44% parmi les 12 ans – 17 ans
avant 12 ans

Acceptation prudente mais croissante du numérique

Les craintes liées au manque de protection des données personnelles sur internet refluent

26%
- 14 points

Internautes ou possesseurs d'un téléphone mobile

29%
+ 12 points*
ont éteint leur mobile pour ne pas être tracés

69%
+ 3 points*
ont refusé d'être géolocalisé sur internet

* par rapport à 2017

La vie quotidienne devant les écrans

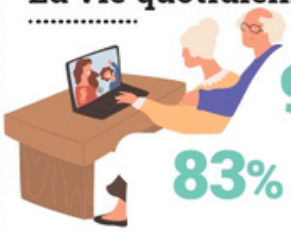

92% de la population se connecte à internet

83% de la population se connecte **tous les jours** à internet

Temps passé par semaine

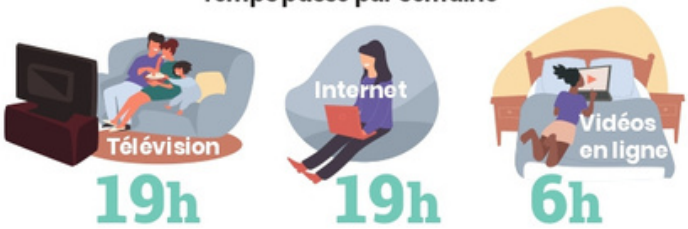

La formation continue au service de la compétence des actifs

62%
51% en 2017
des actifs considèrent que **la formation continue prépare bien** à l'utilisation du numérique au travail

72% pour les télétravailleurs

44% pour les ouvriers

La compétence ressentie pour utiliser les équipements a augmenté depuis 2017

68% + 6 points Tablette

80% + 11 points Smartphone

82% + 15 points Ordinateur

Open data

27% des Français ont déjà consulté des données publiques ouvertes

30% savent qu'il est possible d'accéder à ces données mais sans les avoir consultées

Avantages reconnus

47% l'innovation et le développement de nouveaux services

48% la transparence de l'action des administrations

48% la connaissance, notamment pour les chercheurs

Le défi de l'inclusion numérique

Des freins persistants à la pleine utilisation du numérique

35% des Français éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet.

Plus que l'équipement ou l'accès à internet, c'est la complète maîtrise des outils qui pose problème aux Français (18%).

Un accompagnement humain et pédagogique plébiscité en cas de difficulté

Lorsqu'ils n'arrivent pas à réaliser une démarche en ligne, **les Français interrogés préfèrent qu'on leur explique comment réaliser la démarche seul plutôt qu'on la fasse à leur place.**

32% **56%**

D'ailleurs, 30% sollicitent l'aide d'une personne, soit **auprès de proches (22%)**, soit en téléphonant au **service dédié pour être aidé à distance (8%)**, lorsqu'ils ne parviennent pas à effectuer une démarche en ligne.

Cybersécurité : quelles réponses face aux menaces nouvelles ?

Devant la multiplication des attaques menées à partir d'internet, les États se sont progressivement dotés de nouveaux moyens technologiques et institutionnels pour se protéger contre cette nouvelle menace. C'est l'ensemble de ces moyens que l'on désigne par le terme de "cybersécurité".

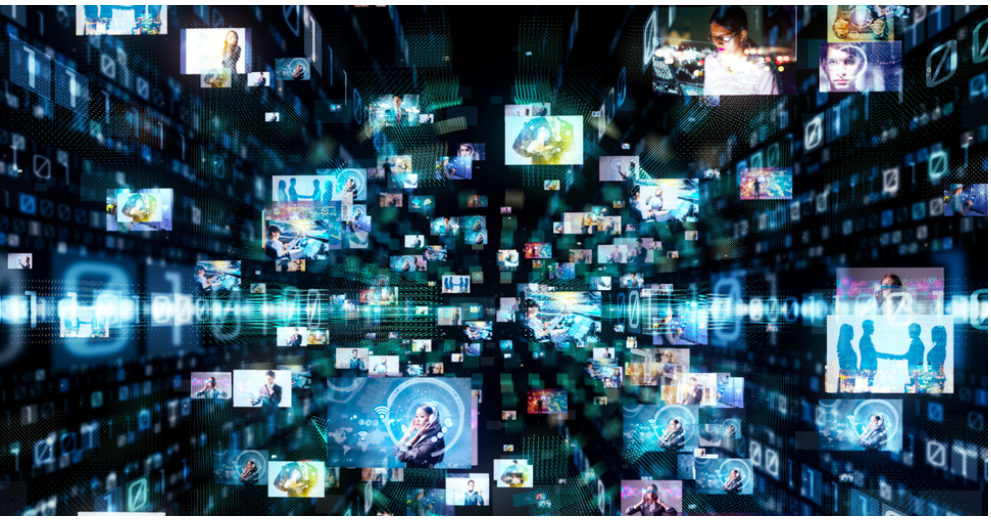

Qu'est-ce que la cybersécurité ?
Le cyberespace, champ de bataille planétaire
Le "cyberespace" est l'espace de communication ouvert par l'interconnexion de tous les ordinateurs via internet. Il comprend des zones publiques (blog) et privées (messagerie, intranet d'une entreprise...). C'est l'espace sur lequel s'exerce la cybermenace. La particularité du cyberespace est d'abolir les distances et les frontières nationales. Par son caractère planétaire, la cybermenace bouleverse donc les repères traditionnels de la sécurité.

Les acteurs de la cybersécurité
La cybersécurité implique des acteurs de statut et de taille très diverses. Parmi eux, on trouve :

- les États et leurs forces armées ;
- les acteurs économiques (de la PME à la multinationale).

La particularité du cyberespace est de brouiller les critères traditionnels de la puissance. Ainsi, les géants du numérique ont souvent des capacités d'action comparables à celles des États. De même, un individu isolé peut à lui seul mettre en danger les systèmes informatiques d'une grande entreprise ou d'un État.

Les intérêts en jeu
Les motivations à l'origine de ces cyberattaques sont principalement de nature économique et politique.

Intérêts économiques :

- vol d'argent à un particulier ou à une entreprise (via de faux e-mails incitant à fournir ses identifiants bancaires par exemple) ;
- campagne de dénigrement d'une entreprise visant à capter sa clientèle ;
- espionnage industriel, etc.

Intérêts politiques :

- campagne d'influence visant à orienter le résultat d'un vote ;
- espionnage politique et militaire ;
- prise de contrôle des outils de communication à distance, etc.

Le cas du cyberterrorisme
Des groupes terroristes ont pu investir le cyberespace pour mener leur combat. Ils y ont vu un moyen de rééquilibrer le rapport de force à leur avantage, l'internet permettant de mener **des offensives d'envergure avec des moyens limités**. Ainsi, ils ont pu récolter des fonds, recruter des combattants ou encore pirater des sites internet à des fins de propagande grâce à l'outil numérique.

Mais les autorités craignent aujourd'hui des attaques de plus grande envergure, comme la prise de contrôle d'infrastructures stratégiques. En février 2017, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une résolution incitant les États à se préparer pour intervenir efficacement en cas d'attaque contre les infrastructures essentielles

Quelles réponses contre la cybermenace ?
La surveillance d'internet
Pour surveiller les cybercommunications et lutter contre la cybercriminalité, les États se sont dotés de dispositifs de surveillance dédiés à internet. Des organes inter-étatiques de surveillance existent, comme le réseau Échelon. Géré conjointement par les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, **Échelon est le plus gros réseau de surveillance des télécommunications** et cybercommunications au monde. Toutefois, de tels outils sont à double tranchant puisqu'ils peuvent servir à des fins d'espionnage (économique, militaire) ou de contrôle des populations.

La collaboration avec les géants du Net
Pour exercer leur autorité sur le cyberespace, les États doivent compter sur la **coopération des géants du Net**. En plus d'avoir des moyens techniques et financiers supérieurs à de nombreux États, ces derniers ont le pouvoir de dissimuler ou au contraire de rendre publiques les informations qui circulent via leurs services.

Une difficile réponse internationale
Face au caractère international de la cybermenace, les États ont tôt pressenti **la nécessité d'une réponse internationale commune**. Mais celle-ci se heurte à la lenteur des procédures de coopération nationale, ainsi qu'à la réticence des États à partager certaines informations. Les carences de la coopération internationale en matière de cybersécurité sont ainsi apparues au grand jour avec les attentats terroristes qui ont frappé l'Europe ces dernières années. En réponse à ces attaques, les différents gouvernements se sont engagés à plus de coopération.

Vers un droit international de la cybersécurité ?

Malgré les appels répétés de nombreux responsables politiques, il n'existe toujours pas de droit international contraignant en matière de cybersécurité. En effet, il existe des divergences de fond quant à la manière dont les États envisagent leur cybersécurité.

L'exception européenne

En 2001, le Conseil de l'Europe est à l'origine du premier traité de coopération internationale sur la cybersécurité. Connu sous le nom de Convention de Budapest(nouvelle fenêtre), ce traité a été signé par les États membres du Conseil de l'Europe, même si tous ne l'ont pas ratifié par la suite.

Au sein d'Europol, l'Union européenne (UE) a inauguré, en 2013, le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité, visant à faciliter la coopération entre États européens dans la lutte contre le cybercrime.

En septembre 2017, la Commission européenne a proposé le "paquet cybersécurité" qui comprend un ensemble de mesures dont l'introduction d'une certification de cybersécurité à l'échelle de l'UE. Puis, en juin 2019, le règlement de l'UE sur la cybersécurité est entré en vigueur. Il a, à la fois, permis d'introduire un schéma de certification au niveau de l'UE tout en renforçant le nouveau mandat de l'Agence de l'UE pour la cybersécurité. Par ailleurs, en décembre 2020, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure ont présenté une nouvelle stratégie de cybersécurité de l'UE(nouvelle fenêtre) avec, pour objectif, de renforcer la résilience de l'Europe face aux cybermenaces. Ayant adopté, en mars 2021, les conclusions de cette stratégie de cybersécurité, le Conseil a rappelé également que la cybersécurité reste essentielle à l'édification d'une Europe numérique. C'est aussi pourquoi l'UE étudie encore deux propositions législatives concernant les risques actuels et futurs (en ligne et hors ligne) par le biais notamment d'une directive destinée à mieux protéger les réseaux et les systèmes d'information.

Le cas français

La France fait de la cybersécurité sa priorité depuis les années 2000. Le retour de la menace terroriste en 2015 l'a poussée à intensifier ses efforts en la matière. La Stratégie nationale pour la sécurité du numérique a fixé cinq objectifs :

- garantir la souveraineté nationale ;
- répondre aux actes de cybermalveillance ;
- informer le grand public ;
- faire de la sécurité numérique un avantage concurrentiel pour les entreprises ;
- renforcer la voix de la France à l'international.

La surveillance de l'internet

La lutte contre la cybercriminalité passe d'abord par **la surveillance d'internet**.

Le **décret n° 2015-125(nouvelle fenêtre)** permet le blocage administratif des sites pédopornographiques et faisant l'apologie du terrorisme. En 2015 est votée la loi "Renseignement", qui renforce les moyens d'action des services de renseignement dans la sphère numérique. À la suite des attentats de Paris en 2015, le gouvernement a également lancé l'opération "**Stop Djihadisme(nouvelle fenêtre)**" afin de contrecarrer les campagnes de propagande jihadiste sur les réseaux sociaux.

La cybersécurité dans le droit français

En France, la cybercriminalité est prise en compte dans le droit depuis la **loi informatique et libertés(nouvelle fenêtre)** (1978) qui réglemente la liberté de ficher les personnes humaines. Aujourd'hui, les pratiques numériques sont encadrées par un dispositif juridique prévoyant **des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende** pour les attaques informatiques. La loi prévoit en outre une aggravation des peines dans le cas de cyberattaques visant directement l'État.

Traquer les cybercriminels

La police et la gendarmerie disposent de **divers organes dédiés à la répression de la cybercriminalité(nouvelle fenêtre)**. Parmi eux :

- l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) au sein de la Police judiciaire ;
- le Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) au sein de la Gendarmerie nationale ;
- la Brigade d'enquête sur les fraudes liées aux technologies de l'information (BEFTI) au sein de la préfecture de police de Paris.

Défendre les usagers

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi)(nouvelle fenêtre) a été créée en 2009 pour défendre et protéger les systèmes d'information et les usagers du numérique contre les cyberattaques. Ses missions sont les suivantes:

- surveiller les réseaux afin de détecter les attaques et permettre de réagir au plus vite ;
- développer des produits et services de cybersécurité à destination des usagers ;
- apporter son expertise et son assistance aux administrations et aux entreprises ;
- sensibiliser le public sur les cybermenaces.

Le Gouvernement a lancé en 2017 un dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance. Incubé par l'Anssi et copiloté avec le ministère de l'intérieur, la plateforme **cybermalveillance.gouv.fr(nouvelle fenêtre)** permet de mettre en relation des victimes de cyberattaques - particuliers, entreprises ou collectivités territoriales - et des prestataires de services susceptibles de les aider dans leurs démarches. Refondue début 2020, la plateforme a vu une hausse de +155% de sa fréquentation.

Pandémie de Covid-19 et cybersécurité
Lors des premières semaines du confinement du printemps 2020, les visites du site cybermalveillance.gouv.fr ont augmenté de près de 600%. Les recherches d'assistance à propos d'attaques par hameçonnage liées à la crise sanitaire ont crû de 400%. En entraînant une augmentation des usages numériques, l'épidémie de Covid-19 a aussi entraîné une augmentation de la cybercriminalité.
Par ailleurs, le développement du e-commerce depuis quelques années et le recours massif au télétravail durant la crise sanitaire (8 millions de salariés au printemps 2020) ont renforcé les risques de cyberattaques contre les entreprises. Les services informatiques doivent désormais mettre en place des stratégies zero trust(nouvelle fenêtre) : aucun utilisateur sur un réseau n'est totalement digne de confiance.

Le site de la CNIL met à la disposition des usagers des outils et des guides(nouvelle fenêtre) afin de renforcer leur cybersécurité.
La loi du 3 mars 2022 modifie le code de la consommation pour imposer des obligations nouvelles en matière de cybersécurité aux grandes plateformes numériques. Ces opérateurs devront informer les internautes par un "cyberscore" de la sécurité de leur site ainsi que de la sécurisation et de la localisation des données qu'ils hébergent.

La cyberdéfense
La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 identifie un renforcement des menaces dans le cyberespace où "certaines attaques, en raison de leur ampleur et de leur gravité, pourraient relever de la qualification d'agression armée". L'actualisation stratégique de 2021(nouvelle fenêtre) ajoute que le "cyber et l'espace constituent désormais des champs assumés de rivalité stratégique permanente, voire de conflictualité" et sont "de nouveaux domaines d'expression de la puissance".

Créé en 2017 et dépendant du ministère des armées, le Commandement de la cyberdéfense (Comcyber) a la responsabilité de la cyberdéfense militaire qui recouvre l'ensemble des actions défensives et offensives conduites dans le cyberespace. Le Comcyber est constitué de 3 400 cyber-combattants. La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025(nouvelle fenêtre), qui consacre 1,6 milliard d'euros à la cyberdéfense, portera le nombre de ces combattants à 4 000 d'ici à 2025.

Le 18 janvier 2018, la ministre des armées a présenté la doctrine de lutte informatique offensive (LIO)(nouvelle fenêtre) qui complète la lutte informatique défensive (LID).

La ministre a ainsi officialisé le volet offensif de la doctrine cybermilitaire française. La LIO et la LID renforcent la posture permanente de cyberdéfense (PPC) créée par la LPM 2019-2025. La PCC permet de protéger en permanence tous les réseaux militaires et de réagir à toute attaque contre les intérêts de la défense de la France.

Livre blanc de la cyberdéfense, la Revue stratégique de cyberdéfense(nouvelle fenêtre) a été publiée en février 2018 par le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN).

La nouveauté, selon la ministre des armées, c'est "de considérer le cyberespace comme un champ de bataille à part entière, de reconnaître que le cyber [est] une arme, avec un potentiel qui peut être bien plus nuisible et dangereux qu'un missile" (discours sur la cybersécurité et la cyberdéfense, Lille, 8 septembre 2021).

Source : Vie-publique.fr
Par La Rédaction
Dernière modification : 13 mai 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Vie publique
Au cœur du débat public

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022
LE 30 SEPTEMBRE 2022
CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT
JUSQU'AU JEUDI 30 JUIN
RENSEIGNEMENTS SUR
LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

Actualités Numériques

03. Allier

La Bourbon'Net

Le bus numérique accompagne les habitants du département pour faciliter leurs démarches administratives et les familiariser avec les outils numériques. L'accès à la Bourbon'Net est entièrement gratuit et ouvert à tous.
Un grand nombre de démarches administratives se font en ligne, être "déconnecté" est un véritable handicap.

Un bouquet de services gratuit

- **Un équipement numérique en libre accès**

Internet, Wifi, tablette, imprimante 3D, etc.

- **Un accompagnement numérique**

Identification des difficultés du public sur le numérique, aides aux démarches en ligne, ateliers numériques par niveau et/ou thématique, initiation à l'impression 3D, etc.

- **Un relais de services**

Information des services numériques près de chez soi (espaces numériques, permanences, aidants numériques de proximité, utiles, etc.), information culturelle et touristique (agenda, expositions, temps forts, etc.), présentation de la bibliothèque digitale (offre en ligne).

- **Un espace d'accueil et de promotion des initiatives locales**

Ecoute et orientation vers les acteurs de proximité, prise de rendez-vous, programmation co-construite avec les partenaires locaux (collectivités, associations, entreprises, etc.).

45. Loiret

Le numérique pour tous les Loirétains

Le Département poursuit son engagement pour l'inclusion numérique et lance Le numérique pour tous les Loirétains, afin que chacun soit autonome dans son utilisation du digital.

Le numérique pour tous les Loirétains

Outre l'accès au réseau par le Très haut débit et la mise en place des Espaces services publics (lien vers l'article de présentation), le Département lance également une offre gratuite d'ateliers numériques sur le territoire. Le recrutement d'une équipe de quatre médiateurs du numérique, aidés par six volontaires en service civique, permet de compléter l'offre des associations ou collectivités existant sur le territoire.

Deux offres, une pour les Loirétains, une pour les professionnels :

- **Une première offre** est proposée à destination des Loirétains pour les accompagner vers un usage autonome et sécurisé des offres **numériques.**
- **Une deuxième offre**, pour les personnels territoriaux ou associatifs et les bénévoles (club informatique, club 3e âge, bibliothèques...) qui souhaitent accompagner leurs publics dans leurs difficultés liées aux numériques, vient compléter le dispositif.

35. Ille-et-Vilaine

Portail Open Data

Le portail Open Data du Département d'Ille-et-Vilaine souffle sa première bougie ! Après un an d'activité, le portail du département totalise plus de 70 jeux de données différents. Environnement, trafic routier, équipements sportifs, numérique au collège, hébergements en Ille-et-Vilaine, ces données brutes sont accessibles et exploitables par tous.tes. Chaque Bretillien.ne peut consulter la plateforme de partage de données du Département : Data Ille&Vilaine. Lancé en 2021, le portail recensait à son lancement une quarantaine de jeux de données. Il en compte près du double après un an d'existence. Le portail est un outil de consultation. Partenaires, journalistes, chercheurs, enseignants, citoyen.ne... Tout le monde sans exception peut consulter librement un ensemble de données très riches sur des sujets très variés.

28. Eure-et-Loir

Lancement du site assmat28.eurelien.fr

Face au besoin croissant de garde d'enfants, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a décidé de valoriser l'offre d'assistant(e) maternel(le) eurélienne en créant Assmat28.eurelien.fr
Véritable plateforme communautaire proposée par le Conseil départemental aux assistant(e)s maternel(le)s et aux familles d'Eure-et-Loir, le site Assmat28.eurelien.fr permet de faciliter la mise en relation entre parents et assistant(e)s maternel(le)s. Ce nouveau service propose également plusieurs informations à destination des parents et des assistant(e)s maternel(le)s pour les accompagner dans leur vie quotidienne.

50. Manche

REMISE DE TABLETTES TACTILES AUX RÉSIDENTS DE L'EHPAD DE CARENTAN-LES-MARAIS

Mercredi 18 mai, treize jeunes CDJistes de la promotion « Simone Veil » ont remis aux résidents de l'EHPAD de l'hôpital de Carentan-les-Marais quatre tablettes tactiles accompagnées d'un guide d'utilisation élaboré par les CDJistes. Sur place, ils effectueront également un travail d'adaptation auprès des résidents. Il s'agit pour ces jeunes Manchois d'un acte fort afin de créer du lien avec les personnes âgées et faciliter leur vie quotidienne.

86. Vienne

"Territoires Numériques Éducatifs"

La Vienne fait partie des 10 Départements retenus pour ce dispositif pour réduire la fracture numérique..
Le dispositif "Territoires Numériques Éducatifs" (TNE) a été officiellement lancé dans la Vienne le jeudi 5 mai avec la signature de 2 conventions de partenariat entre le Rectorat de Poitiers et la Banque des territoires d'une part et le Département de la Vienne et la Banque des territoires d'autre part.
Les TNE permettent de tester à grande échelle la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique :

- Équiper les écoles et les collèges du privé et du public
- Mettre à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves
- Former les enseignants du public et du privé aux usages du numérique
- Accompagner à la parentalité et réduire la fracture numérique.

05. Hautes-Alpes

Espace numérique de travail (ENT)

Le collège transmet à chaque élève, lors de son entrée en sixième ou lors de l'arrivée dans un nouvel établissement, un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le collégien accède ainsi à des services en rapport avec son activité et personnalisés en fonction de son établissement.

02. Aisne

L'AISNE INSTALLE LE 1ER CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE DE FRANCE

Acteurs du numérique et représentants de collectivités locales se sont réunis ce matin à l'initiative du Département de l'Aisne pour l'installation du Conseil départemental du Numérique. L'objectif ? Coordonner et fédérer l'ensemble des acteurs du numérique afin d'accompagner au mieux la population axonaise dans l'appropriation de ces nouveaux usages.
L'arrivée massive du numérique et des nouvelles technologies a bouleversé nos vies, nos habitudes, nos usages. Pour le Département de l'Aisne, assurer cette transition vers le digital est une priorité. L'ensemble du territoire axonais sera intégralement fibré avant la fin de l'année 2022 (avec plus de 200 000 prises raccordables au réseau). L'Aisne compte déjà 100 000 abonnés à la fibre, faisant de notre département rural l'un des plus connectés de France.

29. Finistère

Ça capte ? Une application pour améliorer la couverture mobile du Finistère

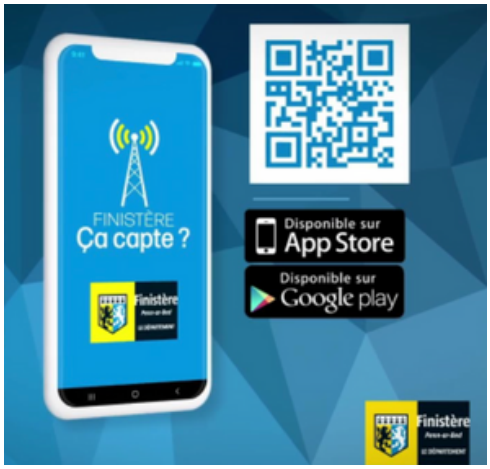

Ça capte ? C'est quoi ?
Ça Capte ? est une application proposée par le Conseil départemental pour mesurer la qualité réelle de la connexion mobile des habitants du Finistère. Cette application est disponible gratuitement sur les stores « Google Play » et « App Store ».

Son but est d'identifier les zones mal couvertes en Finistère et ensemble contribuer à améliorer la qualité de la couverture dans ces zones.

66. Pyrénées-Orientales

Le Département facilite l'accès au numérique pour tous

Permettre l'accès à Internet à tous, via le déploiement du réseau public THD partout sur le territoire (hors PMCU) est une priorité du Département.
Dans cette même logique, permettre aux internautes des Pyrénées-Orientales un usage autonome du numérique est également un enjeu fort pour l'institution départementale dans la lutte contre la fracture numérique notamment lorsqu'on sait qu'un français sur cinq rencontre des difficultés à utiliser Internet.
Pour ce faire, le Département a recruté 20

conseillers*/ambassadeurs du numérique pour accompagner les habitant.e.s dans leurs démarches en ligne (ex: démarches administratives, travail à distance, maitrise des réseaux sociaux, protection des données personnelles, consultation médicale, suivi de la scolarité des enfants..).

19. Corrèze

Le Département facilite le numérique pour tous

La question de l'inclusion numérique est un facteur indispensable au développement du territoire. C'est pourquoi le Conseil départemental complète aujourd'hui le programme " Corrèze 100% fibre " avec des dispositifs d'accompagnement aux usages des outils numériques pour les Corréziens.

En complément du Pass numérique (https://www.correze.fr/aptic), 2 conseillers numériques interviennent dans les 10 Maisons du Département (MDD) pour animer des ateliers numériques gratuits et ouverts à tous les Corréziens désireux de mieux s'approprier les usages.

Comme hier à la MDD d'Eygurande, où Marilou Padilla Ratelade, conseillère départementale du canton d'Ussel a rencontré les premiers Corréziens inscrits à un atelier numérique dédié à "Savoir créer et gérer son adresse mail".

72. Sarthe

Les conseillers numériques arrivent dans les territoires

En sa qualité de chef de file de l'aménagement numérique du territoire, le Conseil départemental a adopté une feuille de route. Objectifs: favoriser l'inclusion numérique et développer les compétences des Sarthois grâce notamment au recrutement de 15 conseillers numériques.

Les conseillers numériques arrivent dans les territoires
Mercredi 23 mars 2022, Baptiste Bourge, conseiller numérique de la communauté de communes de l'Huisne-Sarthoise a été accueilli par Joël Métenier, Vice-président de la Commission Développement Numérique et en présence de Didier Reveau, Président de la communauté de communes et Alain Cruchet, maire du Luard.

En partenariat étroit avec les Communautés de communes
Investi de longue date auprès des Communautés de communes et avec succès dans l'aménagement numérique du territoire, le Département a souhaité renforcer sa politique en faveur du développement des usages numériques d'intérêts locaux. La coordination de l'activité des conseillers numériques dans les territoires est réalisée en partenariat avec les Communautés de communes.

Les conseillers numériques interviendront en priorité sur les publics les plus éloignés du numérique afin de les former à ces nouveaux usages et de les rendre autonome.

14. Calvados

Découvrez le Bois du Caprice et la Vallée de l'Aure grâce à deux parcours numériques

Le Département du Calvados lance une expérimentation pour découvrir différemment le Bois du Caprice à Ouistreham et la Vallée de l'Aure à Bayeux, deux de ses Espaces naturels sensibles (ENS). Grâce à l'application mobile GuidiGo, accédez à une visite personnalisée au cœur de cette riche faune et flore locale.

Le Département vous propose de découvrir ou redécouvrir deux de ses ENS, le Bois du Caprice à Ouistreham et la Vallée de l'Aure à Bayeux, à travers un parcours numérique gratuit pour percer tous les mystères offerts par la nature au cœur de ces lieux uniques. Ludique et pédagogique, ces itinéraires pensés pour les familles permettent, à travers des jeux, des vidéos et des sons, de sensibiliser autrement aux enjeux de protection de l'environnement, de respect de la nature et de la biodiversité, tout en rendant encore plus accessibles ces sites aménagés pour accueillir le public et mettre en valeur le patrimoine naturel local.

95. Val d'Oise

Val d'Oise Numérique présent à la semaine numérique de Goussainville

ELa semaine numérique à l'espace Pierre de Coubertin de Goussainville avec le Syndicat val d'Oise numérique, la ville de Goussainville et la Cité éducative .

Du 9 au 14 mai dernier, le Syndicat val d'Oise numérique a permis à près de 1500 jeunes des classes de CM1 et CM2 puis à des collégiens de 4e et 3e de découvrir technologies numériques novatrices et intelligence artificielle.

Pendant toute cette semaine les écoliers de Goussainville ont pu tester le simulateur de conduite automobile, fabriquer plus de 500 objets sur l'imprimante 3D et la brodeuse numérique, découvrir puis entrer dans la réalité virtuelle, et s'initier à la web radio et la web TV.

Ils ont également dialogué et fait du yoga avec le robot Nao offert

par la Syndicat val d'Oise numérique à l'association entraide autisme de Saint-Brice présente sur le site, ils ont soudé de la fibre optique et édité plus de 900 histoires et bandes dessinées.

Le samedi 14 mai, ils ont profité de l'ouverture du site à tous les publics pour revenir avec leur famille et ce sont plus de 1000 personnes qui se sont pressées tout au long de la journée pour découvrir et tester les équipements apportés par le Syndicat val d'Oise numérique.

Cette semaine du numérique s'est terminée par le discours des élus puis de Monsieur Rachid Adda, directeur du Syndicat val d'Oise numérique qui a offert à la ville un « Cube édito » pour permettre aux enfants de Goussainville de redécouvrir le plaisir de la lecture.

86. Vienne

Dans la Vienne, un numéro d'appel pour l'inclusion numérique

EAlain PICHON, Président du Département de la Vienne et Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente du Département de la Vienne en charge de l'Aménagement et de l'Inclusion Numérique ont présenté, le 1er avril, le numéro de téléphone départemental d'information dans le cadre de son programme d'actions pour l'inclusion numérique.

Le Département de la Vienne a défini, avec ses partenaires, une stratégie départementale d'inclusion numérique 2020-2024. Dans le cadre du programme national initié par l'Etat, il a ainsi recruté cinq conseillers pour couvrir les cinq territoires des solidarités. Parallèlement, Vienne Numérique a recruté une conseillère numérique coordinatrice pour animer le réseau des 35 conseillers numériques basés dans la Vienne.
Dans son programme d'actions 2022, le Département de la Vienne propose la mise en place d'un numéro de téléphone d'information sur la présence de conseillers numériques et de France services dans le département. A destination de tous les habitants, il permet d'orienter vers le lieu le plus proche de chez soi.

47. Côte-d'Or

L'appli « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » !

Grâce à la nouvelle appli « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or », les producteurs, éleveurs, commerçants, restaurateurs, traiteurs et artisans agréés 100 % Côte-d'Or sont à portée de main.

28. Eure-et-Loir

Des formations gratuites pour lutter contre la fracture numérique

Afin d'accompagner les Euréliens dans la maîtrise des outils informatiques, le Département s'appuie sur des « conseillers numériques », chargés de dispenser des formations.
Créer une adresse électronique, rédiger un texte sur ordinateur, faire preuve de vigilance face aux informations douteuses diffusées sur les réseaux sociaux, manier une tablette numérique… C'est un large éventail de formations que les 10 conseillers numériques recrutés par le Conseil départemental proposent à tous les Euréliens qui souhaitent en bénéficier. Une action qui s'inscrit dans le cadre de l'ambitieuse politique d'inclusion et de médiation numérique lancée par le Département en 2021.

L'INVITÉE DU MOIS : SÉVERINE BATTIN

DIRECTRICE GÉNÉRAL DE SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Gilles Lagarde
Directeur de cabinet du Président du Sénat

Jean-Marie Martino
Directeur général des services du Département du Rhône

Edito :

Séverine Battin est « un pur produit des Départements : la moselle ….. »... Il était donc tout à fait naturel pour nous de l'avoir invitée pour cette rubrique du mois de juin. Depuis 2018, elle est DGS du Département de l'Isère et ses 1,3 M d'habitants, après avoir été Déléguée au Territoires et DGA éducation dans cette collectivité. Son témoignage s'inscrit dans le prolongement de celui de Luc Chaperon sur « le nouveau mandat », mais cette fois-ci il s'agit pour le Président, la majorité et la DGA reconduite d'impulser une nouvelle dynamique. Le choix fait, peut paraitre audacieux : miser sur l'évaluation des politiques publiques ! L'évaluation est vue en Isère comme la réponse pragmatique au besoin de fédérer les acteurs (internes et externes), d'impulser une culture de l'impact des politiques publiques et de la juste dépense. A la devise du Président Jean-Pierre Barbier « on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit », la DGS a répondu « encore faut-il le vérifier » et l'a fait !

Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

Quelle est l'expérience de management ou de conduite du changement qui vous a le plus marqué dans votre carrière ?

A l'occasion du renouvellement de l'exécutif, une nouvelle dynamique a été impulsée au Département afin de s'assurer que les politiques qui allaient être menées en matière d'action publique seraient réalisées et feraient l'objet d'une évaluation concrète et mesurable, locale et partagée.

Au-delà de légitimer l'action publique, l'évaluation donne de la lisibilité sur les effets d'une politique publique sur un territoire. Les outils que nous avons élaborés favorisent l'adaptation et la modification de la trajectoire d'une politique publique.

Il s'agit aussi d'un véritable outil d'aide à la décision partagé entre les services, les élus et parfois avec les partenaires. Un exemple qui me vient en tête est celui de l'évaluation du plan numérique dans les collèges, en lien avec l'Education nationale, sur l'impact des dotations de tablettes. Nous avons, à partir d'entretiens semi-directifs, évalué l'appropriation de ces outils au niveau pédagogique par les enseignants, la plus-value pour les élèves, et leurs parents. Cette évaluation a permis d'évaluer si la collectivité devait poursuivre ces investissements, dans quelles mesures et sur quelles modalités logistiques et financières. L'ensemble des acteurs a pu travailler sur le sujet avec des éléments fiables, objectivables d'appréciation.

Il s'agit également d'un outil fédérateur de l'ensemble des acteurs autour d'un projet stratégique, avec des attendus, des questions évaluatives, et des impacts constatés, partagés par tous.

Quels sont les objectifs recherchés ?

L'objectif est quadruple :

1. Construire des connaissances sur les impacts, les effets des politiques publiques locales dans la société et sur les causes y ayant conduit,
2. Eclairer les acteurs publics, aider à la décision, développer l'agilité et l'adaptation de l'action publique,
3. Légitimation et rationalisation de politiques publiques et usage pertinent des ressources,
4. Stimuler et nourrir le débat démocratique dans une perspective de « rendre-compte » au citoyen.

Quelle est la suite du processus ?

La suite envisagée est de mieux associer les bénéficiaires des politiques publiques départementales à leurs évaluations.

Il est nécessaire de mieux valoriser les résultats des évaluations et de favoriser une diffusion plus large.

Et enfin, il est primordial que nous puissions poursuivre les sollicitations de plus en plus précoces de ce type d'évaluation, dès la conception des projets.

Quel a été votre rôle et vos responsabilités ?

L'évaluation des politiques publiques nécessite une acculturation au niveau des services et des élus, de la confiance et de la cohésion au sein des collectifs internes de travail. J'ai donc, en m'appuyant sur la direction de la performance et de la modernisation (DPM) qui m'est rattachée, sensibilisé les élus à l'intérêt d'une telle démarche, en termes d'outil d'aide à la décision et de la maîtrise intégrée des risques. J'ai également rassuré les directions sur l'objectif de telles évaluations qui n'est pas un jugement de la qualité du pilote en charge du projet ou du directeur qui porte la politique publique. Au contraire, cette évaluation doit donner lieu à un éclairage et des préconisations concrètes pour rationaliser l'action ou maximiser sa portée. Nous avons mis en place un Comité permanent d'évaluation des politiques publiques qui réunit les membres de la majorité et de l'opposition, piloté par la 3ème Vice-présidente aux ressources humaines et à l'innovation, la DPM, les directions concernées et les partenaires.

J'ai proposé, en lien avec les services, une programmation des évaluations à réaliser en fonction des enjeux repérés au moment du renouvellement de l'exécutif, tels que par exemple, le 100 % local et/ou bio dans nos cantines, l'impact des soutiens apportés dans le cadre de la politique logement, l'évaluation des mesures éducatives auprès des jeunes…

J'ai également donné la possibilité pour les services de solliciter l'équipe interne d'évaluation pour des travaux réalisés dans leur champ de compétence.

Et enfin, j'ai mis en place, en lien avec la DPM et la DRH, des formations courtes de sensibilisation à la méthodologie de l'évaluation des politiques publiques, à la méthodologie évaluative des élus membres du comité et aux agents de la collectivité.

Cette démarche n'est possible qu'en étant portée par la direction générale avec une impulsion forte.

J'ai récemment mis en place une fonction prospective, toujours dans l'idée de s'adapter aux mutations sociétales. La crise sanitaire a démontré, s'il en était besoin, la capacité des collectivités territoriales à être agile, mais nous nous devons d'évoluer en permanence afin d'être connecté avec notre environnement et les besoins très évolutifs des habitants de nos territoires.

Quels enseignements en tirez-vous ?
L'évaluation des politiques publiques exercées en interne dans notre collectivité participe à la culture commune des agents et des élus quels que soient les métiers exercés ou les mandats.

Cette démarche que nous devons encore renforcée, permet de donner plus de lisibilité à l'action publique départementale et engendre souvent de la fierté de la part des agents pour les actions menées, présentes et à venir.

Il nous faut poursuivre ce type de démarche en lui donnant plus de transparence afin de renforcer le fonctionnement démocratique de notre collectivité.

Votre conseil de lecture ?
« Reinventing organizations » de Frédéric Lalou qui n'est pas un livre sur le management mais plutôt une réflexion sur des organisations inspirantes et porteuses de sens. L'attractivité de nos collectivités en matière de recrutement est un enjeu majeur que seuls, de mon point de vue, la culture des valeurs, la prise d'initiative, le sens donné à l'action publique peuvent relever.

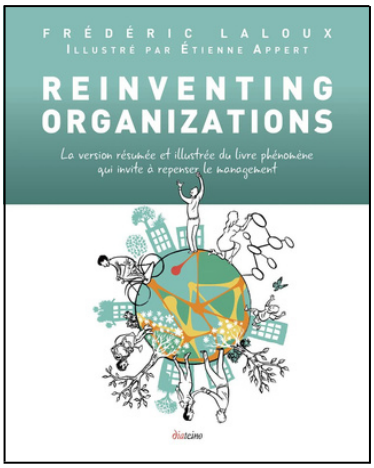

L'aide à la progression des cadres supérieurs et dirigeants

Pourquoi une évaluation externe ?
L'évaluation des résultats atteints par un cadre peut facilement être effectuée par son supérieur hiérarchique, au regard des objectifs qui lui avaient été fixés – pour peu qu'ils l'aient été…

En revanche l'évaluation de son potentiel d'évolution, qui, plus le cadre est en position élevée dans la hiérarchie, réside essentiellement dans son savoir-être, son savoir-faire et ses capacités de management, ne peut être objectivée que par un regard externe ; celui-ci s'appuie alors sur une vraie enquête, interne et externe à la collectivité concernée – enquête dont la crédibilité tiendra à une méthodologie rigoureuse, à une confidentialité garantie et à la transparence du rapport de conclusion.

Le ministère de l'Intérieur est la seule administration de l'Etat à avoir ainsi depuis plusieurs années mis au point une méthode très élaborée d'évaluation de ses cadres supérieurs, et notamment des membres du corps préfectoral, y compris les préfets, et y compris en cours de carrière pour des hauts fonctionnaires déjà titulaires.

Comment évaluer des cadres supérieurs ?
La méthode repose sur le principe du 360° : l'évaluateur (qui doit connaître par lui-même l'environnement global dans lequel travaille l'évalué : au ministère de l'Intérieur, une douzaine de préfets effectuent ainsi cette mission à plein temps) rencontre les personnes avec lesquelles l'évalué a des relations de travail, qu'elles soient ses collaborateurs, ses collègues de travail, ses interlocuteurs et partenaires extérieurs (par exemple, pour évaluer un préfet, seront rencontrés des parlementaires, des maires, des associations, des chefs de service de l'Etat, des magistrats, des sous-préfets, etc. : la liste et le nombre d'entretiens dépend du département et du contexte local). Le nombre des personnes avec lesquelles il y a un échange peut aller de 15 à 50, suivant les circonstances. Chaque entretien est mené soit en tête à tête, soit par téléphone, une garantie de confidentialité est donnée à la personne rencontrée que l'évalué ne pourra pas savoir qui a dit quoi : tous les éléments recueillis sont bien sûr anonymisés.

L'évaluateur s'appuie sur une grille indicative des qualités et des failles recherchées, dans les différents volets relatifs au comportement, interne et externe, de l'évalué, à sa capacité de compréhension des problèmes complexes, à sa

François BURDEYRON

faculté de décision, d'adaptation, et bien sûr à son management. Cette grille diffère en partie suivant la fonction évaluée : le ministre n'attend pas les mêmes qualités d'un sous-préfet d'arrondissement et d'un chef de service au ministère.

Les techniques d'entretien sont assez élaborées, appuyées sur des formations spécifiques suivies régulièrement par les évaluateurs, qui permettent de décrypter et de passer au-delà des réticences d'expression ou des omissions significatives.

Ce travail débouche enfin sur un rapport détaillé rédigé par l'évaluateur, qui met en lumière les qualités et les capacités de progrès de l'évalué, après avoir précisé le contexte particulier dans lequel l'intéressé exerce ses fonctions et avoir retracé son parcours, notamment antérieur aux fonctions actuelles, qui parfois éclaire des capacités ignorées de sa hiérarchie ou révèle l'origine de failles corrigibles.

A qui et à quoi sert cette évaluation qualitative approfondie ?
Bien sûr, au gestionnaire des ressources humaines, qui pourra y découvrir des potentiels peu ou mal exploités dans la fonction actuelle – ou des défauts ou inadaptations qui pourraient amener à proposer un changement de fonction.

Mais l'évaluation sert aussi, et souvent surtout, à la personne évaluée : en effet le rapport lui est remis. C'est souvent la première fois que ce cadre bénéficie d'un regard extérieur sur sa façon de servir – l'évaluation par son supérieur hiérarchique consistant en un regard beaucoup plus étroit, et souvent largement hypocrite, les failles ou défauts étant souvent omises ou minimisées… Le rapport dit les qualités et les progrès possibles, en termes clairs, et illustre ce sur quoi il se fonde. Il donne aussi les pistes de progrès, que ce soit dans le poste occupé ou dans un autre poste.

Autant dire que c'est un vrai service rendu à la personne évaluée. Une enquête par un cabinet externe au ministère de l'Intérieur a été récemment réalisée auprès des quelque 150 préfets, sous-préfets et administrateurs civils évalués dans l'année précédant l'enquête ; bien sûr ces rapports étaient très variés, tous mentionnent forcément des progrès souhaitables ; l'adhésion des hauts fonctionnaires interrogés à la méthode suivie a été massive : tous ont compris qu'ils avaient tout à gagner de savoir enfin vraiment comment ils sont perçus par leurs collaborateurs, leurs collègues et par leurs partenaires extérieurs.

Est-ce adaptable aux collectivités territoriales ?
Oui, bien sûr ! Il faut adapter la grille des qualités recherchées et des défauts à éviter ; il faut programmer d'emblée plusieurs évaluations dans la même collectivité pour ne pas sembler désigner un cadre particulier –et les étaler sur un temps assez long pour ne pas avoir un effet de groupe ; il faut faire appel à un partenaire extérieur, pour que l'évaluation ne soit pas faussée par la proximité avec la personne évaluée ; il faut surtout que le projet soit discuté en amont avec le décideur, exécutif de la collectivité – président ou maire – et/ou avec son directeur général : chaque collectivité est différente, et chacune a ses objectifs propres.

A l'heure des économies, de la recherche d'efficience, aider ses cadres à progresser, c'est aussi gagner du temps, de la performance et de l'argent.

François Burdeyron
Préfet honoraire
Ancien vice-président du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation
Ancien directeur général des services de la Région centre

C'est quoi être participatif : c'est solliciter une personne ou un groupe de personnes pour résoudre une problématique et trouver ensemble une solution à mettre en place.

Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management des Ressources Humaines

Nous sommes beaucoup sollicités en cette période électorale ! Est-ce l'utilisation du mode participatif ? Absolument. Cela devrait satisfaire tout le monde ? Et bien non ! Cela provoque même beaucoup de déçus à en croire les médias.

Au cours de nos interventions pédagogiques, nous avons rencontré de nombreux responsables affirmant être plutôt participatifs dans leur manière de communiquer appréciant le dialogue et l'échange.

C'est quoi être participatif : c'est solliciter une personne ou un groupe de personnes pour résoudre une problématique et trouver ensemble une solution à mettre en place. Cela devrait être motivant ? Et bien pas nécessairement ! Combien de fois au cours de nos audits d'ambiance, avons-nous entendu : « on ne nous écoute pas » ou « cela ne sert à rien, les dés sont pipés d'avance »…
Quelles sont les causes à ces remarques de démotivation :
- une formulation floue, non cadrée, sans limite de la problématique à résoudre qui s'apparente à un brainstorming d'où rien ne ressort.
- une volonté de faire plaisir en sollicitant, sans tenir compte des idées émises.

Vouloir utiliser le style participatif requiert de la préparation à bien clarifier le cadre de la réflexion et demande également d'être prêt à accepter la différence — humilité devant une meilleure idée qui en plus n'est pas la sienne !

Bien sûr, certains coéquipiers attendent plus d'un responsable qu'il dicte les actions à réaliser plutôt que de les faire réfléchir ; c'est moins stressant.
Pourtant ce mode de fonctionnement de management possède de multiples intérêts :
- l'efficacité — plus forts à plusieurs que seul,
- la créativité — stimule durablement l'intelligence de situation,
- la motivation — valorise la contribution,
- l'ambiance de travail — construire en équipe,
- la responsabilité — acteur et non spectateur,
- l'action immédiate — l'envie de faire de suite.

Nous avons été témoins dans diverses organisations des bénéfices obtenus tant financiers qu'humains.

Être participatif, ce n'est pas une technique comme certains le pensent, c'est un comportement qui s'acquiert avec le temps. Cela réclame un état d'esprit de partage.

Alors, comment acquérir cette posture participative ?
- Par un coaching… avec nous ☺ pour combattre quelques résistances, changer des habitudes ou tout simplement se faire confiance pour faire confiance… Être prêt à déployer une certaine abnégation et challenger son humilité !
- En préparant ses sollicitations : clarification du résultat à obtenir et indication des contraintes ou limites à respecter comme la date acceptable de réponse.
- Par l'anticipation de la demande. Le style participatif réclame du temps et nous vivons à l'époque de l'immédiateté. Nous voudrions que les personnes nous disent spontanément ce que nous avons envie d'entendre ; que nos interlocuteurs nous trouvent la solution miracle en quelques secondes alors qu'ils viennent de découvrir le sujet. Cela veut dire apprendre ou réapprendre à être patient !

Si vous saviez le nombre de remarques que nous avons entendues près de la machine à café de l'entreprise, en écoutant les conversations des salariés entre eux : « moi, si on m'avait demandé » ou « c'est pas ce que j'avais dit » ou « il y avait bien plus simple et moins cher »…
En qualité de responsable d'équipe ou de projet, ne devrions-nous pas nous interroger sur la quantité de propositions qui nous sont transmises pour validation ? Rappelons-nous que l'ambiance d'une équipe se mesure à sa force de propositions.

Nous sommes entourés de coéquipiers bouillonnant d'idées. Sollicitons-les, écoutons-les vraiment, osons mettre en place leurs suggestions. Nous risquons seulement de réussir tous ensemble !!

"Quand vous serez DGSD..." selon Alain Gillouard DGSD du Département d'Ille-et-Vilaine

Vous maîtriserez avec votre équipe rapprochée de direction générale à profils pluriels, les complexités de la gestion publique départementale aux cultures métiers affirmées. Ce sera la condition de la stabilité de votre système de management.

Vous développerez le pilotage des équipes, en usant de l'art de l'improvisation au sens de l'écriture musicale, pour vous émanciper de votre savoir initial afin de faire passer les messages et susciter l'adhésion. Vous cultiverez une posture d'attention et développerez un management exigeant et bienveillant.

Vous gèrerez vos émotions mais pas trop ; c'est ce qui vous permettra d'être en empathie avec votre collectif de travail. Vous vous efforcerez de maîtriser les risques de toutes natures mais serez capable d'en prendre à commencer par celui de la confiance, pour avancer sans détenir toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Vous cernerez votre périmètre d'intervention par rapport au politique pour exercer de manière ajustée votre pouvoir d'influence sur la mise en œuvre des politiques publiques de l'exécutif départemental. Vous apporterez votre contribution à l'écriture d'un code de gouvernance entre administration et élus.

Vous construirez sans relâche des partenariats qui augmentent la valeur ajoutée des services, avec les collectivités aussi bien qu'avec les acteurs institutionnels et le secteur associatif. Vous ferez vôtre cette affirmation que dans le champ de l'action publique, la concurrence et la compétition sont l'ennemi de la coopération. De même, vous conjuguerez dans une démarche constante de créativité, participation citoyenne et processus de décision.

Vous, DGSD, vous mettrez toute votre énergie à inscrire dans les actions de la collectivité territoriale, l'écologie du quotidien et de l'avenir dans l'attention redoublée aux plus fragiles. Vous veillerez à ce que votre cœur d'action vibre pour le monde rural aussi bien que le monde urbain.

Vous DGSD, vous respecterez les fondamentaux de l'équilibre des comptes tout en sous pesant que, à chaque dépense correspond un service à l'usager et au citoyen, possiblement une innovation, du pouvoir d'achat pour rendre la vie meilleure à tous.

Vous vous appliquerez toujours et encore à rappeler que l'échelon départemental répond à la nécessité des solidarités. En bonne entente voire en symbiose avec les pouvoirs publics déconcentrés, vous serez convaincu-e de la durabilité du Département et de la pertinence de son positionnement. Car en effet, le pouvoir central de la France néglige trop souvent que la décentralisation ne peut pas se réduire à une affaire d'organisation d'opérateurs à qui l'Etat se contenterait de distribuer des compétences techniques et dont il organiserait le travail et les moyens. Vous veillerez toujours à être considéré-e en partenaire et non en prestataire.

Voici donc très modestement quelques pistes pour vous aider à devenir DGSD. Sachez que j'ai aimé avec passion cet échelon départemental. J'ai eu la grande chance d'évoluer en pleine montée en puissance de la décentralisation au sein de la collectivité départementale de l'Ille-et-Vilaine. Niveau territorial à bonne équidistance des problèmes des « gens ordinaires » et des acteurs et élus locaux, le Département est, j'en suis convaincu, le mieux positionné pour porter les défis majeurs du moment à savoir la justice sociale et les transitions écologiques.

> **Vous gèrerez vos émotions mais pas trop ; c'est ce qui vous permettra d'être en empathie avec votre collectif de travail.**

NOMINATIONS

Encore des changements dans les Départements.
Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.

NOMINATIONS

03. Allier

Axel HARKAT nommé directeur enfance famille

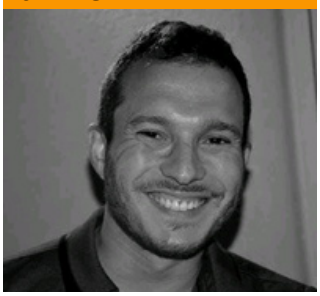

Axel Harkat est ancien élève de Sciences Po Bordeaux et de l'INET. Il a été :
Stagiaire INET à la direction des Ressources Humaines à la ville de rennes (2021), à la direction de la prévention, de la protection et de l'enfance au Département de la Haute-Vienne (2021) et auprès de la sous-préfète en charge de la cohésion sociale et de la jeunesse à la Préfecture de la Réunion (2022).

16. Charente

Catherine MOREAU nommée directrice de la culture

Catherine Moreau est titulaire d'un DEA Sciences humaines-géographie à l'Université de Bordeaux III et d'un 3ème cycle en gestion des ressources humaines à l'Institut européen de management social. Elle a été:
Responsable de la communication à la mairie d'Angoulême (1993–1997).
Déléguée générale au festival international de la bande dessinée d'Angoulême (1997–2003).
Directrice de la communication au département du Rhône (2004–2011).
Directrice culture, patrimoine et sports (2015–2017).
Elle était directrice adjointe Culture et patrimoine à la région nouvelle Aquitaine depuis 2017.

Fabien TULEU, DGA Solidarités est nommé sous-préfet d'Argelès-Gazost

Directeur délégué de l'Agence nouvelle des Solidarités Actives (2007-2009)
Directeur général de l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu (2010-2014)
Directeur Général adjoint Solidarités départementales au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques (2014-2018)
Directeur général de l'OGFA Foyers amitiés (2018-2020)
Il était Directeur général adjoint Solidarités au Conseil départemental des Charentes depuis 2020.

21. Côte d'Or

Éric MARTINEZ nommé Directeur de projet DATA

Éric Martinez est ingénieur Génie civil ensais (insa Strasbourg). Il a été :
Ingénieur travaux à la Communauté Urbaine de Strasbourg (1996-1998).
Responsable cellule opérationnelle -Service Routes, puis Chef du Service transport au conseil Général de la Côte d'Or (2004-2006).
Directeur des Services de proximité, puis Directeur de Clientèle chez Orvitis (2013-2018).
Il était Chef de l'Agence Solidarité de Dijon au Conseil départemental de Côte d'Or depuis 2018.

22. Côtes d'Armor

Lénie GIRARDOT nommée DGS

Lénie Girardot est ancienne élève de Sciences Po et de l'Institut national des études territoriales (INET). Elle a été :
Directrice des finances et systèmes d'information à la ville de Dieppe (2910-2012).
Directrice des finances et de l'administration générale au Conseil général des Côtes-d'Armor (2012-2016).
Directrice des finances et du juridique au Conseil départemental des Côtes-d'Armor (2016-2018).
DGA du pôle ressources à Lorient Agglomération (2018-2020).
Elle était DGS à Lorient Agglomération depuis 2020.

Karine Rolland nommée directrice Education Jeunesse, Europe et Sport

Karine Rolland est titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et de administrations à l'IUT de Rennes et d'un master management de l'éducation et de la formation à l'Université de » Bourgogne. Elle a été :
Directrice de la maison du Département de Lannion (2016-2020).
Elle était directrice de la citoyenneté (culture, sport, éducation) depuis 2020.

26. Drôme

Yvan GUILHOT nommé attaché de presse

Yvan Guilhot est titulaire d'un master 2 Intelligence économique, management des organisations à l'IAE de Bordeaux et d'une licence 1, Biologie AHA à l'UPMC. Il a été :
Journaliste au Réveil Lozère (2016).
Journaliste à La Montagne (2017-2018).
Il était chargé de communication au conseil départemental de la Lozère depuis 2019.

29. Finistère

Jason CASSATA nommé chef de cabinet

Jason Cassata est diplômé de Sciences Po Lille. Il a été :
Attaché de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France au Suriname et au Guyana (2013-2015).
Délégué auprès du Président de la Commission Transports et Affaires portuaires et maritimes à la Région Hauts de France (2016-2017).
Collaborateur de Cabinet à la ville de Calais (2017-2018).
Délégué de la Vice-Présidente en charge de la mer, des ports et du littoral (2018-2019).
Il était Conseiller du Président au Conseil départemental de la Côte d'Or depuis 2019.

35. Ille-et-Vilaine

Claire DUREL nommée Directrice des ressources humaines et des dynamiques

Claire Durel est titulaire d'une maîtrise de sciences c*de l'information et de la communication à Infocom Université de Lille 3, d'un DESS Gestion des ressources humaines à l'IAE de Strasbourg et a suivi le Cycle supérieur de formation des DRH de grandes collectivités. Elle a été :
Adjointe à la directrice des ressources humaines au conseil général de l'Aube (2005-2008).

Chef du pôle relations sociales et politique sociale puis chef du service des conditions et de l'environnement de travail à la Région Bretagne (2008-2011).
Elle était adjointe chef de service de la formation à la Région bretagne depuis 2011.

35. Ille-et-Vilaine

Karen CHESNAIS-GIRARD Nommée Chargée de recrutement et conseillère en projets professionnels

Karen Chesnay-Girard est titulaire d'une licence de sociologie à l'Université de Rennes 2 et d'une licence professionnelle GPAME (Gestion de projet audiovisuel multimédia événementiel). Elle a été :
Elle était assistante service habitat cadre de vie
Gestionnaire CAU 35 depuis 2013.

Cécile BIZOT nommée directrice de la MDPH

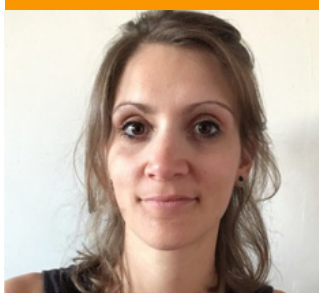

Cécile Bizot est titulaire d'un master 2 de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et ancienne élève de l'INET. Elle a été :
Directrice du développement des publics et des transversalités, puis directrice de l'animation et de la coordination culturelle à la ville et métropole de Rennes (2012-2018).
Elle était directrice des ressources humaines et des dynamiques professionnelles au Département d'Ille-et-Vilaine depuis 2018.

41. Loir-et-Cher

Cyrille BONVILLAIN, nommé Directeur Général des Services

Cyrille Bonvillain est diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'un master Politiques Publiques Locales à l'Université Paris Nanterre et ancien élève de l'INET - Institut National des Etudes Territoriales. Il a été :
Assistant parlementaire au Parlement européen (1996-1998).
Directeur général des services de la ville de Saint-Dizier
Directeur du développement économique territorial et international au Conseil départemental du Bas-Rhin
Il était DGA Ressources et développement au Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2013.

42. Loire

Cyrine MAKHLOUF nommée Gestionnaire d'activités au sein de la direction administration et finances du pôle aménagement et développement durable

Cyrine Makhlouf est titulaire d'une licence de sciences politiques à l'Université Lumière Lyon 2 et d'un master en administration publique à Sciences Po Lyon. Elle a été :
Chargée de mission à la métropole de Lyon (2019-2020).
Assistante administratif à la Maison Thiriet (2020-2021).
Elle était assistante à la cohésion territoriale- Plan jeune depuis 2021. Elle est aussi conseillère municipale à Saint-Etienne depuis 2020.

Isabelle LABRIET-CONGARD nommée chargée de mission actions éducatives et numériques

Isabelle Labriet-Congard a été :
Instructeur d'aide social à la mairie de Nancy (1989-1992)
Gestionnaire RH à la mairie de Clichy la Garenne (1992-1998)
Gestionnaire RH puis Coordinatrice d'aide sociale en Etablissement au Département du val d'Oise (1998-2003)
Gestionnaire RH au centre hospitalier Guillaume Regnier (2004-2005).
Responsable administratif à l'Ehpad Livré s/Changeons (2005-2007).
Gestionnaire RH puis responsable de la cellule recrutement à la ville de Colmar (2007-2010.
Chargée de mission puis Cheffe du service cadre de vie et proximité à la ville de Mulhouse (2010-2018).
Chargée de mission Gestion de la relation à l'usager au Département de Seine-et-Marne (2019-2021).
Elle était chargée de mission formation / Parcours transition numérique au Département de Seine-et-Marne depuis 2021.

53. Mayenne

Eve-Marie GANCZARCZYK nommée cheffe de cabinet

Eve-Marie Ganczarczyk est titulaire d'un Bachelor 's degree Relations internationales et sciences politiques à l'HEIP et d'un master affaires publiques nationales et européenne à l'Institut catholique de Paris. Elle a été :
Collaboratrice parlementaire (2020-2021).
Elle était collaboratrice de groupe à la Métropole du Grand Paris depuis 2021.
Elle succède à Timothé Dupuy devenu responsable affaires publiques chez OHWOOD.

54. Meurthe-et-Moselle

David JOSCHT nommé Responsable territorial des solidarités

David Joscht est titulaire d'une maîtrise de Mathématiques à l'Université de Metz, d'un diplôme d'Educateur spécialisé à l'IRTS de Lorraine et d'un master 2 Conduite de projets Management Ingénierie Sociales, Société, Santé à Nancy Marketing. Il a été :
Guidant universitaire, enseignant master 2 et formateur Pilotage de projet d'établissement au Maroc (2011-2017).
Responsable Unités ados du Remm Foyer de l'enfance(2012-2019).
Il était RMDS (Responsable de la Maison Départementale des Solidarité) au conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle depuis 2019.

Thomas AUBREGE nommé responsable adjoint du service de Protection maternelle et infantile.

Thomas Aubrege est titulaire d'un DE de puériculteur, lauréat du concours de cadre de santé territorial de la FPT. Il a été :
Directeur de crèche au CCAS de Nancy (2016-2017).
Responsable pôle santé publique au CNFPT (2017-2019).

Il était cadre de santé Départemental du PMI au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle depuis 2019.

55. Meuse

Elodie MILLOT nommée Responsable du service appui aux territoires et tourisme

Elodie Millot est titulaire d'un BTS Architecture d'intérieur au Lycée Le Corbusier à Illkirch Graffenstaden et d'une maîtrise d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres Nancy 2. Elle a été :
Chargée de la valorisation du patrimoine historique, puis responsable communication à la mairie de Commercy (1998-2009).
Chef de projet communication et multimédia au conseil général de la Meuse (2009-2020).
Elle était chargée de mission aménagement et développement du territoire au conseil départemental de la Meuse depuis 2020.

59. Nord

Anne DEVREESE, DGA déléguée enfance famille jeunesse nommée vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance

Anne DEVREESE, ancienne élève de Scindes Po a été :
Directrice adjointe enfance famille jeunesse au Département du Nord (2005-2010).
Directrice générale du SPReNe (association gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux. (2010-2014).
Conseillère protection de l'enfance au cabinet de la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes (2014-2016).
DGA puis DG de l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (2016-2019).
Elle est DGA déléguée Enfance famille jeunesse au Conseil départemental du Nord depuis 2019.
Elle succède à Georges LABAZEE, ancien président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, décédé récemment..

63. Puy-de-Dôme

Cindy PAGE nommée Chargée de projet FSE (Fonds social Européen)

Cindy Page est titulaire d'une licence de psychologie, d'un master 1 de psychologie et d'un master 2 de Psychologie ingénierie de la formation orientation et insertion, à l'Université de Clermont Auvergne. Elle a été :
Stagiaire psychologue sociale au Conseil départemental du Puy-de-Dôme (2017-2018).
Elle était chargée de mission Évaluation des actions collectives de la Conférence des financeurs depuis 2018.

64. Pyrénées-Atlantiques

Magali PUYGRENIER nommée assistante administrative au cabinet du Président

Magali Puygrenier était assistante attractivité et aide aux entreprises à « Relance 92 » dans les Hauts-de-Seine.

65. Hautes-Pyrénées

Pascal SAUREL nommé DGS par intérim

Pascal Saurel est diplômé de L'Enact, d'un master 2 droit public à l'Université de Toulouse 1 Capitole et d'un Master 2 Droit Economie Gestion à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.Il a été :
Adjoint au directeur des finances, Chargé de Mission dette trésorerie au Département des Hautes-Pyrénées (2004-2006).
Directeur la MDPH (2006-2008)
Directeur des finances, puis DRH au Département des Hautes-Pyrénées.
Il était Directeur Général Adjoint dans ce même Département depuis 2009.

67-68 Communauté européenne d'Alsace

Patrice SCHUMACHER nommé directeur de la communication

Patrice Schumacher a été :
Directeur technique à Via Storia Productions (1990-1994)
Journaliste- Responsable d'agence à Via News (1994-1996).
Journaliste Reporter d'images à France 2 (1996-2000)
Délégué régional à France 3 Alsace (2013-1016)
Directeur régional France 3 Bourgogne Franche-Comté (2017).
Il était Directeur des antennes et des programmes régionaux à France 3 depuis 2017.

69. Rhône

Mathilde CHEVALLIER nommée Chargée de projets RH

Mathilde Chevallier est titulaire d'une licence de psychologie à l'université catholique de l'Ouest ; d'un master 1 Psychologie sociale, du travail et des organisations à l'université Paul Valéry Montpellier 3, d'un master 2 Psychologie du travail et des organisations, psychologie à l'Université de Tours. Elle a été :
Chargée de mission GPEC à O2 Care services (2017-2018)
Chargée d'emploi puis chargée de parcours professionnels et de GPEC à Orléans Métropole (2019-2020).
Elle était chargée d'emploi et de GPEC au département du Rhône depuis 2020.

71. Saône-et-Loire

Frédérique COUDEYRAT nommée responsable éditoriale / Rédac chef du Saône-et-Loire magazine

Frédérique Coudeyrat est ancienne élève de l'ESM-EST Paris et du CFPJ. Elle a été :
Responsable Editions print et web. Rédactrice en chef de Côte-d'Or le mag (2005-2019).
Elle était responsable Editions-Rédacteur en chef de Haute-Savoie magazine depuis 2020.

72. Sarthe

Fabrice LAUNAY est nommé délégué à la protection des données, responsable de la sécurité des systèmes d'information et personne responsable de l'accès aux documents administratifs

Fabrice Launay était :
Chef du service Conservation et archivage numérique au département de la Sarthe depuis 2015

76. Seine-Maritime

Alexandra GRANDSIRE nommée Directrice de l'appui au Pilotage, de l'Audit et de la Modernisation

Alexandra Grandsire a été :
Chargée de mission à l'Agence régionale de l'Hospitalisation (2005-2006)
Permanente régionale Normandie à la Fédération hospitalière de France ((2006)
Adjointe au DRH au Centre hospitalier de Dieppe (2006-2009)
Responsable budgétaire et financier (2010-2012) au Département de la Seine-Maritime
Elle était chef du service ressources et coordination à la DRH depuis 2012 dans le même Département.

77. Seine-et-Marne

Delphine LI nommée Secrétaire Générale de la DGA aménagement, environnement déplacements

Delphine Li est ingénieure diplômée de Centrale Supélec et de l'Inet
Au cours de ses études à l' Institut national des études territoriales (INET) (2021-2022) elle a effectué
Un stage auprès du DGS du Conseil départemental de Loir-et-Cher.
Une mission sur l'organisation des pôles territoriaux à la Communauté Urbaine de Reims
Un stage à Attitude Reims.

Noémie PERSONNE nommée Cheffe du service Support Utilisateurs

Noémie Personne a occupé plusieurs postes au sein du Conseil départemental de Seine-et-Marne :
Technicienne Poste de travail (2004-2014)
Administrateur du parc informatique et numérique (2015-2019)
Cheffe de service Assistance aux utilisateurs (2019-2020)
Elle était Chef du service Poste de travail et audio vidéo depuis 2020.

78. Yvelines

Romary BOUTOT nommé directeur des bâtiments

Romary Boutot est ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Il a été:
Adjoint au chef de bureau des énergies renouvelables à la Direction générale de l'énergie et du climat (2011-2013)
Responsable de l'arrondissement d'exploitation de la route à la Direction des Routes Ile de France (2013-2017)
Sous-directeur des grands projets au Département des Yvelines (2017-2019)
Il était directeur des projets depuis 2019 dans le même Département

Théophile CLERC nommé Chef de service Projets structurants

Théophile Clerc est titulaire d'un master 1 Muséologie et Histoire de l'art et d'un master 2 Médiation culturelle à l'Ecole du Louvre et d'un master politique publique filière culture à Sciences Po. Il a été :
Manager d'équipe à l a Fondation La Sauvegarde de l'Art Français (2017-2018).
Stagiaire au cabinet de la présidence et de la direction général d'Arte (2018).
Chargé de la programmation culturelle au château de Versailles (2019).
Consultant junior en stratégie et développement de politiques culturelles à abcd (2020).
Il était chef de projet innovation culturelle au Département des Yvelines depuis 2021.

82. Tarn et Garonne

Fatima BOUCHENTOUF nommée Chef de service Aide Sociale Légale

Fatima Bouchentouf est titulaire d'un master 1 Mention Droit Notarial immobilier et gestion du patrimoine et d'un master 2 en droit des personnes et de la famille, droit privé. Elle a été :
Responsable de secteur à l'Association Demeurer chez soi.2008.
Responsable de secteur à l'Association l'autre rive Colomiers (2009-2011).
Responsable adjoint d'une maison des solidarités au Conseil départemental de la Haute-Garonne (2012-2018).
Elle était Cheffe de service Administration-Finances au Conseil départemental de la Haute-Garonne depuis 2018.

90 Territoire de Belfort

Jean -Daniel HEIDET nommé chef de cabinet

Jean-Daniel Heidet est titulaire d'une licence administration économique et sociale, études politiques à l'Université de Franche-Comté, d'un Master 2 action politiques et publiques dans la même université. Il a été:
Coordinateur régional des cordées de la réussite (2014–2015) en service civique.
Il était chargé de mission auprès du DGS au conseil départemental du Territoire de Belfort depuis 2015.
Rappelons que le président du département est Florian Bouquet Et que le département du territoire de Belfort fête cette année son 100e anniversaire.

91. Essonne

Jérémy VISCONTI nommé directeur de la communication

Jérémy Visconti a suivi sa formation à l'université de Picardie Jules Verne. Il a été Collaborateur parlementaire d'Edouard Courtial (2014-2015) Conseiller presse/ communication du Président (2015-2017) ; Conseiller Politique et Communication de la Présidente (2017-2018) et Directeur de la communication-Conseiller Politique et presse (2018-202) au conseil départemental de l'Oise
Il était directeur de cabinet au Conseil départemental de la Somme depuis octobre 2021.

92. Hauts-de-Seine

Jean-Michel RAPINAT nommé DGA Solidarité

Jean-Michel Rapinat est diplômé de l'Ecole normale, de l'Ecole régionale de service social de Champagne-Ardenne, titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social et du diplôme de science sociales appliquées de Reims. Il a été:
Chargé du suivi socio-éducatif en centre d'hébergement et de réinsertion au CCAS de Reims (1986-1991).
Directeur adjoint du complexe social de Laon. Accueil et Promotion en Picardie (1991-1993).
Chef du service social de la prévention au conseil général de la Marne (1993-1999).
Directeur adjoint de la solidarité au Conseil général de Meurthe-et-Moselle (199-2000).
Directeur de la solidarité départementale au Conseil général de la Meuse (2000-2001).
Chef du service de développement social à l'ADF (2001-2009).

Conseiller, chef du pôle famille au cabinet de Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité (2009-2010).
Conseiller chargé de la fonction publique territoriale et de l'action sociale au cabinet de Philippe Richert, ministre chargé des collectivités territoriales (2010-2012).
Directeur adjoint du GIP-Agence française de l'adoption (2012-2015).
Il était conseiller solidarité, santé, travail à l'ADF depuis 2015.

93. Seine-Saint-Denis

Gautier Lefort nommé Directeur des affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées

Gautier Lefort est ancien élève de Sciences Po et de l'Institut des études territoriales (INET). Il a été :
Chargé d'enseignement à l'Université de Cergy-Pontoise (2011-2012).
Directeur adjoint des finances puis directeur des finances à la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons (2009-2013).
Directeur des Affaires juridiques et de la Documentation puis directeur des affaires juridiques et de l'achat (2013-2018).
Directeur de cabinet de l'adjoint à la maire en charge des ressources humaines à la mairie de Paris (2018-2019).
Il était Directeur des affaires domaniales et juridiques au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2019.

94. Val-de-Marne

Marie du BOUETIEZ de KERORGEN nommée Directrice de l'autonomie

Marie du Bouëtiez de Kerorgen a été Cher du servie des personnes handicapées au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (2008-2015)
Elle était directrice de la Maison départementale des personnes Handicapées au Conseil départemental du Val-de-Marne depuis 2015

Atout-France

Christian Mantei réélu à la présidence

Fatima Bouchentouf est titulaire d'un master 1 Mention DroitChristian Mantei est président depuis 2019, après en avoir été le directeur général depuis la création de l'organisme en 2009

Dextera

Nouveau bureau

Président : Aurélien Mallet
Vice-présidente : Olivia HAMELIN
Vice-président : PIERRE-MARC DUFRAISSE.
Trésorière : Marie Faujas
Secrétaire Général : Jacques Batardière.
Secrétaire Général Adjoint : Fabien LEROY.
Secrétaire Général Adjoint : Eric FOURNIER.
Sans oublier les fondateurs et présidents d'honneur Alexandre MORA et Olivier Berlioux.

Orpea

Laurent GUILLOT, nommé directeur général

Laurent GUILLOT, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, est ingénieur des ponts, des eaux et des forêts. Il a été :
Assistant chez Price Waterhouse (1994-1995).
Chargé de mission à la SNCF (1996).
Chargé de mission pour le secteur de l'énergie à la direction de la Prévision (1996-1998).
Chef du bureau "Afrique" à la direction du Trésor (1998-1999)
Conseiller technique au cabinet de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement.
Il était depuis 2002 à Saint-Gobain comme directeur général adjoint et directeur général solutions haute performance, membre du comité exécutif de Saint-Gobain.

ADN Tourisme

François de CANSON élu président

François de Canson a été élu, pour un mandat de deux ans, Président d'ADN Tourisme, Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme. Stéphane Villain et Christian Mourisard ont été désignés Présidents délégués.

Maire de la Londe les Maures depuis 2008, François de Canson est également Président de l'Office Intercommunal de Tourisme de Méditerranée Porte des Maures. Conseiller régional depuis 2015 et réélu en 2021 en tant que troisième Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge du développement économique, de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques majeurs, il est également Président du Comité Régional du Tourisme de la Région Sud depuis 2018.

Communication politique, entretien avec : Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

Comment percevez-vous la nomination d'une femme au poste de premier ministre ?

C'est évidemment une bonne nouvelle. A l'heure où les femmes montrent des compétences dans tous les domaines, qu'elles ont conquis des postes de pouvoir en entreprise et en politique, qu'elles prouvent chaque jour leurs capacités , pourquoi les empêcher d'accéder aux postes suprêmes ? Je dirais presque que c'est un non-événement ou plutôt j'aimerais que ce le soit !

C'est-à-dire ?

Je pense qu'en France, dans de nombreux endroits, l'opinion publique a énormément évolué sur cette question. Qu'une femme, Marine Le Pen, parvienne deux fois de suite au second tour des élections présidentielles a beaucoup fait progresser l'idée de pouvoir au féminin. Une femme maire, ce n'est plus un évènement, une femme députée non plus, une femme ministre, ça le devient en fonction du ministère. De toute l'histoire de la cinquième république, une seule femme a été ministre de l'intérieur. Une présidente cela sera la question; et quand, cela sera un évènement.

Pourtant des résistances demeurent …

Si Eric Zemmour considère que le pouvoir « s'évapore » quand il est incarné par une femme, bon nombre de poids lourds de gauche comme de droite continuent de freiner les femmes en politique . Je pense que les échecs de Ségolène Royal en 2007 , d'Anne Hidalgo, de Valérie Pécresse en 2022 ne sont pas liés qu'à des fautes ou erreurs politiques de leur part. .A l'échelon local, je constate encore régulièrement que le plafond de verre bloque l'ascension des femmes. Bien sûr, il y a de l'auto-censure chez elles : « je n'ai peut-être pas les compétences ! ». Bien sûr le syndrôme de l'imposteur est une problématique récurrente dans mes coachings : « on m'a donné ce poste mais je ne le mérite pas ! ». Bien sûr il y a une culpabilité quotidienne pour conjuguer vie professionnelle et vie personnelle qui entrave les ambitions . Mais il demeure encore aussi des blocages masculins, des préjugés de l'opinion publique , des « impensés » de l'inconscient collectif !

Est-il possible de mesurer ces freins ?

CD : Certains indices m'interpellent. Aujourd'hui mardi 24 mai , jour où j'écris cet article et plus de 12 jours après la nomination d'Elisabeth Borne comme première ministre , son nom n'apparaît dans les recherches de google qu' après avoir tapé « Elisabeth B » , ce qui est très tardif. Certes Elisabeth Borne souffre d'un manque de notoriété mais ce n'est pas la seule explication . Par comparaison , on trouvait Edouard Philippe ou Jean Castex, pas plus connus qu'elle du grand public, dès les deux premières lettres de leur prénom , presqu'immédiatement ! Qu'est-ce à dire ? Elisabeth Borne a bien été nommée première ministre mais l'inconscient collectif (traduit par Google) n'avait rien retenu de sa brillante carrière précédent cette nomination? Le passé nous a montré hélas que dès lors qu'une profession se féminise , elle se dévalorise financièrement et perd en considération . Serait-ce encore le cas ?

Ce constat est bien pessimiste….

Je ne veux pas l'être ! Il faut se placer au niveau symbolique. Qu'apporte cette nomination dans la vie publique ? D'abord elle vient dire au monde entier la légitimité des femmes à des postes prestigieux . Au moment où l'Afghanistan interdit l'instruction et le droit de disposer de soi aux femmes , c'est-à-dire à la moitié de l'humanité, c'est un message qui honore la France et qui renoue avec les messages universalistes qui font l'aura de notre pays dans le monde. Cette nomination vient également parler aux Français dans leurs croyances les plus ébranlées sur leur modèle républicain. L'itinéraire d'Elisabeth Borne (orpheline de père, pupille de la Nation, boursière, polytechnitienne) n'est pas celui d'une enfante gâtée . Il vient prouver que l'ascenseur social peut fonctionner , que la solidarité reste une valeur fondamentale de notre pays, que le mérite y est reconnu et que réussir se conjugue désormais au féminin!

« Recrutement dans les collectivités : Il faut savoir sortir des stéréotypes pour identifier les meilleurs profils »

Maxime des Gayets et Marjory Vignais, consultants chez Fursac-Anselin & Associés

En quoi la persistance de clichés peut-elle constituer un frein au processus de recrutement dans les collectivités locales ?

Nous constatons, heureusement, que notre société a beaucoup évolué ces dernières décennies pour faire reculer les discriminations à l'embauche. Tous les acteurs y sont particulièrement attentifs.

Mais il persiste encore de nombreux clichés, de visions stéréotypées qui peuvent pénaliser chacun lorsqu'un recrutement est amorcé.

Pénaliser les collectivités, tout d'abord, puisqu'il peut subsister quelques clichés sur la fonction publique territoriale, sur la réputation d'un territoire ou l'intérêt d'un secteur d'activité qui seront autant d'obstacles au recrutement. On voit d'ailleurs les efforts produits par certaines collectivités, dont des départements, pour développer leur marque employeur et renforcer ainsi l'attractivité des postes proposés.

Pénaliser les candidats aussi, puisqu'ils peuvent être confrontés à des stéréotypes lorsqu'ils postulent à une opportunité professionnelle. C'est bien souvent un réflexe de « mimétisme » qui s'impose lorsqu'il s'agit de remplacer un cadre territorial. On recherche a priori un profil similaire en se privant – de fait- d'autres formes de talents qui pourraient pourtant contribuer autrement à la réussite d'une collectivité.

Quels sont les profils les plus régulièrement pénalisés par ces stéréotypes ?

La première victime, c'est certainement le recruteur ! Nous sommes dans un moment où les viviers de recrutements traditionnels ne sont ni suffisants ni pertinents pour répondre aux besoins des collectivités, il faut être capable de changer de regard. Il y a de multiples façons – et donc de multiples profils – qui peuvent répondre à un même besoin. Chacun aura ses atouts et ses faiblesses. Mais aucun ne doit être pensé comme une évidence dans un monde où les métiers se transforment constamment. L'action locale de proximité est un terrain d'innovation, elle a donc besoin de ressources différentes et complémentaires pour mettre en œuvre les projets.

Ce n'est pas parce que l'on est jeune que l'on n'est pas armé pour prendre des responsabilités : une étude européenne récente soulignait encore que la France était le pays où l'adhésion a des stéréotypes générationnels était la plus forte.

Ce n'est pas parce que l'on est une femme que l'on ne peut manager un groupe d'hommes. Or, les freins à la trajectoire professionnelle de beaucoup de femmes se retrouve encore entravée par des stéréotypes, y compris dans la fonction publique. Des obligations existent, sous peine de pénalités, pour respecter des dispositifs paritaires dans les directions générales de certains employeurs publics mais les résultats restent contrastés par type de collectivités.

Comment agissez-vous concrètement, en tant que cabinet de recrutement, pour y répondre ?

Pour déconstruire ces stéréotypes, nous agissons par un double mouvement. En accompagnant et conseillant les collectivités avec qui nous travaillons. Mais aussi par nos échanges avec les candidats en recherche d'opportunités professionnelles.

Reprenons l'exemple des stéréotypes dont sont encore trop souvent victimes des femmes cadres dans le secteur public : nous avons un rôle de conseil important pour permettre à la collectivité en recherche de s'ouvrir à des viviers plus larges de candidatures, à ne pas reproduire des profils de postes qui ont mécaniquement été exercés par des hommes, à favoriser la diversité et la mixité des profils au sein des directions car elle est aussi gage de performance.

Auprès des profils que nous pouvons solliciter pour un recrutement, nous sommes aussi acteurs. Dans la sélection des candidats, nous travaillons à assurer la mixité des profils. Mais en amont, il nous appartient aussi de faire reculer l'autocensure. Pour un poste au sein de la direction générale d'une grosse collectivité, nous avons argumenté auprès d'une fonctionnaire, particulièrement prédisposée au poste, mais qui ne se sentait pas légitime pour candidater. Nous avons un rôle d'écoute et de conseil pour ouvrir les champs du possible à ces cadres féminins pour faire tomber ces plafonds de verre. Un rôle de coaching même pour achever de les convaincre de la pertinence de leur profil.

Comme recruteur, nous considérons porter une responsabilité active dans la lutte contre les stéréotypes. Nous y sommes attentifs lors de nos missions et contribuons au débat public sur ces questions. Le Cabinet Fursac-Anselin & Associés est, par exemple, le partenaire de l'association Dirigeantes&Territoires qui a organisé au début du mois de juin un colloque sur le thème « Oser la parité ! ».

Nos départements en photos

Chaque mois, le Journal des départements consacrera plusieurs pages à des œuvres photographiques racontant nos départements.

Le site du puy de Dôme est labellisé Grand site de France depuis 2008. Lors du renouvellement de ce label, en 2021, il a été élargi à un ensemble plus vaste qui englobe le site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco qui comprend la Chaîne des Puys, le plateau des Dômes et la faille de Limagne.

Après l'exposition de photos au cœur de la gare de Lyon Part-Dieu dans le cadre d'un projet artistique, les sites prestigieux sont affichés sur les grilles du Jardin du Luxembourg dans le cadre d'une présentation photographique organisée par les associations Grands Sites de France et France, patrimoines et territoires d'exception.

Maintenant, c'est le Journal des Départements qui ouvre ses pages au Grand Site de France Chaîne des Puys – puy de Dôme avec de superbes photos.

Jodie WAY

David FROBERT

Jodie WAY

Jodie WAY

David FROBERT

29juillet@

Hervé MONESTIER

Pierre SOISSONS

Pierre SOISSONS

Jodie WAY

Jodie WAY

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Député Pascal Brindeau et du Sénateur Jean-Marie Janssens.

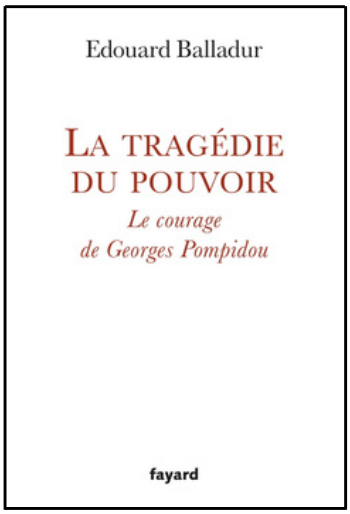

La Tragédie du Pouvoir, par Edouard BALLADUR
Édouard Balladur a été Premier Ministre de 1993 jusqu'en 1995. Mais avant cela, sous la Présidence de Georges Pompidou, il a notamment été Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République de 1969 à 1973, puis Secrétaire général de 1973 jusqu'au décès du Président.
On dit souvent que la santé des Chefs d'Etat est un sujet tabou. Tel est l'objet de la Tragédie du pouvoir. Dans cet ouvrage, Édouard Balladur raconte le combat contre la maladie du Président Georges Pompidou qui a continué jusqu'à son dernier souffle d'exercer la charge de chef de l'État.
Son plus proche collaborateur raconte le quotidien qui fut le sien dans cette période, aux côtés d'un Président malade mais sujet dont on ne parlerait pas, ou très peu alors. On retiendra l'émotion d'Edouard Balladur quand il évoque le déplacement du Président à Reykjavik, en juin 1973, où de nombreux Français ont constaté que le président est bouffi, essoufflé.
Edouard Balladur s'attache dans cette période à assurer le bon fonctionnement de la Présidence de la République sans outre-passer les fonctions qui sont les siennes. Cet ouvrage est également un bel hommage à un homme qu'Edouard Balladur a servi à de multiples reprises.

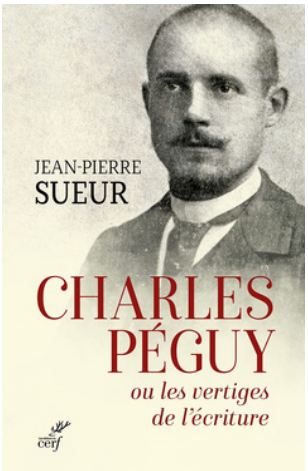

Charles Péguy ou les vertiges de l'écriture, par Jean-Pierre SUEUR
Jean-Pierre Sueur, questeur du Sénat, ancien secrétaire d'Etat et maire d'Orléans, entretient vis-à-vis de Charles Péguy, une dévotion fidèle, que les années n'ont fait que renforcer. C'est cette connaissance intime de l'œuvre qui a amené l'élu loirétain, ancien élève de l'école Normale supérieure, à écrire un nouvel ouvrage sur Charles Péguy. Souvent perçu comme un auteur difficile, un poète illisible, un polémiste d'avantage qu'un auteur de littérature, Charles Péguy fait figure de mal aimé de la République des Lettres. Cette réputation, Charles Péguy la doit en partie aux haines que sa plume acerbe a faites naître, mais aussi à l'exigence de sa pensée, dont la profondeur et la cohérence n'ont jamais été véritablement compris ni assez défendues. Face à ces raccourcis et ces caricatures, Jean-Pierre Sueur revient notamment sur la matière poétique de l'œuvre de Péguy, pour en tirer la substantifique moelle, et nous éclairer sur les ressorts de sa technique littéraire. De Jeanne à Eve, du socialisme mystique au catholicisme rebelle, Péguy a pétri une matière dense, charnelle, toute faite de souffrances et de grâce. A la fois érudit et accessible au grand public, cet ouvrage est une porte d'entrée passionnante dans l'univers d'un auteur qu'il est urgent de lire. En revenant ainsi à l'œuvre, rien qu'à l'œuvre, Jean-Pierre Sueur en révèle l'édifiante modernité et l'originalité demeurée intacte. Lire Péguy, et notamment sa poésie, c'est éclairer notre présent. N'est-ce pas là le don des muses et le génie des grands auteurs ?

L'envers du décor, par Jean-Pierre JOUYET

Jean-Pierre Jouyet a été secrétaire général de la Présidence de la République sous François Hollande de 2014 à 2017.
Dans cet ouvrage, il raconte le quotidien de secrétaire général de la Présidence aux côtés de François Hollande.
Le lecteur pourra ainsi être au coeur de l'Elysée et aux premières loges pour mesurer le fonctionnement de l'Etat et de ses rouages.
Jean-Pierre Jouyet, raconte également, dans cet ouvrage, ses différents rapports aux acteurs politiques du quinquennat Hollande. Ministres, journalistes, responsables des partis, grands patrons, nombreux sont ceux que Jean-Pierre Jouyet a côtoyé. Ce dernier revient aussi sur celui qui a été son adjoint à la Présidence de la République, puis Ministre de l'Economie : un certain Emmanuel Macron…

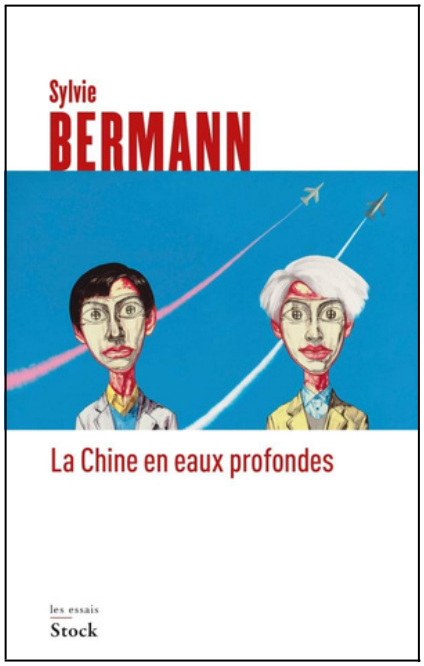

La Chine en eaux profondes, par Sylvie BERMANN

Aucun pays, comme la Chine, n'a changé en si peu de temps. L'empire du Milieu est arrivé aujourd'hui au pic de sa puissance et de ses contradictions : bientôt première économie du monde et en même temps économie socialiste de marché, pays influent et pourtant encore dénué d'un vrai soft power. Au contraire de Deng Xiaoping qui recommandait de s'appuyer sur les pierres du gué pour traverser la rivière du changement, le président Xi Jinping a déclaré que la Chine était entrée en eaux profondes. Mais le rêve chinois sera-t-il le cauchemar des Occidentaux ? A quel prix cette conquête se fait-elle ? Et ce Dragon est-il pacifique ou belliqueux ?
Sylvie Bermann a connu de l'intérieur mieux que personne cet immense bouleversement, la fin de la Révolution culturelle comme étudiante sortie de Sciences Politiques (1976-1977), les débuts de la politique de réforme sous Deng Xiaoping (1980-1982), et le retour au pouvoir fort avec Xi Jinping, en tant qu'ambassadeur de France (2011-2014).
Elle aura vécu dans deux Chine : l'archaïque et la moderne. Une des questions auxquelles ce livre passionnant répond est de savoir si cet essor est irréversible. Et comment nous devons agir quand la Chine change le monde.

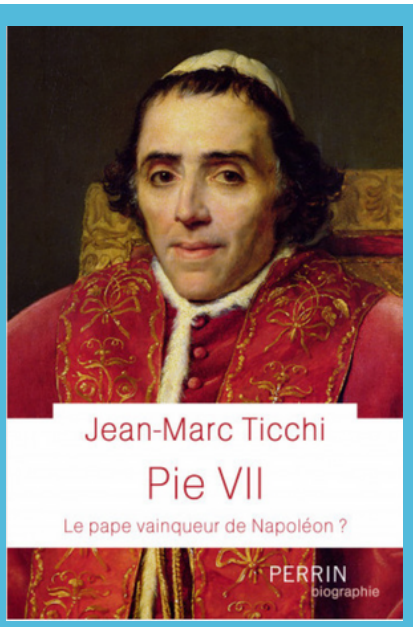

Pie VII, par Jean-Marc TICCHI

Depuis la biographie publiée à la fin des années 1950 par Jean Leflon, aucun ouvrage scientifique n'a été consacré la vie de Pie VII, pape de 1800 à 1823. Tous nos contemporains le connaissent pourtant au moins de vue puisqu'il est figuré bénissant Napoléon 1er dans le fameux tableau de Jacques-Louis David, qui représente le monarque en train de couronner Joséphine, le 2 décembre 1804.
Moine bénédictin ouvert aux Lumières, évêque de Tivoli puis d'Imola, cardinal proche de Pie VI, Barnabé Chiaramonti dut faire face durant son épiscopat à l'invasion française en Italie de 1796-1797. Devenu pape, après avoir conclu le concordat de 1801, il tint tête à Napoléon pour préserver l'indépendance spirituelle de la papauté, ce qu'il paya d'un long exil à Savone puis à Fontainebleau (1809-1814).
Sa résistance à l'Empereur et les voyages qui lui firent traverser la France à plusieurs reprises lui valurent, après la chute de l'aigle impérial, une renommée immense et sans précédent en Europe.
Cette biographie, en s'appuyant sur les nombreux travaux scientifiques des dernières décennies et sur des sources originales, renouvelle l'image de ce pape qui fut aussi celui de la première (1801-1809) et de la seconde Restauration romaine (1814-1830).
Pie VII présente en résumé une figure à la fois vigoureuse et modérée dont les décisions, en ce qui concerne les rapports du Saint-Siège avec les puissances civiles et séculières de l'Europe, ont joué un rôle déterminant dans l'histoire du XIXe siècle.

PRINTEMPS DES dpo

LE NOUVEAU RENDEZ-VOUS ANNUEL
des acteurs de la protection des données personnelles

Data Protection Officers, venez vous former, vous informer, comparer les outils et trouver les réponses à vos problématiques quotidiennes !

Une programmation construite par et pour les DPO autour de 5 temps forts d'Avril à Décembre.

Le Printemps des DPO
28 Juin 2022
Une journée fédératrice au Parc des Princes !

Les DPO Morning
4 matinales digitales pour vous former avec les meilleurs spécialistes de la Privacy.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

www.printemps-des-dpo.com

En partenariat avec

axeptio
DASTRA
DPO Consulting × myDPO
HAAS AVOCATS
OneTrust PRIVACY, SECURITY & GOVERNANCE

Avec le soutien de

L'ARGUS de l'assurance
LA CHRONIQUE
la gazette
LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS
LE MONITEUR
LE MAG DES TERRITOIRES
L'USINE DIGITALE
L'USINE NOUVELLE
LSA

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2022
LE 30 SEPTEMBRE 2022
CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT
JUSQU'AU JEUDI 30 JUIN
RENSEIGNEMENTS SUR
LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR

BEL ÉTÉ À TOUS...
Le Journal des Départements